

# REGLEMENT DES ETUDES

Guide des parcours artistiques  
Art Dramatique – Danse – Musique

Conservatoire à Rayonnement Départemental

Edition 2024 - 2025



# SOMMAIRE

Le règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Carcassonne aggro est divisé en livrets autonomes afin de faciliter sa lecture et sa diffusion. Chaque livret présente l'intégralité de l'offre de formation d'une spécialité donnée, quels que soient les parcours ou ateliers suivis.

- Livret 1 – Spécialité Art dramatique
  
- Livret 2 – Spécialité Danse
  
- Livret 3 – Spécialité Musiques Actuelles
  
- Livret 4 – Spécialité Musique « Classique à Contemporain »
  - 4.A – Dominantes instrumentales et vocales
  - 4.B – Culture et créativité

# **REGLEMENT DES ETUDES**

LIVRET n°1

**Spécialité**

**Art Dramatique**

Conservatoire à Rayonnement Départemental

-  
Edition 2024/2025



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	p.4
---------------------------	-----

## **I. Offre de Formation du département Théâtre**

a. <i>Le « Théâtre jeunesse » (enfant – ado, de 8 à 14 ans)</i> .....	p.5
▪ Éveil, Initiation et Pré-cycle	
▪ Classe à Horaires Aménagés Théâtre	
b. <i>Parcours études (adolescents, à partir de 15 ans)</i> .....	p.6
c. <i>Cycle Menant au Diplôme National d'Études de Théâtre (C.M.D.N.)</i> .....	p.7
d. <i>Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur de Théâtre (C.P.E.S)</i> .....	p.9
e. <i>L'Atelier adultes</i> .....	p.10
f. <i>Parcours programme</i> .....	p.11
g. <i>Schéma d'organisation générale des études théâtrales</i> .....	p.12

## **II. Objectifs, contenus pédagogiques et modalités d'évaluation**

a. Pré-cycle .....	p.13
b. Cycle 1, <i>de détermination</i> .....	p.13
c. Cycle 2, <i>d'enseignement des bases</i> .....	p.13
d. Cycle 3, <i>d'approfondissement des acquis</i> .....	p.14
e. <i>Cycle Menant au Diplôme National (C.M.D.N.)</i> .....	p.15
f. <i>Enseignements complémentaires (parcours programme et études)</i> .....	p.17

## **III. Évaluation** .....

p.18

a. Barème général.....	p.18
b. Modes d'évaluation.....	p.19

## **IV. Engagement et Assiduité** .....

p.21

## Introduction

Le département théâtre du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Carcassonne Agglo développe un panel d'enseignements adapté à différents publics (enfants, adolescents, adultes) et à de multiples projets de formation : parcours diplômants, ateliers de pratique en amateur ou encore classes à horaires aménagés en lien avec le Collège Alain, établissement voisin. Son organisation des études et ses contenus d'enseignement se fondent directement sur différents textes réglementaires nationaux dont le Schéma national d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre<sup>1</sup> du Ministère de la Culture ainsi que les arrêtés<sup>2</sup> et circulaires<sup>3</sup> relatifs aux Classes à Horaires Aménagés Théâtre (C.H.A.T).

Son projet pédagogique vise à transmettre les fondamentaux techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du théâtre tel qu'il s'exprime aujourd'hui, dans sa richesse et sa diversité. Il vise également l'enrichissement de la culture des élèves, de leur développement et de leur réflexion personnelle.

Le théâtre étant par nature un art collectif, son apprentissage suppose des apprenants une participation active, de l'engagement, de l'assiduité et de l'exigence, que ce soit dans l'apprentissage des textes, la recherche (texte, justesse de jeu) ou encore la capacité de répéter en autonomie.

De manière générale, le département théâtre du conservatoire participe également à la vie artistique et culturelle du territoire de Carcassonne Agglo grâce à des partenariats avec différents acteurs culturels comme *Le Théâtre dans les vignes*, à Couffoulens.

---

<sup>1</sup> Schéma national d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre, Ministère de la Culture, septembre 2023 :

[https://www.culture.gouv.fr/content/download/99583/file/2005\\_sch%C3%A9ma\\_theatre.pdf?inLanguage=fre-FR](https://www.culture.gouv.fr/content/download/99583/file/2005_sch%C3%A9ma_theatre.pdf?inLanguage=fre-FR)

<sup>2</sup> Arrêté du 31 juillet 2012 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/31/default.htm>

<sup>3</sup> Circulaire interministérielle du 06 octobre 2009 : <http://www.education.gouv.fr/cid49301/mene0914274c.html>

## I. Offre de formation du département Théâtre

### a. Le « Théâtre jeunesse » (enfant – ado, de 8 à 14 ans)

#### ▪ *Éveil, Initiation et pré-cycle*

Les cours d'éveil et d'initiation sont fondés sur la sollicitation et l'ouverture de l'expression personnelle de l'enfant (individuelle et collective), pensées non comme finalité mais comme point de départ de l'exploration de l'art théâtral. Ils s'adressent à des jeunes de 8 à 14 ans, dans une progression organisée en paliers selon les âges :

- Cours d'Éveil, pour les enfants de 8 ans à 10 ans
  - Éveil 1 (8 ans - 9 ans) : *1 cours de 1h30, par semaine*
  - Éveil 2 (10 ans) : *1 cours de 2 h, par semaine*
- Cours d'Initiation, accessible de 11 ans à 13 ans
  - Initiation 1 (11 – 12 ans) : *1 cours de 2h, par semaine*
  - Initiation 2 (12 – 13 ans) : *1 cours de 2h, par semaine*
- Cours pré – cycle, accessible à 14 ans : *1 cours de 2h, par semaine*

Les objectifs du « théâtre jeunesse » sont de :

- Répondre aux premiers désirs de théâtre chez l'enfant et l'adolescent, au plaisir du jeu et de raconter des histoires en sollicitant l'expression personnelle et collective ;
- Éveiller la curiosité des enfants et des adolescents dans une pratique ludique tout en abordant les outils techniques du théâtre : travail du corps, de la voix, de la présence, de l'imaginaire, du texte ;
- S'initier à une approche transversale avec la danse et/ou le chant et/ou une pratique complémentaire (marionnette, théâtre d'objet...).

#### ▪ *Classe à Horaires Aménagés Théâtre (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)*

En parallèle de l'offre d'enseignement propre au conservatoire, il est également possible de s'initier au théâtre dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Théâtre (C.H.A.T), menées en partenariat entre le collège Alain de Carcassonne et le conservatoire de Carcassonne aggro, et déployées pour les élèves des classes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Les élèves sont répartis en deux groupes (6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup>), les cours sont dispensés en partie au collège - 1 heure de théorie par semaine – et pour l'autre partie – 2h de cours de pratique – sur le site du conservatoire. Un partenariat avec un artiste extérieur a lieu avec une entrée sur le masque, le théâtre d'image ou d'objet.



Ce dispositif bénéficiant de l'agrément du Rectorat de l'Académie de Montpellier, l'inscription en C.H.A.T. au collège Alain est possible à titre dérogatoire de la carte scolaire<sup>4</sup>. L'inscription en Classe à Horaires Aménagés Théâtrales est gratuite et confère le statut d'élève du conservatoire.

**b. *Parcours études (adolescents, dès 15 ans)***

Le *parcours études*, diplômant, s'adresse à tous les élèves désireux d'acquérir de solides bases artistiques et culturelles dans le domaine théâtral. D'une durée de 3 à 6 ans, il répond :

- Au désir d'une pratique artistique pour l'enrichissement personnel qu'il procure ;
- À la préparation au baccalauréat (Option théâtre, Grand oral) ;
- Au besoin d'enrichir la candidature des futurs bacheliers auprès des écoles supérieures universitaires ou autres ;
- Au désir d'intégrer un Cycle Menant au Diplôme National d'études de théâtre (C.M.D.N) ;
- À la possibilité d'une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de théâtre, pour laquelle le Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M) s'est vu délivrer un agrément du ministère de la Culture pour la période 2020-2025 (Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur).

Le *parcours études* vise à accompagner les élèves vers l'autonomie et à leur donner les outils nécessaires à la compréhension et à la pratique de cet art, que leur projet de formation soit à visée amatrice ou professionnelle.

- Cycle 1, de détermination, accessible à partir de 15 ans, sur audition d'entrée, d'une durée de 1 à 2 ans : *3 à 6 heures de volume hebdomadaire, à raison de 2 cours /semaine*
  - Dramaturgie et initiation au théâtre contemporain
  - Interprétation
- Cycle 2, d'enseignement des bases, accessible à partir de 16 ans, après validation du cycle 1 ou sur audition, d'une durée de 1 ou 2 ans : *4 à 8 heures de volume hebdomadaire, à raison de 4 cours par semaine + 1 cours facultatif*
  - 2 cours d'interprétation
  - 1 cours de danse (adapté au théâtre)
  - 1 cours de chant
  - 1 cours de technique théâtrale individualisé, « théâtre studio » (élocution, exercice du monologue)

---

<sup>4</sup> Les démarches de dérogation scolaire sont généralement à effectuer au mois de mars auprès de l'établissement. Il est conseillé de se renseigner directement auprès du collège Alain en amont.

- Cycle 3, d'approfondissement des acquis, accessible à partir de 17 ans, après validation du cycle 2 ou sur audition, d'une durée de 1 ou 2 ans : *6 à 12 heures de volume hebdomadaire, à raison de 4 cours par semaine + 1 cours facultatif*
  - 2 cours d'interprétation
  - 1 cours de danse (adapté au théâtre)
  - 1 cours de chant
  - 1 cours de technique théâtrale individualisé, « théâtre studio » (élocution, exercice du monologue)
- Le Cycle Menant au Diplôme National (C.M.D.N.), accessible sur concours régional d'entrée au sein du Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M) des conservatoires, (cf. chapitre ci-après pour détails).

### **c. Cycle Menant au Diplôme National d'études de théâtre (C.M.D.N)**

Le Cycle Menant au Diplôme National d'études de théâtre permet une pratique artistique soutenue, autonome et éclairée du théâtre. Il s'adresse à des élèves âgés d'au moins 17 ans.

#### **▪ Organisation des études**

Accessible sur examen d'entrée régional, la durée du cycle est de 2 ans, à raison de *16 heures de volume hebdomadaire<sup>5</sup> au minimum, pour un volume total minimum de 1056 heures.*

Ces heures peuvent être aménagées annuellement de façon à permettre une pédagogie souple qui alterne des cours réguliers et des temps de travail plus intensifs.

Des stages, ateliers, master class, confiés à des artistes ou intervenants invités, notamment par le biais de partenariats avec des lieux de création et/ou de diffusion et des équipes artistiques, complètent la formation à raison d'au moins 100 heures annuelles.

Durant le cycle, les établissements assurent également aux élèves une approche des métiers de la scène, de leur environnement juridique et économique, ainsi que de la diversité des formations qui y conduisent.

Sur proposition de l'équipe pédagogique, une autorisation de prolongation du temps de formation d'un an peut être accordée par la direction de l'établissement.

Durant ce cycle, différents modes pédagogiques sont proposés :

---

<sup>5</sup> La durée d'une année scolaire est règlementairement de 34 semaines

- *Cours hebdomadaires*, sur un volume de 9 à 12 heures consacré au travail du jeu auxquelles s'ajoutent 2 heures consacrées à la pratique corporelle et 1h30 minimum au travail vocal. En synthèse :
  - 2h de Technique théâtrale
  - 7h d'interprétation
  - 2h de danse
  - 1h30 de chant
- *Stages* : trois réalisés en interne, avec des artistes intervenants, et trois autres organisés en réseau (R.O.M.).
- *Master-class* : une par an, organisée en réseau (R.O.M.)
- *Projet personnel* : 70 h soit l'équivalent 2 h / sem.
- *Rencontres*, avec des compagnies professionnelles dans le cadre de partenariats avec des acteurs culturels du territoire.

#### ○ **Principes pédagogiques**

Le cycle s'articule autour de quatre axes principaux, en veillant à s'ouvrir à la pluralité des formes esthétiques :

- 1) Privilégier le travail de l'interprétation et du jeu dans un parcours de progression individuel et collectif ;
- 2) Poursuivre l'entraînement corporel et vocal ;
- 3) Approfondir la culture théâtrale et artistique ;
- 4) Développer les pratiques de diverses techniques ou disciplines complémentaires

#### ▪ **Conditions et modalités d'admission dans le cycle**

Un examen d'entrée valide l'admission dans le cycle menant au diplôme national. Cet examen permet de déterminer si les candidats possèdent un niveau équivalent celui de la fin d'un deuxième cycle.

L'examen d'entrée est organisé au niveau régional au sein du Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M). La demande d'entrée est accompagnée d'un dossier récapitulatif le parcours et la motivation du candidat.

L'examen comprend une épreuve d'interprétation ou de pratique théâtrale, et un entretien portant sur le parcours et les motivations.

#### **d. Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S)**

Ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans un but professionnalisant, le cycle a pour objectif la préparation aux concours d'entrée dans les établissements d'enseignements supérieurs de théâtre.

Cette préparation est indépendante du cursus en trois cycles, ou peut se mutualiser en partie avec le cycle d'études conduisant au diplôme national, ou lui faire suite. Ses contenus et son niveau d'exigence permettent à l'élève de préciser son projet professionnel et de préparer dans des conditions appropriées les concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les élèves inscrits dans le Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S) peuvent être admis à se présenter aux épreuves du Diplôme National d'études artistiques selon des modalités prévues au présent règlement des études.

Les élèves bacheliers intégrant ce cycle peuvent accéder au statut d'étudiant et aux prestations associées (CROUS, bourses, APL, etc...).

Cette préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur, accessible sur examen d'entrée régional, est organisée en réseau d'établissement – le Réseau Occitanie Méditerranée ou R.O.M.

Cette préparation se déploie sur un volume de **1148 heures**, à raison de 34 semaines de cours par an, sur une durée de 2 ans maximum. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation détaillant les acquis de la formation via un livret de l'étudiant et une attestation de suivi.

Les modalités d'accès et de validation sont définies par des lettres de cadrage disponibles sur le site de La fabrique des arts à l'adresse suivante : <https://www.fabriquedesarts.fr/>

Les études sont organisées selon la maquette pédagogique reproduite à la page ci-après.

## Maquette pédagogique C.P.E.S Théâtre, commune aux établissements du R.O.M.

	Volume d'enseignement hebdomadaire	Volume d'enseignement hebdomadaire
<b>U.E. 1 Discipline principale</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>
<i>Interprétation, technique du corps en jeu</i>	10,00	10,00
<i>Projet personnel, dramaturgie, écriture</i>	3,00	3,00
<b>Sous totaux hebdomadaires</b>	<b>13,00</b>	<b>13,00</b>
<b>Sous totaux annuels</b>	<b>429,00</b>	<b>429,00</b>
<i>Stages et masterclass non comptabilisés dans temps d'enseignement</i>	90,00	90,00
<b>TOTAL U.E. sur deux ans (hors masterclass et stages)</b>	<b>858,00</b>	
<b>U.E. 2 Enseignements Complémentaires</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>
<i>Technique vocale, chœur rythmique</i>	2,00	2,00
<i>Préparation au jeu (danse, marionnettes)</i>	1,00	1,00
<b>Sous totaux hebdomadaires</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>
<b>Sous totaux annuels</b>	<b>99,00</b>	<b>99,00</b>
<b>TOTAL U.E. sur deux ans</b>	<b>198,00</b>	
<b>U.E. 3 Insertion professionnelle</b>	<b>Année 1 et 2</b>	
<i>Ateliers de connaissances des métiers et du milieu</i>	12,00	
<i>Spectacles (5 par an, soit 10h)</i>	20,00	
<i>Stage(s) d'immersion en milieu de l'enseignement</i>	20,00	
<i>Culture – environnement social, juridique et</i>	40,00	
<b>TOTAL U.E. sur deux ans</b>	<b>92,00</b>	
<b>TOTAL U.E 1 + U.E.2 + U.E. 3 sur deux ans</b>	<b>1148,00</b>	
Enseignements non comptabilisés dans le volume horaire du cursus :		

### e. L'Atelier adultes

L'Atelier adultes (dès 20 ans), propose un cours d'interprétation par semaine, d'une durée de 2h. Ses objectifs sont les suivants :

- Découverte du registre contemporain de théâtre, des nouvelles écritures dramatiques et des auteurs contemporains ;
- Découverte ou approfondissement du registre classique ;
- Acquérir les bases techniques du jeu d'acteur : respiration, placement de la voix, training corporel, improvisation, imaginaire, relation au partenaire lors du travail d'interprétation de scènes ;
- Expérience d'une pratique collective et publique du plateau ;
- Développement de sa culture par la fréquentation de spectacles avec l'école du spectateur.

La délivrance d'une attestation de cycle I est possible sur avis de l'équipe pédagogique et validation de la direction.

## f. *Parcours programme*

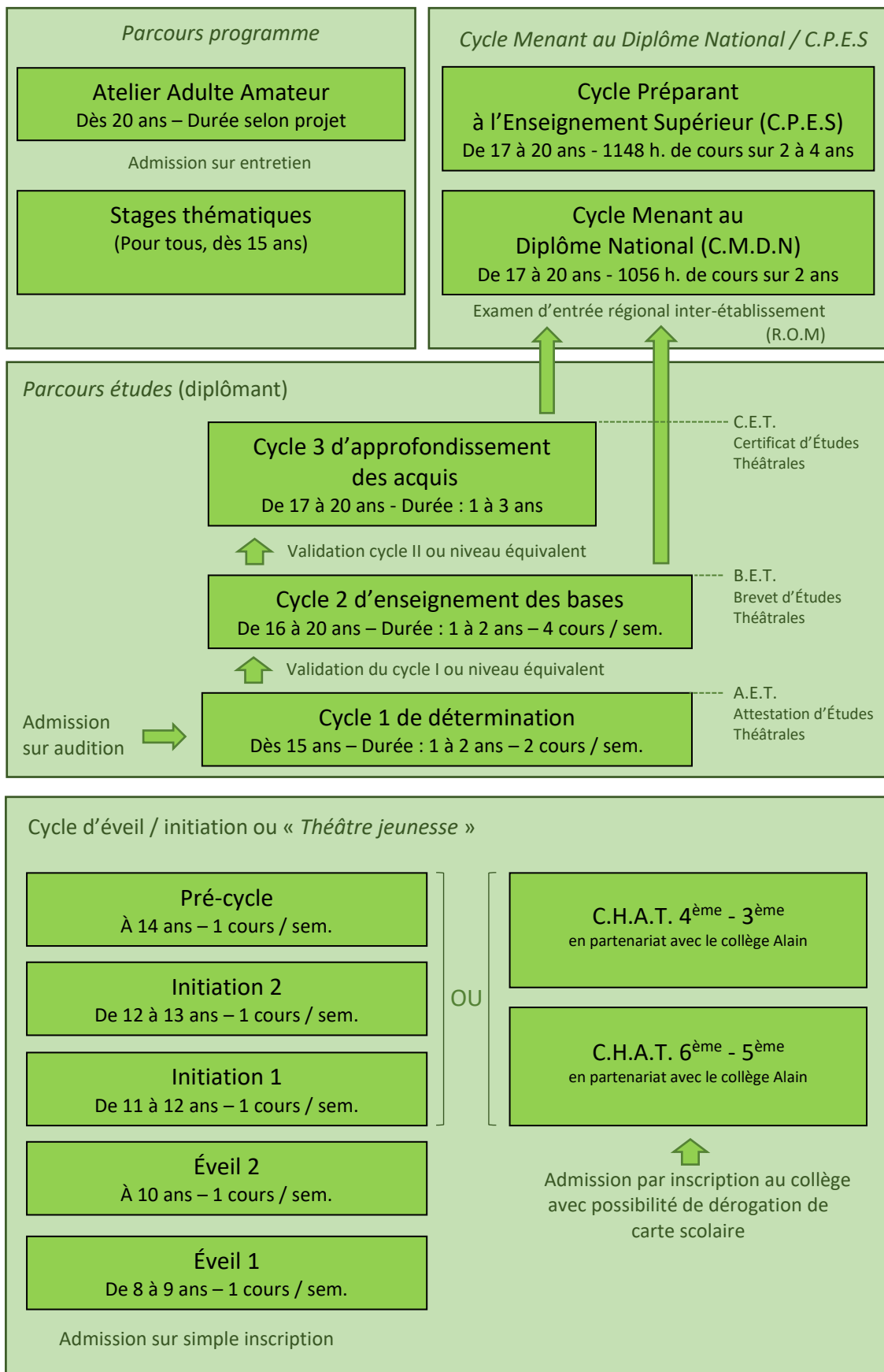
Le conservatoire est considéré comme un lieu de ressource pour les pratiques artistiques de son territoire. Le département théâtre accueille à ce titre, sous des formats variés, des élèves sans limite d'âge, qui souhaitent expérimenter une pratique du plateau et enrichir leur connaissance des répertoires et des enjeux du théâtre.

Dans cette perspective, le département théâtre propose des *parcours programme*. Il s'agit de partager les ressources pédagogiques et artistiques de l'établissement pour construire en autonomie ou en partenariat, en fonction des besoins, un accompagnement adapté.

Les formats peuvent être :

- des ateliers ou stages de pratique en complément du parcours études ou indépendamment de lui ;
- des stages coconstruits en partenariat avec les lieux de création ou de diffusion du territoire, comme le *Théâtre dans les Vignes* à Couffoulens ;
- des stages ou ateliers pour les artistes présents sur le territoire et qui souhaitent continuer à se former ;
- le département peut proposer également un parcours personnalisé, notamment à l'intention de personnes qui consacrent beaucoup de temps à leurs études ou leur vie professionnelle, ou encore de celles qui ont achevé le parcours études (cas des anciens élèves). Pour ces personnes, qui constituent des cas particuliers, il peut être proposé un contrat de formation conçu en concertation entre l'élève et l'équipe pédagogique, puis validé par la direction. Ce parcours consiste par exemple à suivre uniquement certains cours ou ateliers du département théâtre, ainsi que des cours ou ateliers dans d'autres spécialités.

**g. Schéma d'organisation générale des études théâtrales**



## II. Objectifs, contenus pédagogiques et modalités d'évaluation

Selon les niveaux, les objectifs, contenus et modalités sont adaptés comme suit :

### a. Pré-cycle :

- Objectifs : Répondre aux premiers désirs de théâtre chez l'enfant et l'adolescent au plaisir du jeu et de raconter des histoires en sollicitant son expression personnelle et collective. Éveiller la curiosité des enfants et des adolescents dans une pratique ludique tout en abordant les outils techniques du théâtre : travail du corps, de la voix, de la présence, de l'imaginaire et du texte.
- Modalités d'évaluation :
  - Contrôle continu : suivi de la progression (bulletin semestriel) et contrôle de l'assiduité conditionnant le passage de l'épreuve terminale.
  - Validation terminale : épreuve publique comprenant des présentations collectives de travaux de classe.

### b. Cycle 1, de détermination

- Objectifs : Découverte des exigences de la pratique du théâtre, de son enjeu collectif, de l'implication corporelle et vocale, de la mise en jeu de la parole individuelle et collective.
- Contenus : Pratique corporelle, approche par l'improvisation et mise en jeu (lecture, scènes, jeu collectif).
- Modalités d'évaluation :
  - Contrôle continu : suivi de la progression (bulletins semestriels) et contrôle de l'assiduité conditionnant le passage de l'épreuve terminale.
  - Validation terminale : épreuve comprenant une présentation collective de travaux de classe + une scène classique ou contemporaine d'au moins 3 minutes.

Délivrance d'une Attestation d'Études Théâtrales (mention Honorable, Bien ou Très-bien). Admission en cycle 2 à partir de la mention « Honorable ».

### c. Cycle 2, d'enseignement des bases

- Objectifs : Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale. Engagement dans le jeu avec les partenaires : présence, écoute, imaginaire et travail sur le texte.



- Contenus :
  - Culture théâtrale (dramaturgie, esthétiques, initiation à la scénographie)
  - Technique de jeu : corps et voix
  - Préparation au jeu et improvisation
  - Initiation à une technique de jeu
  - Exploration d'une œuvre du répertoire classique et contemporain
  
- Modalités d'évaluation :
  - Contrôle continu : suivi de la progression (bulletins semestriels) et contrôle de l'assiduité conditionnant le passage de l'épreuve terminale.
  - Validation terminale : épreuve publique comprenant une présentation collective de travaux de classe + une scène classique et/ou une scène contemporaine d'au moins 3 minutes chacune.

Délivrance du Brevet d'Études Théâtrales (mention Honorable, Bien, Très-bien).  
Admission en cycle 3, à partir de la mention « Honorable ».

#### **d. Cycle 3, d'approfondissement des acquis**

- Objectifs : Poursuivre l'entraînement corporel et vocal, concrétiser une présence sur le plateau, toucher le spectateur dans son imagination, approfondir sa culture théâtrale et mener un projet personnel.
  
- Contenus :
  - Culture théâtrale (dramaturgie - esthétiques du théâtre - initiation à la scénographie)
  - Technique de jeu : corps et voix
  - Préparation au jeu et improvisation
  - Exploration d'une œuvre du répertoire classique et contemporain
  - Projet personnel de l'élève
  
- Modalités d'évaluation :
  - Contrôle continu : suivi de la progression (bulletins semestriels) et contrôle de l'assiduité conditionnant le passage de l'épreuve terminale.
  - Validation terminale : épreuve publique comprenant une présentation collective de travaux de classe + une scène classique + une scène contemporaine + un monologue (2 minutes environ) + un projet personnel de 10 minutes ainsi qu'un bref entretien avec le jury portant sur les choix artistiques, l'autocritique et les perspectives de poursuite dans la discipline.

Délivrance du Certificat d'Études de Théâtre (mention Honorable, Bien, Très-Bien).

## **e. Cycle Menant au Diplôme National d'études de Théâtre (C.M.D.N)**

Le cycle menant au diplôme national est encore en construction puisque qu'au moment de la rédaction de l'édition 2024/2025 du présent règlement des études, celui-ci n'a pas encore achevé sa définition réglementaire<sup>6</sup>.

Pour 2023/2024, son organisation était confondue avec celle des CPES portée par le Réseau Occitanie Méditerranée des conservatoires. Dès la rentrée artistique 2024/2025, il entrera pleinement en vigueur selon les contenus, objectifs et modalités d'évaluation tels que définis ci-dessous.

### ▪ Axes et objectifs pédagogiques :

Le Cycle Menant au Diplôme National d'études de théâtre s'articule autour de quatre axes pédagogiques principaux, en veillant à s'ouvrir à la pluralité des formes esthétiques :

#### 1) Interprétation et jeu, dans une progression individuelle et collective

- renforcer la maîtrise des techniques de l'acteur (voix et corps dans l'espace, diction, prosodie, rapport au texte, à l'imaginaire, disponibilité à soi et aux autres, ouverture des sens, etc.) et à concrétiser la présence sur le plateau au sein du collectif ;
- développer une interprétation singulière en tenant compte d'enjeux dramaturgiques et esthétiques ;
- solliciter l'autonomie la plus large possible et la créativité en accompagnant le développement de la personnalité artistique de l'élève.

#### 2) Entraînement corporel et vocal

- proposer un enseignement régulier de pratique vocale et de pratiques corporelles (corps, espace et mouvement). Ces enseignements prennent en compte l'approche spécifique de l'acteur au théâtre ;
- enrichir la pratique d'une connaissance physiologique du corps et de la voix.

#### 3) Approfondissement de la culture théâtrale et du jeu

- approfondir l'approche pratique et théorique de la dramaturgie, de la scénographie, de la mise en scène, de l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques, en autres ;
- poursuivre un parcours du spectateur exigeant qui développe l'analyse critique ;

---

<sup>6</sup> Le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique, publié en septembre 2023 au bulletin officiel (B.O. Hors-série n°5) donne de nombreux éléments de définition des contenus, modalités d'organisation et d'évaluation du cycle menant au diplôme national d'études de théâtre. Celles-ci doivent être complétées dans la publication prochaine d'un décret.

- aborder les réalités socio-économiques et institutionnelles du spectacle vivant et ses métiers.

4) Développement de la pratique de diverses techniques, de disciplines complémentaires et d'autres formes d'art :

- Au moins deux techniques ou disciplines complémentaires dans la liste suivante :
 

<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> écriture dramatique et de plateau</li> <li><input type="checkbox"/> mise en scène</li> <li><input type="checkbox"/> scénographie</li> <li><input type="checkbox"/> création de costumes</li> <li><input type="checkbox"/> création sonore, visuelle et numérique</li> <li><input type="checkbox"/> clown</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> arts du cirque</li> <li><input type="checkbox"/> arts de la marionnette</li> <li><input type="checkbox"/> arts du récit</li> <li><input type="checkbox"/> arts du geste</li> <li><input type="checkbox"/> masque</li> <li><input type="checkbox"/> autre</li> </ul>
---	---
- Au moins un autre art : danse, instruments de musique, chanson, cinéma, arts plastiques, etc.

▪ Modalités d'admission :

L'entrée en Cycle Menant au Diplôme National est soumise à un examen d'entrée organisé à l'échelle régionale par le Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.) des conservatoires. L'épreuve se déroule sur deux jours dans l'un des conservatoires du réseau. Une préparation au jeu sera dirigée chaque jour par l'un des professeurs du réseau. Les candidats seront amenés à présenter :

- 1 parcours libre (projet personnel au libre choix des candidats) ;
- 1 scène dialoguée, travaillée sur place, avec un autre candidat (texte proposé par le ROM) ;
- 1 dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, une présentation d'un spectacle vu, une liste de 6 à 8 pièces contemporaines et classiques qu'il aimerait travailler.

▪ Modalités d'évaluation :

Le diplôme est délivré aux élèves ayant satisfait à l'évaluation continue au cours du cycle menant au diplôme national et à l'épreuve d'évaluation terminale – comportant une épreuve artistique se déroulant en public et devant un jury. L'évaluation est finalisée par une note globale sur 20, le diplôme étant obtenu à partir de la note de 10/20.

**f. Enseignements complémentaires intégrés aux *parcours programme* et *études***

- École du spectateur. Pour les élèves du *parcours études* (cycle 1 à 3), il est demandé s'assister à un spectacle par trimestre minimum, soit 3 spectacles obligatoires dans l'année.
- Une fois dans le cursus, la visite d'un théâtre est programmée.
- Des rencontres avec des intervenants artistiques extérieurs sont également proposées pour les cycles 2 et 3, sous forme de stages d'initiation à trois spécialités de jeu : masque, clown, dramaturgie ainsi qu'une initiation à la scénographie.

### III. Évaluation

L'évaluation porte sur l'avancée des acquisitions de compétences des élèves, de leur progression dans les parcours et valide les objectifs pédagogiques inhérents à chacun d'entre eux.

- L'évaluation continue collective et sans notes est appliquée pour l'ensemble du théâtre jeunesse depuis les cours d'*Éveil* et *initiation* jusqu'au cours de pré - cycle ainsi que pour l'Atelier adultes.
- Pour les *parcours études*, en plus du contrôle continu (assiduité et investissement), un examen – sous forme d'audition publique – à lieu en fin de chaque cycle (cf. tableau de synthèse ci-après).
- Le *Certificat d'Études Théâtrales* peut être délivré au terme d'un parcours complet (premier, deuxième et troisième cycles), validé par une évaluation continue. Une prestation présentée devant l'équipe pédagogique et au moins deux regards professionnels extérieurs au conservatoire, rémunérés pour cette mission selon les modalités habituelles des jurys, peut constituer un des modules de cette évaluation. Il atteste d'un parcours initial complet d'études de théâtre.

#### a. Barème général

Le Schéma National d'Orientation Pédagogique, publié en septembre 2023, instaure pour le Cycle Menant au Diplôme National le barème règlementaire suivant :

Barème des notations		
Appréciation	Note sur 20	Mention
Excellence des qualités et des acquis	$16 \leq n \leq 20$	Très bien
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	$13 \leq n < 16$	Bien
Des qualités et des acquis au minimum des exigences	$10 \leq n < 13$	Honorable
Qualités et acquis en deçà des exigences	$7 \leq n < 10$	Non validé
Objectifs non atteints, qualités et acquis insuffisants	$n < 7$	Non validé

De manière logique, il a été décidé par le conseil pédagogique du conservatoire d'étendre ce barème à l'ensemble des évaluations des unités d'enseignement, toutes spécialités confondues (danse, musique, théâtre).

## b. Modes d'évaluation

Il existe plusieurs modes d'évaluation des qualités artistiques développées et acquises en formation. Celles-ci varient selon les types de parcours et des niveaux de formation :

- **Contrôle continu**, comprenant le suivi des présences en cours et de la participation aux restitutions publiques, une évaluation par l'enseignant du travail personnel fourni et du rendu des travaux exigés dans le cadre de la formation. Ce contrôle continu est formalisé dans un bulletin semestriel, envoyé aux élèves et familles, et constitue, en partie, le dossier de l'élève. Il prend généralement la forme d'une appréciation littéraire générale mais peut aussi être une évaluation notée appelée *Contrôle en Cours de Formation* (C.C.F.).

À noter qu'un nombre d'absence supérieur aux plafonds fixés dans le règlement intérieur<sup>7</sup> entraînera, de fait, la non-validation du semestre en cours et pourra déclencher les dispositions contraignantes prévues en pareil cas. Par ailleurs, un contrôle continu en-deçà des attentes sur plusieurs semestres peut conduire l'établissement à organiser un comité de suivi et d'orientation (C.S.O.<sup>8</sup>) afin d'échanger avec l'élève sur les difficultés constatées, tenter d'y remédier ou, à défaut, de proposer une réorientation.

- **Évaluation terminale**

À l'opposé du contrôle continu, l'évaluation terminale repose sur une appréciation, à un instant donné, correspondant à une possible fin d'étape, de module d'enseignement ou de parcours, des qualités et acquis de la formation de l'élève.

Cette appréciation est faite par un jury qualifié qui peut être soit :

- **Interne**, constitué seulement d'enseignants artistiques du conservatoire et d'un membre de la direction du conservatoire ;
- **Externe**, constitué uniquement de membres extérieurs à l'établissement : enseignants de conservatoire, personnalités qualifiées issues du spectacle vivant, représentant d'institutions (direction de conservatoire, Ministère de la Culture) ;
- **Composite**, c'est-à-dire composé à la fois de membres de jury internes et externes au conservatoire.

---

<sup>7</sup> Cf. règlement intérieur, article 17. Le plafond est de 10% d'absences non justifiées et 20% d'absences justifiées maximum. En cas de difficulté importante et impérieuse, il est possible de solliciter une suspension temporaire des enseignements via une demande de dérogation à l'attention de la direction du conservatoire. Cette dérogation ne peut être qu'exceptionnelle et donc, non renouvelable pour tout le cycle ou le parcours en cours.

<sup>8</sup> Cf. règlement intérieur, article 12, pour détail.

■ **Synthèse**

Niveau	Durée	Modalités d'évaluation	Barèmes
Pré-cycle N1	2 ans	Contrôle continu non noté, 4 semestres	Validation par appréciation
Pré-cycle N2	2 à 3 ans	Contrôle continu non noté, 4 semestres minimum.	Validation par appréciation
Cycle 1	3 à 5 ans	Contrôle continu noté, 5 semestres min., avec validation obligatoire des disciplines associées.  Épreuve terminale noté, jury interne	Note /20 – Coefficient 2  Note / 20 – Coefficient 1
Cycle 2	3 à 5 ans	Contrôle continu noté, 5 semestres min., avec validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires.  Épreuve terminale notée (jury interne ou mixte)	Note /20 – Coefficient 1  Note / 20 – Coefficient 1
Cycle 3	2 à 4 ans	Contrôle continu noté, 3 semestres min. avec validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires.  Épreuve terminale publique notée (1 jury interne - 2 jurys externes)	Note / 20 – Coefficient 1  Note / 20 - Coefficient 2
C.M.D.N.	2 à 4 ans	Contrôle continu noté, 3 semestres min. avec validation obligatoire des disciplines associées, complémentaires et optionnelles.  Épreuve terminale publique notée (4 jurys externes)	Note / 20  Détails fixés par le R.O.M
C.P.E.S.	2 à 4 ans	Outre la partie commune au CMDN, le CPES donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin d'étude détaillant les acquis de formation.	
Parcours programme	1 an renouvelable 2 fois	Contrôle continu, non noté, chaque semestre, faisant l'objet d'une évaluation partagée en fin d'année décidant de l'éventuelle poursuite.	
Ateliers hors-cursus	2 ans ou +  Dans la limite des places disponibles	Contrôle continu sous forme d'appréciation littéraire semestrielle	
C.H.A.T.	4 ans, selon niveau scolaire  (6 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup> )	Contrôle continu sous forme d'appréciation littéraire trimestrielle dans le bulletin scolaire de l'élève.	

#### IV. Engagement et assiduité

- *Théâtre jeunesse et ateliers adultes*

Le théâtre est un art collectif qui implique la présence de tous. L'assiduité aux cours est une des premières exigences à avoir pour le bon déroulement du cours. Un effort est aussi à fournir sur l'apprentissage du texte.

Des présentations publiques de travaux ont lieu chaque année. Les dates de présentations sont fixées en début d'année. L'élève s'engage à retenir la date et à être présent.

- *Parcours études*

S'inscrire dans un *parcours études* de théâtre au conservatoire implique un engagement réel de l'élève vis à vis de la structure mais aussi de la dynamique collective du groupe.

Il est demandé une assiduité aux cours, de l'exigence dans l'apprentissage des textes, dans le travail de scène et dans la recherche. L'enseignement du théâtre implique des temps de répétition en autonomie entre les élèves en dehors des cours. Des locaux sont mis à disposition.

Lors des présentations publiques et des examens, les élèves doivent se rendre disponibles pour les dates et les répétitions. Un courrier d'excuse sera délivré par la direction du conservatoire à destination des différentes directions d'établissements scolaires.

Toutefois, les épreuves du baccalauréat ou tout autre examen de type enseignement secondaire ou supérieur seront pris en compte et donneront lieu à des aménagements. Le calendrier des études tient compte en amont de ces périodes d'épreuves.

Les stages thématiques sont obligatoires dans le cursus. Ils sont généralement dispensés le vendredi soir et le samedi. Ils participent à l'évaluation continue et sont pris en compte dans la validation de fin de cycle des élèves.

Comme écrit ci-avant, l'assiduité est un élément indispensable à la dynamique collective d'apprentissage et de jeu. De fait, un nombre trop important d'absences – même justifiées – pénalise le groupe et entraîne des conséquences.

Ainsi, lorsque les absences mettent en péril le bon déroulement d'un cours ou le travail de groupe, une redistribution des rôles voire un retrait temporaire des réalisations publiques peut être prononcé par l'équipe enseignante conformément à l'article 17 du règlement intérieur de La fabrique des arts.

Il est rappelé que les justifications d'absences doivent être transmises par mail ou par courrier à l'accueil du conservatoire. Pour les demandes d'autorisation exceptionnelles d'absences multiples consécutives, elles doivent être également discutées avec le coordinateur pédagogique du département théâtre.



# **RÈGLEMENT DES ÉTUDES**

**LIVRET n°2**

**Spécialité**

**Danse**

Conservatoire à Rayonnement Départemental

-  
Edition 2024/2025



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>p.5</b>
<b>I) Offre de formation du département danse</b>	<b>p.6</b>
1. Présentation générale de l'offre de formation	p.6
2. Détails par type d'offre de formation	p.6
3. Schéma de l'offre de formation danse	p.8
<b>II) Contenus d'enseignement et objectifs pédagogiques</b>	<b>p.9</b>
1. <i>Parcours Éveil - Initiation</i>	p.9
2. <i>Parcours études en danse classique et danse jazz</i>	p.11
a) <i>Cycle 1</i>	p.11
b) <i>Cycle 2</i>	p.13
c) <i>Cycle 3</i>	p.16
d) <i>Cycle Menant au Diplôme National (CMDN)</i>	p.17
e) <i>Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)</i>	p.19
3. <i>Parcours programme</i> (classique et jazz)	p.20
4. <i>Parcours ouverture</i>	p.21
5. Ateliers	p.21
6. Stage et accompagnements ciblés	p.21
<b>III) Évaluation et orientation</b>	<b>p.22</b>
1. <i>Parcours d'éveil – initiation</i>	p.22
2. <i>Parcours études</i>	p.22
a) Évaluation continue	
b) Évaluation mi-cycle	
c) Examen terminal (cycle 1 à 3)	
3. <i>Cycle Menant au Diplôme National d'Études de Danse (CM-DNED)</i>	p.25
4. <i>Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)</i>	p.27
5. <i>Parcours programmes, ouverture et ateliers</i>	p.27
<b>IV) Enseignements complémentaires et ateliers</b>	<b>p.28</b>
1. Enseignements complémentaires	p.28
2. Ateliers (Pilates, Breakdance)	p.29
<b>ANNEXE : Contrat de formation du <i>parcours programme</i></b>	<b>p.31</b>



## **Introduction**

Le département danse, par la diversité de l'offre d'enseignement qu'il propose, est un lieu privilégié d'acquisition et de ressources du socle de compétences communes aux apprentis danseurs. Quels que soient les parcours de formation, la pédagogie du département danse transmet les connaissances et savoirs fondamentaux nécessaires au langage de l'interprète danseur. L'enseignement initial à l'art et à la pratique de la danse ouvre des horizons multiples. Partant de l'expérience motrice de tout un chacun, il organise des chemins d'appropriation de son corps ouvrant sur la maîtrise du mouvement, du sensible, de l'expression de soi et la mise en relation avec les autres.

En adéquation avec le projet d'établissement ainsi que le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé (sept. 2023), l'articulation du projet pédagogique du département danse s'inscrit dans une dynamique et une volonté de transversalité, d'élargissement des publics et de diversification des disciplines. La valorisation de la création chorégraphique, du patrimoine artistique et de la culture chorégraphique est un outil central pour l'apprentissage des différentes esthétiques.

Les pratiques dansées, au sein des spécialités « classique, contemporain et jazz », sont organisées autour de quatre axes pédagogiques : appropriation et apprentissage technique, relation à la musique, improvisation et culture chorégraphique. Le projet pédagogique a ainsi pour objectif de relier ces axes fondamentaux afin de les rendre indissociables et indispensables à une pratique complète. Les contenus utilisés doivent résonner à travers ces points essentiels et faire sens pour les élèves tout au long de leur formation. L'offre d'enseignement en danse s'organise pour l'essentiel collectivement grâce à des temps à la fois de structuration et d'expérimentation, permettant à l'élève d'ouvrir son espace personnel d'expression, de dépasser la vision qu'il a de lui-même et de franchir des paliers dans ses acquis.

Ainsi, cours, ateliers, modules, stages, représentations et projets viennent ponctuer le parcours de l'élève selon une logique de progression en vue de construire une pratique autonome et ouverte aux autres disciplines artistiques. La formation musicale du danseur et les cours accompagnés par le musicien permettent une appropriation corporelle et une maîtrise des différentes structures rythmiques. Elles encouragent à trouver une musicalité dans le mouvement et aident à la mémorisation et l'interprétation.

L'apprentissage de la danse trouve sa place à la fois comme temps de structuration, d'exploration, d'expérimentation et de création, en fournissant les clés d'une approche générale, transversale ouverte sur une culture chorégraphique large, permettant de former des danseurs émancipés, curieux et autonomes. À la fois danseurs et chorégraphes, ou musiciens accompagnateurs et compositeurs, les membres de l'équipe pédagogique du département Danse sont des pédagogues issus de cultures et d'horizons différents. Cette diversité complémentaire de formation et d'univers artistiques offre aux élèves la possibilité d'un enseignement riche et éclectique.

# I. Offre de formation du département danse

## 1. Présentation générale de l'offre de formation

L'offre pédagogique du département danse se décline en différentes propositions de formation :

- *Parcours Éveil-Initiation*, pour les enfants de 4 à 7 ans ;
- *Parcours Études* structuré en trois cycles (cycle 1, 2 et 3) auxquels peuvent succéder les Cycles Menant au Diplôme National d'Études de Danse (C.M-D.N.E.D) et les Cycles Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S) ;
- *Parcours Programme, Allégé ou Personnalisé*, en danse classique et danse jazz, pour les élèves quittant le *Parcours Études* à partir du cycle 2 ;
- *Parcours ouverture*, pour les adolescents (à partir de 11 ans) et les adultes ;
- *Ateliers thématiques* tel que le *Pilates* ou le *Breakdance*.

**Nota :** En fonction des projets particuliers (Examen d'Aptitude Technique (EAT), épreuve optionnelle du Bac, renforcement de la technique...), des ajouts de cours peuvent être proposés. L'ensemble de l'offre est consultable sur le site : <https://www.fabriquedesarts.fr/>

## 2. Détails par type d'offre de formation

- Pour tous les parcours et ateliers

L'article R.362-2 du code de l'éducation précise l'obligation pour les élèves de présenter, à chaque inscription, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication. La présentation de celui-ci revêt donc un caractère obligatoire.

- Pour le *parcours études* :

Les cycles du *parcours études* (cycles 1, 2 et 3) sont structurés en phases. Les notions de cycle et de phase ne sont pas liées strictement à l'âge des élèves. Le temps passé au sein d'un cycle peut varier. La progression des élèves au sein des cycles sera optimisée par une modulation prenant en compte les rythmes individuels d'acquisition. De plus, des temps d'enseignements dispensés en regroupement de phases favoriseront les échanges entre celles-ci, tout en renforçant la notion de cycle.

Les cycles constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions qui s'appuie sur un socle général de compétences artistiques de savoirs, savoir-faire et savoir-être. Les cycles délimitent également les différentes étapes de la formation et correspondent aux grandes phases de cursus scolaire. Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (S.N.O.P.) établi par le Ministère de la Culture en définit les volumes horaires, la nature et répartition des enseignements ainsi que les orientations pédagogiques.

- Pour les *parcours Éveil - Initiation*

Les activités d'éveil et d'initiation n'incluent pas de techniques propres aux futures disciplines (classique – jazz – contemporain) enseignées. L'apprentissage des pointes est proscrit avant l'âge de 8 ans.

- Pour les *Parcours Programmes (allégé et personnalisé)*

Les *parcours programmes - allégés* ou *personnalisés* - permettent aux élèves ayant déjà acquis un certain niveau acquis (début de cycle 2 minimum) d'entretenir une pratique chorégraphique dans un nombre de cours hebdomadaires moins dense que celui du *parcours études*. Différents cas de figure sont possibles :

- Le *parcours allégé*, permettant à l'élève venant de *parcours études* de rester, au moins la première année, dans le groupe – phase où il était tout en allégeant le nombre de cours suivis.
- Le *parcours personnalisé*, où les types et niveaux d'enseignement suivis sont modulés selon les acquis antérieurs de l'élève.

Le *parcours programme* est accessible pour les élèves venant du *parcours études cycle 2* et *cycle 3*.

- Pour le *parcours ouverture*

Le *parcours ouverture* s'adresse à des adolescents, dès l'âge de 11 ans, ainsi que des adultes souhaitant débiter la pratique de la danse contemporaine à raison de deux cours par semaine.

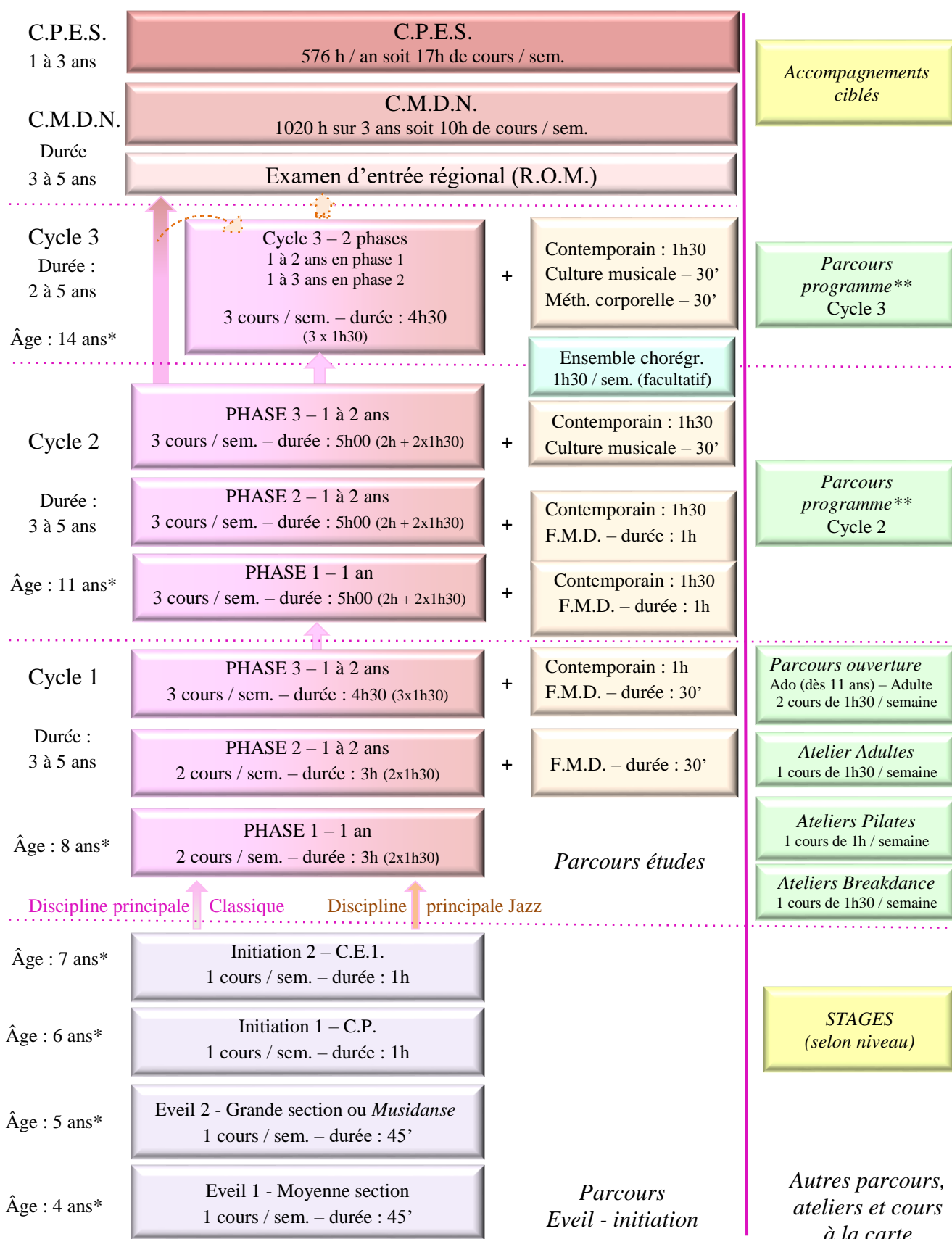
- Pour les *ateliers*

Les *ateliers hors-cursus* permettent une pratique chorégraphique dans un cours hebdomadaire unique. Ils sont toutefois d'une même exigence pédagogique en termes d'assiduité et d'investissement.

- Pour les *cours à la carte* (stage et accompagnements ciblés)

A la différence des parcours et ateliers détaillés ci-avant, les cours à la carte ne sont pas sur un cycle pluriannuel de formation mais répondent à une logique d'acquisition ciblées dans un temps limité (une ou plusieurs séances). Ils répondent à une tarification spécifique adaptée à la configuration des cours délivrés.

### 3. Schéma d'organisation de l'offre de formation danse



\* Âge indiqué : au plus tard le 31 décembre de l'année en cours

\*\* Soit parcours allégé, soit parcours personnalisé. Soumis à validation d'un contrat d'étude.



## II. Objectifs pédagogiques et contenus d'enseignement

### 1. *Parcours Éveil-Initiation*

#### *Éveil*

Le parcours Éveil, d'une durée de 2 ans structurée en 2 phases, est accessible dès 4 ans (au 31 décembre de l'année en cours). Le volume horaire hebdomadaire est de 45 minutes.

- Objectifs pédagogiques :
  - Éveil de la perception, de la créativité, de la sensibilité artistique et de l'imaginaire ;
  - Approche sensorielle (écoute, toucher, regard et proprioception) ;
  - Approche du schéma corporel ;
  - Mise en état de danse et concentration.
  
- Contenus d'enseignement :
  - Exploration des fondamentaux de la danse : le corps, l'espace, le temps, le relationnel ;
  - Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples en convoquant les connexions corporelles fondamentales ;
  - Mise en place de méthodologies d'apprentissage : observation, écoute, compréhension de consignes verbales simples ;
  - Mises en situations chorégraphiques, musicales, théâtrales ;
  - Découverte du spectacle vivant (rencontres avec les artistes en résidences et les programmations jeunes publics).

#### *Musidanse*

Alternative à l'éveil 2 Grande-Section (GS), *Musidanse* est un éveil transversal à la danse et à la musique, qui offre ponctuellement des rencontres musicales pour les danseurs, et des rencontres chorégraphiques pour les musiciens. Ces rendez-vous de 45 minutes permettent aux enfants une découverte musicale ou chorégraphique sous forme ludique, créative et sensorielle.

#### *Initiation*

Le parcours Initiation d'une durée de 2 ans structurée en 2 phases est accessible dès 6 ans (au 31 décembre de l'année en cours). Le volume horaire hebdomadaire est de 1h.

- Objectifs pédagogiques :
  - Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité ;
  - Travail sensoriel et spatial ;
  - Approche des coordinations spécifiques à la danse.

- Contenus d'enseignement :
  - Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres ;
  - Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux ;
  - Développement de méthodes d'apprentissage : observation, écoute, mémorisation ;
  - Découverte d'éléments de terminologie ;
  - Découverte du spectacle vivant et de la création jeune public ;
  - Sensibilisation aux esthétiques classique et jazz en vue de l'orientation en cycle 1.

**Tableau récapitulatif *Parcours éveil - initiation***

<b>Parcours</b>	<b>Âge*</b>	<b>Cours</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
<b>Éveil - initiation</b>	4 ans	Éveil M.S.	45 minutes
	5 ans	Éveil GS ou Musidanse	45 minutes
	6 ans	Initiation 1	1h
	7 ans	Initiation 2	1h

\*Âge indiqué : au plus tard le 31 décembre de l'année en cours

## 2) *Parcours études en danse disciplines classique et jazz*

### a) *Cycle 1*

Le cycle 1, structuré en 3 phases, d'une durée de 3 à 5 ans, se décline tout au long du cycle en danse classique et jazz. La Formation Musicale du Danseur (FMD) vient compléter l'offre de formation dès le début de cycle en phase 2. La danse contemporaine ponctue l'enseignement sous forme de discipline associée dès la phase 3. Cette classe est accessible dès 8 ans (au 31 décembre de l'année en cours). Les volumes horaires hebdomadaires sont de 3h (phase 1) à 6h00 (phase 3).

- Objectifs pédagogiques :
  - Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique ;
  - Acquisitions d'éléments techniques de base dans l'esthétique ;
  - Découverte d'œuvres chorégraphiques ;
  - Découverte d'autres pratiques.
- Contenus généraux d'enseignement :
  - Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique ;
  - Acquisitions des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle ;
  - Découverte et sensibilisation à la danse contemporaine à partir de la 3<sup>ème</sup> année ;
  - Mémorisation et interprétation de courts enchaînements ;
  - Ateliers : approches pratique et/ou théorique : culture chorégraphique, improvisation, composition, relation musique – danse, anatomie ;
  - Formation musicale du danseur (FMD) (30' hebdomadaire).

- Contenus détaillés d'enseignement, par phase :

#### *Début de cycle :*

- Apprentissage des bases techniques et esthétiques, dans la coordination, la musicalité, la qualité et le plaisir du mouvement dansé ;
- Mémorisation d'éléments simples, de pas de base ;
- Improvisation et composition ;
- Formation Musicale du Danseur (FMD) ;
- Enseignements complémentaires : école du spectateur : 1 spectacle/an, 1 stage/cycle ou participation à plusieurs Master Class.

#### *Milieu de cycle :*

- Approfondissement de la phase 1 ;
- Découverte d'éléments simples d'adage, de rotation, de sauts et de pas de liaison ;
- Improvisation et composition ;
- Formation Musicale du Danseur (FMD) ;
- Enseignements complémentaires : école du spectateur : 1 spectacle/an, 1 stage/cycle ou participation à plusieurs Master Class.

*Fin de cycle pour la dominante classique :*

- L'utilisation des épaulements, orientations et directions se précise ;
- Le parcours est utilisé dès que possible ;
- Approfondissement et continuité du travail des éléments d'adage, de rotation, de sauts et de pas de liaison ;
- Improvisation et composition ;
- Exécution des pas dans leur tempo propre ;
- Maîtrise de la relation musique – mouvement, des orientations, de l'espace.

*Fin de cycle pour la dominante jazz :*

- Principe du poids du corps en rapport avec les appuis et le transfert de poids ;
- Conscience de la mobilité de la colonne vertébrale au travers des ondulations ;
- Combinaisons simples des pas de base de la danse jazz ;
- Principes de coordination, dissociation, segmentation et isolation ;
- Connaissance des positions spécifiques de la danse jazz ;
- Notion de Swing et de Groove dans le mouvement ;
- Atelier d'improvisation et de composition.

*Pour les deux dominantes :*

- Enseignements complémentaires : école du spectateur : 1 spectacle/an (au minimum), 1 stage/cycle et/ou participation à plusieurs Master Class ;
- Culture chorégraphique ;
- Initiation à l'anatomie ;
- Découverte et sensibilisation à la danse contemporaine : pratique technique, exploration d'une gestuelle non formelle ou non codifiée sous forme d'atelier d'improvisation, exploration de concept d'écriture et de notation en atelier de composition ;
- Formation musicale du danseur (FMD).

**Tableau récapitulatif *Parcours études Cycle 1***

Parcours & cycles	Phase	Volume hebdomadaire	Détail des cours
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>  Durée : 3 à 5 ans  Âge min. : 8 ans*	Phase 1 Durée : 1 ans	3 heures	⊗ 2 cours de 1h30 de discipline principale
	Phase 2 Durée : 1 à 2 ans	3 heures et demi	⊗ 2 cours de 1h30 de discipline principale ⊗ 30 minutes de Formation Musicale du Danseur (FMD)
	Phase 3 Durée : 1 à 2 ans	6 heures	⊗ 3 cours de 1h30 de discipline principale ⊗ 1h de discipline associée contemporain ⊗ 30 minutes de FMD

\* Âge indiqué : au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

### ***b) Cycle 2***

Le deuxième cycle, structuré en 3 phases et d'une durée de 3 à 5 ans, poursuit la spécialisation en danse classique ou en danse jazz. La danse contemporaine s'inscrit en tant que discipline associée favorisant ainsi l'accès à une autre discipline chorégraphique et visant l'enrichissement des outils d'improvisation et de composition. La Formation Musicale du Danseur (FMD) avec un enseignement spécifique danse se poursuit jusqu'en milieu de cycle 2. Cette classe est accessible dès 11 ans. Le volume horaire hebdomadaire de cours est de 7h (phase 1 et 2) à 7h30 (phase 3).

- Objectifs pédagogiques :
  - Prise de conscience de la danse comme langage artistique ;
  - Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques ;
  - Initiation à l'endurance et au surpassement de soi ;
  - Capacité à s'autoévaluer et à co-évaluer.
  
- Contenus généraux d'enseignement :
  - Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie. Nouvelles acquisitions techniques et chorégraphique ;
  - Discipline complémentaire associée, danse contemporaine : 1h30/hebdomadaire ;
  - Approches d'éléments du patrimoine chorégraphiques et des répertoires, de la création contemporaine ;
  - Formation Musicale du Danseur, FMD : 1 heure hebdomadaire ;
  - Ateliers de 1h : approches pratique et ou théorique : culture chorégraphique, répertoire, improvisation, composition, relation musique – danse, anatomie – physiologie, AFCMD ;
  - Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique ;
  - Encouragements aux travaux personnels : composition personnelle, variation libre, recherche, exposé...

- Contenus détaillés d'enseignement par phase :

*Début de Cycle :*

- Développement de la technique et de l'expression artistique ;
- Développement de l'autonomie et de l'observation : analyse, autocorrection, transposition (D+G), mémorisation ;
- Improvisation et composition ;
- Culture chorégraphique et travail du répertoire ;
- Initiation à l'anatomie ;
- Enseignements complémentaires : école du spectateur : 1 spectacles/an (au minimum), 1 stage/cycle et/ou participation à plusieurs Master Class ;
- Pour la dominante classique : installation du travail de pointes (en fonction des prédispositions corporelles spécifique à cette pratique)
- Discipline complémentaire associée, danse contemporaine : 1h30 hebdomadaire ;
- Formation Musicale du Danseur, FMD : 1h/hebdomadaire jusqu'en milieu de cycle 2.

*Milieu de Cycle*

- Développement des amplitudes, de la résistance et de la précision ;
  - Réalisation d'un travail impliquant une sensibilité musicale, une interprétation, des éléments techniques réalisés dans l'amplitude, le parcours et la rapidité ;
  - Improvisation et composition ;
  - Sessions de culture chorégraphique, initiation à l'anatomie ;
  - Discipline complémentaire, danse contemporaine : 1h30 hebdomadaire ;
  - Examen de Formation Musicale Danseur et validation de l'U.E. ;
  - Échanges pédagogiques (dans le cadre de l'évaluation milieu de cycle) ;
  - Enseignements complémentaires : école du spectateur : 1 spectacles/an (au minimum), 1 stage/cycle et/ou participation à plusieurs Master Class.
- *Ajout pour la dominante classique :*
    - Approfondissement et évaluation de la technique des pointes (selon prédispositions corporelles spécifique : amplitude de mobilité de l'articulation de la cheville et cambrure du pied) ;
    - Apprentissage du parcours en manège.

*Fin de cycle :*

- Développement des amplitudes, de l'endurance et de la précision ;
- Approfondissement de la technique et de l'expression artistique ;
- Réalisation d'un travail impliquant une sensibilité musicale, une interprétation, des éléments techniques réalisés dans l'amplitude, le parcours et la rapidité ;
- Examen de la discipline complémentaire (danse contemporaine) ;
- Improvisation et composition ;
- 34 h annualisées de culture chorégraphique ;

- 17 h annualisées d'anatomie - Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (futurs D.N.E.D.) ;
- Modules d'AFCMD<sup>1</sup> (3 sessions au minimum sur deux ans) ;
- Culture chorégraphique (3 sessions au minimum sur deux ans);
- Enseignements complémentaires : école du spectateur : 2 spectacles/an (au minimum), 1 stage/cycle et/ou participation à plusieurs Master Class, participation aux projets du territoire et régionaux.

● *Ajout pour la dominante jazz :*

- Renforcer la relation entre le poids du corps et les appuis ;
- Affirmer la qualité du rapport au sol ;
- Expérimenter les différentes contractions ;
- Complexifier le travail de mobilité de colonne vertébrale ;
- Aborder différentes formes de tours et de sauts ;
- Appréhender différents types de chute, le travail de décalé et la prise de risque ;
- Aborder la polyrythmie.

Poursuivre ses études de danse au-delà du deuxième cycle peut prendre plusieurs formes selon les objectifs poursuivis et le temps qu'il est possible ou que l'on souhaite y consacrer : *Cycle 3* ci-après, *Cycle Menant au Diplôme National (C.M.D.N)*.

**Tableau récapitulatif *Parcours études Cycle 2***

Parcours & cycles	Phase	Volume hebdomadaire	Détail des cours
<b>2<sup>ème</sup> cycle</b>  Durée : 3 à 5 ans  Âge min. : 11 ans*	Phase 1 Durée : 1 an	7h30	☒ 3 cours de discipline principale (1 x 2h + 2 x 1h30) soit 5h ☒ 1h30 de discipline associée contemporain ☒ 1h de FMD
	Phase 2 Durée : 1 à 2 ans	7h30	☒ 3 cours de discipline principale (1 x 2h + 2 x 1h30) soit 5h ☒ 1h30 de discipline associée contemporain ☒ 1h de FMD
	Phase 3 Durée : 1 à 2 ans	7h (obligatoires) à 10h (en fonction de l'engagement et du projet de l'élève)	☒ 3 cours de discipline principale (1 x 2h + 2 x 1h30) soit 5h (+ 1h30 facultative) ☒ 1h30 de discipline associée contemporain ☒ 30 minutes de culture musicale ☒ Ensemble Chorégraphique (facultatif)

<sup>1</sup> Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé

### c) Cycle 3

D'une durée de 2 à 5 ans, le cycle 3 permet aux élèves de poursuivre leur spécificité tout en se réunissant dans une pratique collective au sein de « l'Ensemble Chorégraphique » du conservatoire. Ce cycle est construit autour de l'objectif de la continuité des apprentissages à travers le décloisonnement des disciplines, le développement de projet personnel dans l'affirmation de sa singularité et la rencontre avec les intervenants extérieurs pour une découverte du sensible, du répertoire et de la création. Cette classe est accessible dès 14 ans, le volume horaire hebdomadaire est de **7h30**.

▪ Objectifs pédagogiques :

- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique amateur ;
- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation ;
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques ;
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité.

▪ Contenus généraux d'enseignement :

- Approfondissement des acquis technique et chorégraphique dans la discipline choisie ;
- Approfondissement dans une discipline complémentaire ;
- Expérience de la création et de la pratique scénique ;
- Maîtrise de la technique, renforcement de la virtuosité, utilisations multiples de l'espace, des dynamiques, des nuances, des contrastes ;
- Approches institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur chorégraphique ;
- Rencontres avec le théâtre, l'histoire de l'art dont la musique, les arts plastiques ;
- Travaux personnels et collectifs ;
- 34 h annualisées de culture chorégraphique + 17 h annualisées d'anatomie – AFCMD ;
- Enseignements complémentaires : école du spectateur : 1 spectacles/an (au minimum), 1 stage/an et/ou participation à plusieurs Master Class ;
- Pratique de l'Ensemble chorégraphique avec découverte des processus d'écriture, de création, des œuvres du répertoire, développement d'outils de composition, mise en situation publique avec pratique scénique soutenue et rencontres avec le milieu professionnel artistique.

**Tableau récapitulatif Parcours études Cycle 3**

Cycle	Cours	Volume hebdomadaire	Durée hebdomadaire
3 <sup>ème</sup> cycle Durée : 2 à 5 ans	Phase 1 Durée : 1 à 2 ans	7h30 (obligatoires) à 10h30 (en fonction de l'engagement et du projet de l'élève)	& 4h30 (3 x 1h30) discipline principale & 1h30 de discipline associée & 30' module de méthodologie corporelle & 30' de culture musicale + 1h30 Ensemble chorégraphique
	Phase 2 Durée : 1 à 3 ans		



#### **d) Cycle menant au Diplôme National (CMDN)**

Organisée par le Réseau Occitanie Méditerranée (ROM) regroupant les conservatoires de Perpignan Méditerranée Métropole, Nîmes, Béziers Méditerranée et Carcassonne Agglo, le Cycle Menant au Diplôme National d'Études de Danse (CM-DNED) est destiné aux élèves visant l'acquisition de connaissances et compétences chorégraphique soutenues et globales.

Le C.M.D.N., d'une durée de 3 ans à 5 ans, propose une pratique scénique soutenue avec « *L'Ensemble Chorégraphique* » du conservatoire, la participation aux projets artistiques locaux et régionaux. Cette classe est accessible dès 14 ans sur examen d'entrée régional au sein du R.O.M. Son volume horaire hebdomadaire est de 10h en moyenne, avec des modules et à répartir dans l'année avec le ROM (cf. contenus généraux). Ces classes mènent au Diplôme National d'Études de Danse (DNED) en vue d'une validation dans deux options distinctes : *Interprétation chorégraphique* et *Humanités chorégraphiques*.

Le Diplôme National (DNED), sera l'équivalent de l'admissibilité à l'Examen d'Aptitude Technique (E.A.T) permettant d'entrer en formation au Diplôme d'État (D.E) de professeur de danse dans un Pôle Supérieur ou Centre habilité à délivrer le Diplôme d'État, puis d'être dispensé de l'UV technique.

- Objectifs pédagogiques :
  - Visée artistique en tant que projet d'accomplissement personnel avec un objectif de professionnalisation ;
  - Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation ;
  - Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées ;
  - Développement de l'endurance, de l'écoute collective et de la virtuosité.
  
- Contenus généraux d'enseignement :
  - Apprentissages et maîtrises des acquis techniques dans la discipline choisie ;
  - Apprentissage dans une discipline complémentaire ;
  - Pratiques créatives 1 : exploration et approche des œuvres du répertoire ;
  - Pratiques créatives 2 (volume horaire de 34h) : travail de composition personnelle, appropriation d'extraits du répertoire, laboratoire de travail collectif ;
  - Méthodologies corporelles (volume horaire de 17h) : AFCMD, notation du mouvement, analyse Labanienne ;
  - Culture Chorégraphique (volume horaire de 34h) : tenue d'un journal d'explorations chorégraphiques pour un travail de réflexions, d'analyses des styles, d'œuvres, de formats chorégraphiques ;
  - Enseignement(s) facultatif(s) : possibilité d'une initiation à la pratique vocale, au jeu d'acteur en vue du DNED en option Interprétation Chorégraphique et un approfondissement d'un système de notation, d'une initiation à la composition par ordinateur, à la scénographie en vue du DNED option Humanités Chorégraphiques.

## Maquettes pédagogiques du C.M.D.N.

Volume horaire obligatoire : 340 h / an soit 1020 h sur l'ensemble du cycle

### a) Pratique discipline principale (discipline classique ou jazz) [153 heures / an]

- *Discipline principale* : 4 h 30 hebdomadaires, à raison de 3 cours de 1h30

Objectifs pédagogiques : Construire une capacité de déploiement corporel dans l'espace, une précision d'exécution des mouvements, un respect des dynamiques, des nuances, au service d'une qualité d'investissement dans le mouvement.

### b) Pratique discipline complémentaire (contemporain) [51 heures / an]

- *Discipline complémentaire* : 1 h 30 hebdomadaires, sur un seul cours

Objectifs pédagogiques : cette pratique différente de la discipline principale permet à l'élève une ouverture sur une autre expérience dansée.

### c) Pratiques créatives [85 heures / an]

- *Pratique créative 1* : 1 h 30 hebdomadaires, sur un seul cours [soit 51 h / an]

Objectifs pédagogiques : découverte et mise en œuvre des protocoles et méthodes référencées d'improvisation et de composition et leur lien avec la dimension musicale, à explorer la notion de styles par des approches « à la manière de » ou à traverser des extraits du répertoire.

- *Pratique créative 2* : 34 h sur l'année, en cours hebdomadaire ou format stage / module

Objectifs pédagogiques : mise en œuvre d'une ou plusieurs expériences de composition individuelle ou collective ou d'appropriation d'extraits de répertoire.

### d) Méthodologies corporelles (ouvert aux élèves de théâtre et musique) [17 heures / an]

- *Méthodologies corporelles* : 17 h sur l'année, en cours hebdomadaire (30')

Objectifs pédagogiques : accompagnement de l'élève dans la connaissance, la construction et l'écoute de son corps en lien avec sa pratique dansée. Il comprend un volet théorico-pratique correspondant à l'identification des grands principes d'organisation du mouvement et un volet d'immersion dans des méthodes de soutien corporel.

### e) Culture chorégraphique [34 heures / an]

- *Culture chorégraphique* : 34 h / an sur l'année ou en format atelier / stage (hors présence aux spectacles)

Objectifs pédagogiques : acquérir ou consolider des points de repère en histoire de la danse avec une capacité d'analyse des styles, œuvres, formats chorégraphiques. Il comporte une sensibilisation aux méthodes de notation du mouvement en usage en France, notamment la mise en relation avec une partition.

### f) Enseignements facultatifs

- Un ou plusieurs cours possibles à choisir dans l'établissement, possiblement dans une autre spécialité artistique.

Objectifs pédagogiques : cet enseignement facultatif peut soit servir à renforcer une discipline en vue de la CPES ou d'une orientation professionnelle (2<sup>nd</sup>e discipline complémentaire, répertoire), soit permettre une ouverture artistique (pratique vocale, jeu de l'acteur.)

## e) Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S)

### ▪ Généralités :

Comme pour le C.M.D.N, le Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S) est organisé par un réseau conventionné de conservatoires : le Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.) regroupant les conservatoires de Perpignan Méditerranée Métropole, Nîmes, Béziers Méditerranée, le Grand-Narbonne et Carcassonne Agglo.

Ce cycle s'origine dans l'article 53 de la Loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine, du 07 juillet 2016. Le décret du 2 mai 2017 et l'arrêté du 5 janvier 2018 viennent fixer les conditions d'agrément et leur mise en œuvre par le Ministère de la Culture. Le R.O.M. a été agréé par l'Etat (Préfecture de Région Occitanie) en date du 1er septembre 2020 pour une durée de 5 ans pour l'ensemble des disciplines chorégraphiques (classique, jazz et contemporain<sup>2</sup>).

Le Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) en danse est ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur. Il a pour objectif la préparation aux concours d'entrée de l'enseignement supérieur (CNSMD de Paris et Lyon, CNDC d'Angers, ESDC Cannes, ESDM Marseille, pôles supérieurs régionaux, écoles supérieures privées reconnues par l'état ou à l'étranger...) et de ce fait, ne conduisent pas à l'obtention d'un diplôme.

Néanmoins, pour les élèves souhaitant acquérir un diplôme (notamment en vue de préparer un Diplôme d'État d'enseignant de danse), la délivrance du Diplôme National d'Études de Danse (DNED) est possible pour les étudiants qui valident les diverses unités d'enseignement. Ce diplôme national peut être obtenu en cours de formation ou à la fin de ce cycle CPES.

**Nota :** le D.N.E.D. correspond à une équivalence d'admissibilité à l'Examen d'Aptitude Technique (E.A.T.) permettant par la suite d'entrer en formation au Diplôme d'Etat (D.E.) de professeur de danse dans un pôle supérieur ou centre habilité à délivrer, puis être dispensé de l'U.V. technique.

- Conditions d'accès : le C.P.E.S. est accessible sur examen d'entrée, organisé par le Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.). Une lettre de cadrage du réseau, mise à jour pour chaque session d'entrée, est disponible sur le site : <https://www.fabriquedesarts.fr/>
- Organisation de la scolarité : ce cycle a une durée globale de 1 à 4 ans, avec un minimum de 576 heures d'enseignement (cours hebdomadaires et sessions) par année scolaire. Si la majorité des enseignements a lieu dans l'établissement d'origine, certaines unités d'enseignement sont organisés en lien avec un autre établissement du réseau et peuvent conduire l'élève (ou l'étudiant) à se déplacer.

---

<sup>2</sup> Le C.R.D. de Carcassonne Agglo peut préparer aux disciplines Classique et Jazz. Le contemporain est au C.R.D. de Nîmes et sur le C.R.R. de Perpignan Méditerranée Métropole.

- Âge de référence : il n'y a pas de limite d'âge pour l'inscription en C.P.E.S., même si l'on peut considérer que celui-ci est à priori destiné à des élèves âgés de 15 à 20 ans en priorité, ce qui n'exclut évidemment pas l'admission de candidats plus âgés ou plus jeunes.

Bourses : Les élèves bacheliers peuvent bénéficier du statut étudiant (bourses du CROUS). Les élèves non bacheliers peuvent prétendre à des bourses d'études (DRAC).

## Maquette pédagogique CPES Danse (R.O.M.)

		Temps Hebdo	Heures annualisées	Semaine / an	Evaluation	Commentaires
<b>UE I</b>	<b>DISCIPLINES CHOREGRAPHIQUES</b>					
I.1	Discipline principale : Danse classique ou contemporaine ou jazz <i>Atelier, répertoire</i>	11,5		32	Contrôle Continu	Etablissement d'origine
I.2	Discipline complémentaire : Danse classique ou contemporaine ou jazz	2		32	Contrôle Continu	
I.3	Prestations, spectacles scéniques, masterclass		20		Présentation de travaux, travail d'interprète, création...	Etablissement d'origine et/ou réseau
<b>UE II</b>	<b>ENSEIGNEMENTS THEORIQUES COMPLEMENTAIRES</b>					
II.1	Formation musicale en lien avec l'enseignement pratiqué	0,75		32	Contrôle Continu	Possibilité d'annualiser 24h/an. Au minimum 1 session (4h) en réseau sectorialisé
II.2	Méthodologie corporelle (AFCMD, Méthode Alexander, Feldenkrais...)	0,75		32	Contrôle Continu	
II.3	Culture chorégraphique (repères historiques, analyses d'oeuvres et textes de références) en lien avec l'enseignement pratique, les répertoires travaillés et les spectacles vus	1		32	Contrôle Continu	Possibilité d'annualiser 32h/an. Au minimum 1 session (4h) en réseau sectorialisé
<b>UE III</b>	<b>PREPARATION A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>					
III.1	Spectacles (4, soit 16h pa an)		16		Présence aux spectacles	En réseau ou sur le territoire de l'établissement d'origine
III.2	Ateliers de connaissance des métiers et du milieu culturel		12		Présence aux ateliers et rapport	en réseau, ateliers/an
III.3	Stages d'immersion professionnelle (CCN,ISDATT,compagnie,CNSMD,CNDC...)		20		Présence aux stages	National, 1 stage min.
III.4	Suivi individuel (aide du projet de l'élève, préparation à l'entretien, inscription)		8		Livret de l'étudiant	etablissement d'origine
	<b>VOLUME ANNUALISE</b>		<b>76</b>		<b>76</b>	
	<b>VOLUME HEBDO</b>	<b>16</b>		<b>32</b>	<b>512</b>	
	<b>TOTAL GLOBAL</b>				<b>588</b>	

### 3. Parcours programme (en danse classique et jazz)

L'intégration dans un *parcours programme*, qu'il s'agisse du *parcours allégé* ou du *parcours personnalisé* (cf. p.6 pour détails) est conditionnée par la formalisation d'un contrat écrit de formation, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, soumis à avis de l'équipe pédagogique et à validation de la direction du conservatoire (cf. annexe).

Ce contrat définit les disciplines et cours suivis ainsi que les volumes horaires liés. L'ensemble de ces données est ainsi variable, s'adaptant à chaque projet personnel.

Bien que non diplômant et non soumis à examen terminal, les *parcours programme* partagent les mêmes contenus d'enseignements et objectifs pédagogiques que ceux du *parcours études*. Les cours suivis dans le *parcours programme* sont communs avec une partie de ceux du *parcours études*. Il est donc attendu des élèves en *parcours programme* la même assiduité et le même investissement qu'en *parcours études*.

#### **4. Parcours ouverture (en danse contemporaine)**

Le *parcours ouverture contemporain* constitue une offre alternative au *parcours études* pour les personnes (adolescents et adultes) commençant plus tardivement la pratique de la danse. Il se déploie à raison de deux cours par semaine, d'une durée de 1h30, sur plusieurs groupes en fonction des âges : *Ado 11-14 ans*<sup>3</sup>, *Ado 15-21 ans* et *Adultes* (dès 22 ans).

- Objectifs pédagogiques

- *Parcours ouverture ados 11 - 14 ans* (contemporain)

- Mise en place de savoirs être au service du collectif comme de l'individu ;
- Recherche de l'autonomie de l'élève et gain de maturité ;
- Développement de l'engagement corporel ;
- Poursuite des apprentissages techniques fondamentaux
- Mise en relation avec le spectacle vivant : sorties spectacle, rencontres et échanges avec des artistes professionnels.

- *Parcours ouverture ados 15 - 21 ans* (contemporain)

- Renforcement des enjeux techniques ;
- Découverte de nouveaux éléments de langage ;
- Développement de l'endurance corporelle et intellectuelle ;
- Enrichissement d'un univers artistique personnel, expérimentation poussée de la composition, l'interprétation et la transmission ;
- Mise en relation avec le spectacle vivant : sorties spectacle, rencontres et échanges avec des artistes professionnels.

- *Parcours ouverture adultes* (dès 22 ans, contemporain)

Ce cours est accessible à toute personne adulte souhaitant avoir une pratique corporelle et artistique, sans prérequis de niveau, ayant une bonne condition physique. Le rapport au corps est privilégié au travers d'étirements, d'exercices de respiration, de renforcements musculaires, d'endurance. Le développement et le travail de la gestuelle artistique sont explorés sous forme de cours techniques qui assurent les pas de base ainsi qu'un atelier d'improvisation et de composition.

#### **5. Ateliers**

A la différence des parcours (*études* ou *programme*) dont l'enseignement se répartit en plusieurs cours par semaine, le format de cours en atelier offre la possibilité d'un seul cours par semaine sur une thématique particulière (*Breakdance* ou *Pilates* par exemple).

#### **6. Stages et accompagnements ciblés**

Il est aussi possible de suivre des enseignements uniquement sous forme de stages (cf. site de l'établissement pour détail de l'offre) ou de bénéficier, pour les personnes ayant déjà une solide formation, d'un accompagnement ciblé de quelques cours (perfectionnement, conseils), dans l'optique d'une audition professionnelle.

---

<sup>3</sup> Pour les enfants plus jeunes, une dérogation est possible pour intégrer le groupe ado 11-14 ans, sur proposition de l'équipe enseignante et validation de la direction.

### III) Évaluation et orientation

L'évaluation permet à la fois à l'élève de se situer dans son parcours, à l'équipe enseignante d'évaluer les contenus d'apprentissage et le parcours de chacun et, le cas échéant, aux parents d'accompagner leur enfant dans sa pratique. Ceci, afin d'orienter chacun des élèves dans les cursus ou parcours le plus adapté à son bien-être et à sa progression.

#### 1. Parcours d'éveil - initiation

Le parcours d'éveil - initiation fait l'objet d'un simple suivi littéral sous forme d'un bulletin semestriel faisant état des progrès de l'enfant dans les différents domaines explorés lors de ses apprentissages. Des ouvertures sur cours permettent aussi des temps d'échange entre les enseignants et les familles. A l'issue du niveau d'initiation 2 (CE1), les élèves ont à choisir une esthétique dominante pour le parcours études : classique ou jazz.

#### 2. Parcours études :

L'évaluation au cours d'un cycle se décline sous plusieurs formes :

##### a) L'évaluation continue

Elle permet de suivre la progression des élèves tout au long de leur apprentissage et doit être pensée comme un moteur des apprentissages, un stimulant de la motivation. Cette évaluation est prise en compte lors de l'examen de fin de cycle.

*Fiches semestrielles et livret de suivi de l'élève* : une appréciation individuelle est donnée par chaque professeur du cursus, elle s'appuie sur quatre critères : la progression technique, la créativité, l'assiduité et l'investissement de l'élève. Elle peut s'appuyer sur les paramètres et critères d'évaluation suivant :

- Assiduité et ponctualité
- Implication
- Prise d'initiatives
- Méthodes de travail
- Curiosité dans l'activité
- Sens du collectif
- Capacité d'autonomie

*Rencontres pédagogiques* : des rencontres parents – élèves – enseignants sont organisées ponctuellement pour favoriser l'échange entre l'élève, ses parents et l'équipe enseignante. Différents sujets peuvent être abordés, notamment la progression de l'élève. L'accompagnement de l'élève dans son parcours au sein du conservatoire en est l'objectif principal.

*Pratique scénique* : les différents projets (spectacles, rencontres avec des artistes en résidences, master class...) de l'année permettent d'évaluer l'évolution de l'élève sur le plan artistique, autonomie, curiosité, prises d'initiatives dans leur projet personnel et dans leurs progressions.

## b) L'évaluation mi cycle

Elle permet à l'élève de se situer au regard de ses acquisitions et de son évolution souhaitée au sein du cycle, permettre à l'équipe enseignante et aux parents de faire un bilan sur la progression de l'élève, expérimenter le regard d'un jury.

### *Les contenus :*

- *Milieu de cycle 1* : sous forme d'un cours, l'élève est évalué dans sa dominante et en FMD par l'équipe enseignante au regard de ses acquisitions en milieu de cycle.
- *Milieu de cycle 2* : dans la mesure du possible ; sous forme d'échanges pédagogiques avec des intervenants extérieurs à l'établissement (pour les dominantes), sous forme d'un extrait de cours pour la discipline associée (contemporain). Un examen en FMD et une évaluation du travail de pointes sont organisés en milieu de cycle 2.

## c) L'examen terminal de fin de cycle 1 à 3 :

L'équipe pédagogique est responsable et seule décisionnaire du meilleur moment pour présenter l'élève à l'examen de fin de cycle, en fonction de sa progression. La réussite à l'examen de fin de cycle valide les compétences acquises durant celui-ci. En fonction du résultat, l'élève peut être amené à prolonger le cycle, à accéder au suivant, ou à être réorienté vers d'autres parcours ou ateliers.

### ▪ Période de validation et certifications visées :

- En cycle 1, lors de la première ou deuxième année de phase 3. Il donne lieu à la délivrance d'une Attestation d'Études Chorégraphiques (A.E.C.) ;
- En cycle 2, lors de la première ou deuxième année de phase 3. Il donne lieu à la délivrance d'un Brevet d'Études Chorégraphiques (B.E.C.) ;
- En cycle 3, en première, deuxième ou troisième année de phase 3. Il donne lieu à la délivrance d'un Certificat d'Études Chorégraphiques (C.E.C).

### ▪ Barème de notation

Le barème de notation des examens terminaux, pour les cycles 1 à 3, est le suivant :

Appréciation	Note sur 20	Mention
Excellence des qualités et des acquis	$16 \leq n \leq 20$	Très bien
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	$13 \leq n < 16$	Bien
Des qualités et des acquis au minimum des exigences	$10 \leq n < 13$	Honorable
Qualités et acquis en deçà des exigences	$7 \leq n < 10$	Non validé
Objectifs non atteints, qualités et acquis insuffisants	$n < 7$	Non validé

## ▪ Contenu des examens terminaux

### - Cycle 1 :

- Dans la dominante, présentation d'un travail collectif + une variation choisie par l'équipe pédagogique parmi celles proposées par le Ministère regroupant les éléments techniques devant être acquis. Possibilité de faire passer deux élèves simultanément afin de diminuer l'inquiétude inhérente à cette situation et d'adjoindre un temps d'évaluation en situation collective.

### - Cycle 2 :

- Dans la dominante, présentation d'un travail collectif + une variation choisie par l'équipe pédagogique parmi celles proposées par le Ministère regroupant les éléments techniques devant être acquis + une composition personnelle dans la dominante.
- Dans la discipline complémentaire, en fin de cycle 2, présentation d'un travail collectif ou d'un extrait d'un travail chorégraphique ou une variation composée par l'enseignant.
- En FMD, en milieu de cycle 2, présentation d'un extrait de cours collectif et un passage individuel composé par l'élève.

### - Cycle 3.

- L'évaluation terminale du 3<sup>ème</sup> cycle comporte une restitution publique avec la présentation d'un travail collectif, une variation imposée par le ministère de la Culture ainsi qu'une composition individuelle dans l'esthétique dominante.

La délivrance du certificat est conditionnée au fait d'avoir participé pleinement à 6 modules en mode projet au cours du cycle. Le certificat de fin d'études chorégraphiques est validé sur la base des résultats de l'évaluation continue<sup>4</sup> et de l'évaluation terminal, l'évaluation continue étant assortie d'un coefficient de 6 et l'évaluation terminale d'un coefficient de 4.

Le C.E.C. est délivré aux élèves ayant obtenu au moins la moyenne (10/20). Celui-ci peut être assorti d'une mention.

---

<sup>4</sup> L'évaluation continue du 3<sup>ème</sup> cycle repose sur la moyenne de l'évaluation annuelle des cours hebdomadaires de trois années passées dans le cycle.



### 3) Cycle Menant au Diplôme National d'Études de Danse (CM-DNED)

#### ▪ Examen d'entrée régional

Le CMDN est organisé par le Réseau Occitanie Méditerranée (ROM) des conservatoires. Une lettre de cadrage, mise à jour chaque année, précisant les modalités et calendriers est disponible sur le site de l'établissement : <https://www.fabriquedesarts.fr/>

#### ▪ Barème de l'évaluation continue du CM-DNED

Le cycle menant au diplôme national fait l'objet d'une évaluation continue qui conduit chaque année à au moins deux appréciations : l'une portant sur la pratique dansée et l'autre portant sur les humanités chorégraphiques. Le musicien accompagnateur est pleinement associé à l'évaluation continue. Les résultats de l'évaluation continue annuelle sont pris en compte pour décider le passage ou non dans l'année suivante du cycle.

Pour la dernière année, les évaluations sont converties en note et portent sur cinq matières affectées de coefficients pouvant différer selon l'option choisie conformément au tableau qui suit.

Contrôle continu annuel	Option Interprétation Chorégraphique	Option Humanités chorégraphiques
Progression dans la discipline principale (technique, interprétation et musicalité)	Coefficient 6	Coefficient 2
Progression dans la discipline complémentaire (technique, interprétation et musicalité)	Coefficient 4	Coefficient 2
Pratiques créatives	Coefficient 4	Coefficient 6
Culture chorégraphique	Coefficient 2	Coefficient 6
Méthodologies corporelles	Coefficient 4	Coefficient 4

Les appréciations attribuées chaque année sont enregistrées dans le livret de suivi de l'élève. À la fin de l'avant dernière année du cycle, au regard de ses appréciations en contrôle continu, l'élève, en lien avec l'équipe pédagogique, confirme l'option dans laquelle il va se présenter au diplôme national.

#### ▪ Barème des épreuves terminales du CMDN

Les épreuves terminales du diplôme national sont au nombre de trois par option. Chacune d'elle est notée sur 5, avec des coefficients différents selon l'option et les épreuves conformément au tableau ci-dessous.

<b>Épreuves terminales</b> <i>Chaque épreuve est notée sur 5</i>	<b>Option Interprétation Chorégraphique</b>	<b>Option Humanités chorégraphiques</b>
Variation imposée individuelle dans la discipline principale Durée : 2 à 3 minutes <i>Obligatoirement sur pointes pour les candidats présentant l'option Interprétation chorégraphique en classique.</i>	Note /5 Coefficient 10	Note /5 Coefficient 4
Composition et interprétation d'une variation individuelle Durée : 3 à 5 minutes	Note /5 Coefficient 6	
Composition d'une séquence chorégraphique pour 2 danseurs Durée : 5 à 10 minutes		Note /5 Coefficient 6
Présentation orale du journal d'exploration chorégraphique <i>Mise en avant des événements majeurs du parcours Présentation de 10 minutes suivie d'un échange de 10 minutes avec le jury.</i>	Note /5 Coefficient 4	
Dossier personnel sur une thématique au choix et soutenance Durée : 5 minutes, suivies d'un échange de 10 minutes avec le jury.		Note /5 Coefficient 10
Total des coefficients = 20 soit une note pondérée globale de 100 points maximum	Note /100	Note / 100

Sont déclarés reçus et se voient décerner le DNED les candidats ayant totalisé au moins 10/20 résultant de la somme de la note du contrôle continu et de la note des épreuves terminales (répartition de 50%). Les élèves peuvent se présenter jusqu'à trois fois aux épreuves terminales du DNED. Dans cette limite, rien de s'oppose à ce qu'un élève change d'option d'une année sur l'autre ni que le DNED soit décerné à un même élève dans les deux options.

▪ **Détail des validations des différents enseignements du CM-DNED**

- U.V. technique, organisée en réseau
  - Participation à un cours de 45 minutes
  - Une variation nationale (DGCA) imposée de l'année en cours Une composition libre dans l'esthétique dominante (composition personnelle ou répertoire) d'une durée de 2' à 2'30.
- U.V. associés, dans l'établissement d'origine
  - Culture chorégraphique (CRD Carcassonne agglo, contrôle continu)
  - Culture musicale (CRD Carcassonne agglo, examen + contrôle continu)
  - Anatomie –AFCMD (CRD Carcassonne agglo, contrôle continu).

- U.V. d'enseignements complémentaires, au choix, dans l'établissement d'origine
  - Physiologie, anatomie – AFCMD
  - Principes fondamentaux de l'écriture du mouvement
  - Improvisation
  - Composition
  - Discipline associée danse contemporaine (CRD Carcassonne Agglo)

**Nota bene** : Dans l'attente de publication du décret instituant le Diplôme National, l'établissement continue de délivrer le Diplôme d'Etudes Chorégraphiques. La décision de délivrance du DEC est prise par le directeur de chaque établissement après validation de toutes les UV. Ce diplôme précise la discipline principale, ainsi que les autres disciplines et contenus d'enseignement.

#### **4) Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)**

Le cycle préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) ne donne pas lieu à la délivrance d'un diplôme. Toutefois, une attestation de formation, délivrée par l'établissement au nom du R.O.M. permet de faire état des différents enseignements suivis, valorisable lors des entretiens d'entrée dans l'enseignement supérieur.

#### **5) *Parcours programme, ouverture et ateliers***

Les parcours programmes font l'objet d'une évaluation continue semestrielle, sous forme d'appréciation littérale ainsi que d'un bilan annuel, lors d'un entretien avec l'équipe enseignante, permettant de valider, de prolonger ou de clore le parcours. Le Parcours ouverture ainsi que les différents ateliers thématiques sont évalués par contrôle continu semestriel, sous forme d'une appréciation littérale.

## IV) Enseignements complémentaires et ateliers

### 1) Enseignements complémentaires

L'apport des disciplines complémentaires est indispensable à la formation des élèves danseurs. Différents modules, ateliers, rencontres mensuelles et projets sont organisés pour favoriser la transversalité et enrichir les élèves de savoirs nouveaux. Des intervenants ponctuels extérieurs détenant des compétences spécifiques sont amenés à être invités au sein de l'établissement. Les élèves sont également invités à participer régulièrement à des projets pédagogiques et artistiques, leur offrant ainsi leurs premières opportunités de se confronter au public et à la scène. Ces projets prennent diverses formes (spectacles, performances hors les murs, cartes blanches, programmation de l'Envolée, rencontres chorégraphiques) et font partie intégrante de la formation des élèves et participent à la validation de leur parcours.

#### ▪ **La pratique scénique**

Elle permet, à travers différents contextes, de favoriser la rencontre avec le spectateur. Elle développe l'autonomie et l'adaptation à la scène du danseur. Elle participe au développement du sens artistique, de l'expressivité du geste. La rencontre avec un public est une étape importante pour les élèves dans le développement de l'acquisition d'outils pour la gestion des émotions, la qualité de la présence, la mise en état de danse nécessaire. Pour le bon déroulement des spectacles, considérant la dimension de pratique collective, la présence des élèves lors des différentes répétitions est obligatoire.

#### ▪ **L'école du spectateur**

Elle complète l'offre de formation en développant une pratique culturelle de spectateur et accompagnant les élèves dans la découverte d'œuvres de référence chorégraphique ainsi que la création artistique contemporaine. Les élèves découvrent des lieux de diffusion, des équipes professionnelles du spectacle vivant. Les enseignants sont garants de la préparation et de l'encadrement de ces rencontres dont les objectifs sont le développement de la culture artistique, la capacité d'analyse, le sens critique et l'autonomie des élèves.

#### ▪ **Stages et *Master class***

La participation aux stages et/ou aux *Master classes* est encouragée et participe à la formation. Ceux-ci sont organisés dans un climat favorisant le plaisir et la curiosité.

#### ▪ ***L'Ensemble Chorégraphique***

*L'Ensemble Chorégraphique*<sup>5</sup> est une pratique d'ensemble dont l'objectif est la découverte des processus de création, des œuvres contemporaines et du répertoire ; le développement des outils de composition personnelle, confrontation aux spectateurs dans une pratique scénique soutenue ainsi que la rencontre vivante avec le milieu professionnel artistique.

---

<sup>5</sup>L'Ensemble Chorégraphique est accessible sur audition à des élèves non-inscrits au conservatoire en spécialité danse classique ou jazz à condition de suivre une pratique soutenue à l'extérieur et de prendre au moins un cours au sein du cursus danse et pouvant attester d'un niveau équivalent à une fin de cycle 2.

## 2) Ateliers

La pratique de l'atelier vise à développer la créativité et le sens artistique à travers l'improvisation, la composition, la notation, la découverte des œuvres du patrimoine. Elle permet de développer l'imaginaire et la créativité ; de donner le goût et l'audace d'inventer et participe au développement de la personnalité. L'autonomie et la pratique collective sont favorisées. Les capacités d'écoute et le relationnel sont développés.

La pratique de l'atelier favorise la connaissance de la musique et des autres arts en relation avec la danse et développe exigence artistique et rigueur. Par la capacité de lecture et analyse d'œuvres diverses, le sens critique est affiné. L'apprentissage de la danse devient vivant, favorisé par la rencontre du monde professionnel. Les projets pédagogiques et artistiques en transversalité sont développés.

### ▪ Atelier Pilates

Modalités : 1 cours hebdomadaire, durée 1h

Afin de diversifier nos pratiques et publics, le Conservatoire propose 1h de pratique de Pilates à destination d'un large public. Pratique douce alliant respiration, étirements et postures diverses, le Pilates permet dans l'écoute et la sensibilité de son corps, d'affiner sa conscience corporelle et de gagner en tonicité, souplesse et perception sensorielle.

La méthode Pilates permet de rééquilibrer les muscles du corps, en se concentrant sur les muscles centraux qui interviennent dans l'équilibre postural, et le maintien de la colonne vertébrale. Par des exercices, on essaie de renforcer les muscles trop faibles et de décontracter les muscles trop tendus, en tenant compte du rythme de la respiration lors de l'exécution des mouvements, du bon alignement de la colonne ainsi que du maintien d'une bonne posture générale.

### ▪ Atelier Breakdance

Modalités : 1 cours hebdomadaire adolescents, durée 1h30

Le Breaking, appelé également Breakdance ou b-boying, est la forme de danse hip-hop la plus physique, qui se danse essentiellement au sol. Popularisée par des mouvements de rotation spectaculaires, telle que la coupole, tourner sur la tête ou sur le dos, elle reste néanmoins accessible à tous. Elle est composée de pas debout (toprocks), pas au sol (footworks), de poses en équilibre (freezes) et de mouvements de rotations acrobatiques (powermoves). Via une pédagogie adaptée à tous les niveaux, l'objectif est que chacun puisse développer son style, s'exprimer et affirmer son identité propre. Le Breaking permet de développer souplesse, tonicité musculaire, musicalité et confiance en soi. Les restitutions se font sous forme de spectacle, battles ou freestyles.



# **ANNEXE**

**CONTRAT DE FORMATION *PARCOURS PROGRAMME***

**CONTRAT DE FORMATION - PARCOURS PROGRAMME**

Année scolaire : 20.... / 20...

**FEUILLET 1 – DEMANDE INITIALE**

***Élève ou groupe concerné***

Nom : .....

Prénom : .....

Spécialité : ..... Discipline dominante : .....

Niveau préalable acquis : .....

***Motivation***

Décrire pourquoi vous souhaitez intégrer un *parcours programme* :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Décrire votre (ou vos) objectifs :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(Possibilité de joindre un dossier de présentation)



**Partie à remplir par le(s) enseignant(s) tuteur(s) du parcours**

**Enseignant(s) : Nom(s) et prénom(s) :**

.....

**Discipline(s) enseignée(s) :**

.....

**Avis quant à la demande formulée :**

- Favorable
- Défavorable

.....

**Commentaires complémentaires sur les objectifs poursuivis et sur la mise en œuvre du contrat :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Partie à remplir par la direction**

- Demande de parcours programme validée
- Demande de parcours programme non validée

**Observations :**

.....  
.....

À Carcassonne, le.... /..... /202...

Signature :

**FEUILLET 2 – ÉVALUATION ET SUIVI DU PARCOURS PROGRAMME**

Partie à remplir par l'équipe enseignante

Suivi et évaluation des objectifs :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Avis de l'équipe quant à la suite à donner :

- 1<sup>ère</sup> prolongation (1 an)
- 2<sup>ème</sup> prolongation (1 an)
- Non renouvellement
- Validation (objectif de formation atteint)

Partie à remplir par la direction

- Favorable
- Défavorable

Observations :

.....  
.....

À Carcassonne, le.... /..... / 202...

Signature :

## NOTICE

### ***Parcours programme, c'est quoi ?***

Le ***parcours programme*** est au cœur du **Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP)** de la **musique, de la danse et du théâtre** de **septembre 2023**. Il s'agit d'une approche pédagogique innovante qui vise à :

- **Individualiser** l'apprentissage en fonction des besoins et des envies de chaque élève.
- **Favoriser la transversalité** entre les disciplines artistiques et les autres champs du savoir.
- **Développer l'autonomie** et la responsabilité des élèves.
- **Ouvrir l'enseignement artistique** à la diversité des cultures et des expressions artistiques.

**Concrètement, le parcours programme se construit en plusieurs étapes :**

1. **L'élaboration d'un projet pédagogique personnalisé** par l'élève, en collaboration avec l'équipe enseignante. Ce projet définit les objectifs de l'apprentissage, les contenus et les activités qui seront mobilisés, ainsi que les modalités d'évaluation.
2. **La mise en œuvre du parcours programme** à travers une variété d'apprentissages :
  - **Des ateliers** thématiques ou disciplinaires.
  - **Des projets** collectifs ou individuels.
  - **Des rencontres** avec des artistes professionnels.
  - **Des sorties culturelles**.
3. **L'évaluation** du parcours programme est essentiellement continue avec, en fin d'année, un bilan formalisé sous forme d'entretien avec l'équipe enseignante. Elle vise à apprécier les progrès de l'élève et à valider, clore ou envisager la suite du parcours.
4. **Le parcours programme offre de nombreux avantages :**
  - **Il permet à chaque élève de trouver sa place** dans l'enseignement artistique et de s'épanouir dans sa pratique
  - **Il favorise la motivation** et l'engagement des élèves.
  - **Il développe des compétences transversales** utiles pour la vie future.

**Durée du programme :**

La durée d'un *parcours programme* est d'un an renouvelable deux fois conformément au règlement des études du conservatoire.

# **REGLEMENT DES ETUDES**

LIVRET n°3

**Spécialité**

**Musiques actuelles**

Conservatoire à Rayonnement Départemental

-  
Edition 2024/2025



# Sommaire

**Introduction** (contexte général, équipe enseignante et orientations pédagogiques)..... p.4

## **I. Offre pédagogique du département pédagogique Musac**

a) *Parcours études* (du *Pré-cycle* au *Cycle 3*) ..... p.6

b) *Cycle Menant au Diplôme National / Préparant à l'Enseignement Supérieur*..... p.7

c) *Parcours programmes* ..... p.7

d) Enseignements « à la carte » : stages et *accompagnements ponctuels* ..... p.7

Schéma de l'offre d'enseignement du département Musac ..... p.8

## **II. Contenus d'enseignement, objectifs pédagogiques et modalités d'évaluation**

a) *Pré-cycle N1* ..... p.9

b) *Pré-cycle N2* ..... p.10

c) *Cycle 1* ..... p.11

d) *Cycle 2* ..... p.12

e) *Cycle 3* ..... p.14

f) *Cycle Menant au Diplôme National d'Études de Musique* (C.M. - D.N.E.M.) ..... p.16

g) *Cycle de Préparation à l'Enseignement Supérieur* (C.P.E.S.) ..... p.18

h) *Parcours programmes : parcours personnalisé et atelier hors-cursus*..... p.20

i) Offre « à la carte » : stages et accompagnements ciblés ..... p.21

**II. Évaluation** ..... p.22

## **IV. Informations et documents divers**

a) Formation Musique Musac ..... p.24

b) Enseignements Complémentaires ..... p.26

c) Dispositions transitoires D.E.M. régional – C.M.D.N. / C.P.E.S. .... p.27

d) Modèle fiche de suivi C.P.E.S. .... p.29

## **Introduction**

### ***Contexte général***

Les Musiques Actuelles Amplifiées (M.M.A.) embrassent un champ esthétique aussi riche que varié. Blues, jazz, électro, pop, métal, reggae, chanson, nombreux sont les courants qui utilisent l'amplification et nécessitent un travail particulier sur le son, l'interprétation et la technique.

Un conservatoire est un lieu de transmission, mais pas seulement. C'est aussi un cadre au sein duquel l'élève fait des rencontres, échange, partage et se construit.

En outre, le département des musiques actuelles amplifiées du conservatoire à rayonnement départemental de Carcassonne Agglo propose un cursus complet ayant pour mission d'accompagner l'élève tout au long de son apprentissage, et lui propose différents axes de pratique afin d'aborder et d'interpréter les nombreux genres musicaux qui y sont enseignés.

Le cursus proposé permet également à l'élève de s'orienter, soit vers une pratique amateur éclairée, soit vers un Cycle de Préparation au Diplôme National (C.M.D.N.) avec en sus, la possibilité d'intégrer la Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.).

### ***Équipe enseignante***

L'équipe pédagogique du département pédagogiques « musiques actuelles » du Conservatoire de Carcassonne agglo est constituée d'enseignants et de professeurs d'enseignement artistique issus de parcours musicaux variés, qui entretiennent tous une activité de musicien de scène. Cette capacité à enseigner et se produire est un réel atout pour envisager une pédagogie riche, à l'image du grand ensemble hétérogène que représentent les musiques actuelles amplifiées. Autour de ces enseignants spécialisés s'ajoute une équipe de professeurs issus d'autres départements du conservatoire. Ce renforcement permet d'accroître l'offre de formation et enrichit également les enseignements par la mutualisation des compétences.

Le département des musiques actuelles amplifiées travaille en étroite collaboration avec le département de « Culture et Créativité », qui s'occupe majoritairement des enseignements théoriques. En effet, tous les élèves en « Pré-cycle » du département des musiques actuelles bénéficient de l'enseignement des professeurs de formation musicale (F.M.), permettant ainsi de développer un tronc commun concernant les apprentissages théoriques de base.

Lors d'événements particuliers, les élèves du département de « Classique à Contemporain » partagent la scène avec les élèves de musiques actuelles. Ces rencontres sont des moments privilégiés durant lesquels des professeurs de différents univers musicaux se mélangent et travaillent ensemble différemment. Cela permet également aux élèves d'être sensibilisés à d'autres esthétiques, d'autres instruments, d'autres pratiques.

## *Orientations pédagogiques*

Le département des musiques actuelles du conservatoire de Carcassonne Agglo – ou « Musac » – axe sa pédagogie autour d'un répertoire riche et varié, avec comme objectifs de développer la créativité et l'ouverture culturelle, d'accroître les compétences personnelles et la technique instrumentale et enfin d'affirmer la capacité à jouer en groupe devant un public.

Son projet pédagogique s'applique à développer un enseignement varié et stimulant, qui permet à l'élève de prendre du plaisir, à la fois dans la pratique de son instrument, seul, ou au travers des pratiques collectives, en groupe avec d'autres apprentis musiciens. Pour cela, différentes modalités de cours sont proposées : des cours de pratique individuelle, pendant lesquels l'élève est seul ou bien des cours semi-collectifs, à trois ou quatre apprenants.

En ce qui concerne les pratiques collectives, les groupes sont à géométrie variable (trio, quartet, quintet ou plus encore), avec la possibilité d'avoir plusieurs claviers, guitaristes, bassistes ou chanteurs. Le répertoire abordé varie également, que ce soit au niveau des styles, mais aussi des arrangements, avec une partie du répertoire qui tend vers la création et la réadaptation. Cette diversité a pour avantage de permettre l'acquisition de réflexes et de notions essentielles qui vont conduire progressivement les élèves à une pratique autonome, suscitant une capacité d'adaptation, consolidée par une connaissance des différents courants appartenant aux musiques actuelles amplifiées. Notre rôle en tant qu'enseignant est de transmettre à chaque élève au sein du groupe, une méthode lui permettant de s'insérer dans le jeu collectif tout en trouvant sa place de manière individuelle.

Une grande partie de nos actions est également centrée sur le développement culturel au sein du bassin de vie auquel nous sommes rattachés, notamment grâce à des partenariats mis en place avec diverses structures locales. Permettre aux élèves de devenir des acteurs culturels investis, participer à l'émergence de nouveaux talents sont des missions de valeur pour l'équipe pédagogique. Les nombreuses actions proposées par le département des musiques actuelles sont le témoignage d'une vivacité qui participe au développement qualitatif de la culture sur le territoire mais également au niveau régional grâce au Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.).



## I. Offre pédagogique

Le cursus « MUSAC » répond aux obligations règlementaires nationales fixées par l'arrêté de classement du 15 décembre 2006, détaillant les conditions d'agrément d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental, et celles du Schéma National d'Orientation Pédagogique (S.N.O.P.) du Ministère de la Culture.

Cette organisation pédagogique est déclinée selon les axes du Projet d'Établissement 2023-2028, tels la diversité des esthétiques enseignées et pratiquées, l'ouverture à tous les publics ou encore celui d'une formation visant la maîtrise de compétences d'expression artistique publique. Quatre types de parcours sont ainsi proposés aux élèves :

- Un *parcours études*, du *pré-cycle* au *cycle 3*, permettant un apprentissage progressif des compétences permettant une expression artistique publique autonome ;
- Des *Cycles Menant au Diplôme National d'études musicales (C.M.D.N.)* ou *Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)*, organisés en réseau régional de conservatoires, destinés aux élèves les plus avancés envisageant une formation consolidée exigeante ou souhaitant s'orienter professionnellement.
- Des *parcours programmes* permettant d'entretenir et d'enrichir sa pratique musicale au sein d'ensembles musicaux ou d'ateliers spécialisés (salsa, métal) ou d'alléger le cursus complet par un aménagement des cours suivis (parcours personnalisé).
- Des cours « à la carte », sous forme de stages ou d'un accompagnement ponctuel (coaching) sur quelques séances pour soutenir la réalisation un projet particulier.

a) *Parcours études (Pré-cycle au Cycle 3)*, diplômant à partir du cycle 1, qui se déploie selon l'organisation suivante :

- *Pré-cycle N1*, d'une durée de 2 ans, accessible dès l'âge 7 ans sur demande d'orientation (pour les réinscrits) ou audition d'entrée pour les nouveaux élèves de l'établissement. Celui-ci permet une découverte de l'esthétique des musiques actuelles et de ses notions et compétences fondamentales à acquérir.
- *Pré-cycle N2*, d'une durée de 2 à 3 ans, accessible dès l'âge de 9 ans après validation du *pré-cycle N1* ou audition d'entrée pour les nouveaux élèves de l'établissement où l'initiation au jeu en groupe est approfondi avec un apprentissage des bases de l'instrument et l'apport des premières notions de formation musicale.
- *Cycle 1*, d'une durée de 3 à 5 ans, accessible dès l'âge de 11 ans après validation du *pré-cycle N2* ou audition d'entrée pour les nouveaux élèves de l'établissement. Ce cycle permet de prolonger l'apprentissage des bases nécessaires à la pratique individuelle et collective et de s'initier au langage spécifique des musiques actuelles ;
- *Cycle 2*, d'une durée de 3 à 5 ans, accessible après validation du cycle 1 ou audition d'entrée pour les nouveaux élèves de l'établissement. Ce cycle a pour objectif l'approfondissement et le renforcement des compétences acquises en cycle 1. C'est à partir de ce moment-là que l'élève commence à envisager son « projet artistique personnel », guidé par ses professeurs.

- *Cycle 3*, d'une durée de 2 à 4 ans, accessible après validation du cycle 2 ou audition d'entrée pour les nouveaux élèves de l'établissement. Ce cycle finalise le cursus en offrant les outils nécessaires à une pratique artistique amateur éclairée, de bon niveau et autonome. Il s'achève par un examen sous forme d'un spectacle public en conditions professionnelles, la « carte blanche » avec délivrance du Certificat d'Études Musicales (C.E.M.).

b) *Cycle Menant au Diplôme National (C.M.D.N.) / Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)*

Le *Cycle Menant au Diplôme National* d'Études de Musique (C.M.D.N.) et le *Cycle de Préparation à l'Enseignement Supérieur (CPES)*, sont accessibles uniquement sur examen d'entrée régional au sein du Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.) des Conservatoires. Le niveau d'acquis minimum attendu pour se présenter est celui d'un très-bon B.E.M. Les modalités d'entrées sont fixées dans les lettres de cadrages publiées annuellement par le réseau régional d'établissements (R.O.M.) disponible sur le site <https://www.fabriquedesarts.fr>

La principale différence entre les deux formations – dont une large partie des contenus pédagogiques est commune – est que la C.P.E.S. ajoute au 600 heures de formation des modules relevant de l'orientation professionnelle et la préparation à l'intégration dans un établissement d'enseignement supérieur, à raison de 150 heures supplémentaires.

Les maquettes pédagogiques des C.M.D.N. et C.P.E.S. sont détaillées au chapitre II ci-après

c) *Parcours programmes : atelier hors-cursus et parcours personnalisé*

En parallèle du *parcours études*, le département *Musac* dispense des formations alternatives non diplômantes, toujours sur un rythme annuel mais moins denses en temps d'enseignement :

- Le *parcours personnalisé*, à partir du cycle 2, durant une période de 1 à 3 ans, offrant soit un allègement du *parcours études*, afin de répondre à un besoin de temps pour les élèves adolescents et adultes ou épouser les contours d'un double *parcours études*<sup>1</sup>.
- L'offre « *atelier hors-cursus* », permet l'entretien et l'enrichissement d'une pratique artistique amateur, au travers d'ateliers musicaux généralistes ou spécialisés esthétiquement ou « à thème », tels que l'atelier Salsa, l'atelier Metal. L'inscription dans ces ateliers peut être soit un choix initial, soit faire suite à une réorientation. Ces ateliers peuvent s'organiser par regroupement avec les élèves du parcours d'études<sup>2</sup> ;

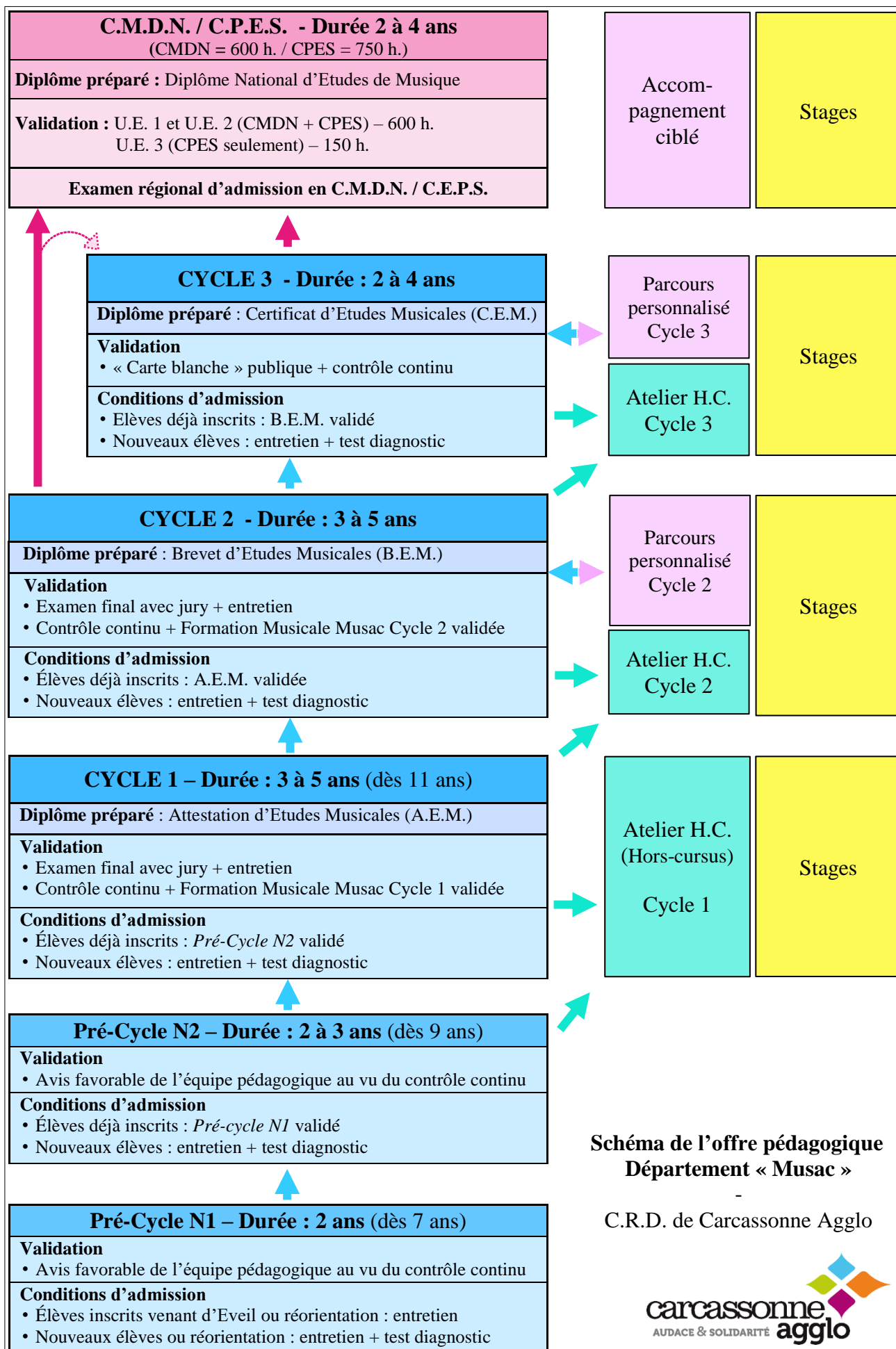
d) Offre à la carte : stages et parcours projet

Il est également possible de se former de manière plus courte et ciblée, soit par via des stages (cf. catalogue mis à jour annuellement) soit en sollicitant un *parcours projet* qui permet, durant quelques séances, un accompagnement individualisé - ou de groupe – afin de renforcer des compétences techniques, artistiques en vue de la meilleure réussite d'un projet particulier.

**Nota :** l'inscription en *parcours personnalisé* ou en *parcours* est soumise à analyse d'opportunité par l'équipe enseignante et validation de la direction d'établissement.

<sup>1</sup> Par exemple, une élève étant inscrits à la fois en *parcours études* musique *Classique à contemporain* et *Musac*.

<sup>2</sup> A noter que les élèves en *parcours études* sont prioritaires à l'inscription dans les ateliers.



## II. Contenus d'enseignement et objectifs pédagogiques

### a) *Pré-cycle N1*

- **Public** : Ce cycle s'adresse aux instrumentistes (dès 7 ans) ou chanteurs (généralement dès 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons<sup>3</sup>), n'ayant ni pratique musicale, ni connaissances préalables des musiques actuelles.

Pour des questions de dynamique collective, des groupes d'âges sont constitués : groupes enfants (7 – 14 ans) et des groupes adolescents / adultes (dès 15 ans).

- **Conditions d'admission** :

- Les élèves du Conservatoire issus des classes d'Éveil ou d'Initiation désirant intégrer le département MUSAC doivent uniquement passer un entretien avec l'équipe pédagogique afin de valider définitivement leur inscription. Cet entretien vise essentiellement à connaître la motivation ainsi que leur disponibilité d'emploi du temps.
- Pour les nouveaux élèves de l'établissement, en plus de l'entretien avec l'équipe pédagogique, un petit test est proposé consistant à reproduire une mélodie (chant) et un rythme (frappé à la main). Aucune notion solfégique ou de jeu instrumental n'est requise.

- **Volume de cours et durée** : 2h30 hebdomadaires de cours sur 2 années

- **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :

- a. Groupes enfant

- 1 cours de pratique instrumentale semi-collective (1h) ou individuelle (30')
    - 1 cours de culture et créativité (1h30)

- b. Groupe Adolescents (15 et +) / Adulte

- 1 atelier collectif (1h)
    - 1 cours de culture et créativité (1h30)

- **Objectifs pédagogiques** :

- Découverte d'une discipline instrumentale
  - Acquisition des notions de base en formation instrumentale
  - Sensibilisation à la pratique collective pour les ado/adultes

- **Validation du cycle** :

La validation des acquis du Pré-cycle N1 se fait uniquement par contrôle continu et avis collégial de l'équipe pédagogique à l'issue des deux années de parcours. Il n'y a pas d'examen terminal.

---

<sup>3</sup> Les limites d'âges pour les cours de chant individuel visent à attendre que la mue de la voix ait eu lieu afin que le travail vocal puisse se faire en toute sécurité sur des cordes vocales stabilisées dans leur développement de maturité. Ces limites sont toutefois indicatives : une audition préalable par l'enseignant vocal est systématique et peut conduire à une admission plus jeune (dérogation) ou un conseil d'attendre encore en fonction des conclusions de celle-ci. A noter qu'il existe des ensembles vocaux (pratique collective exclusive) accessibles dès l'âge de 7 ans.

## b) *Pré-cycle N2*

- **Public** : le Pré-cycle N2 s'adresse aux instrumentistes (dès 9 ans) ou chanteurs (dès 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons<sup>2</sup>), ayant une pratique instrumentale individuelle suffisante pour le jeu en groupe.

Les cours sont dispensés de manière essentiellement collective. La répartition au sein de ceux-ci, est élaborée par l'équipe pédagogique selon les besoins instrumentaux croisés avec les disponibilités de chacun.

- **Conditions d'admission** :

- Les élèves du Conservatoire ayant validé le *PCN1* sont intégrés sans autre condition au sein du *PCN2*, dès la phase de réinscription.
- Pour les nouveaux élèves de l'établissement, une audition d'entrée est nécessaire, comprenant :
  - un entretien oral avec l'équipe enseignante, sur la motivation, le parcours musical et les disponibilités d'emploi du temps ;
  - l'interprétation d'une pièce instrumentale (au choix du candidat).

Sur cette base, et dans la limite des places disponibles, l'équipe pédagogique sous couvert de la direction d'établissement prononce l'admission.

- **Volume de cours et durée** : 3h30 hebdomadaires de cours sur 2 à 3 années

- **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :

- 1 atelier de pratique collective hebdomadaire (1h)
- 1 cours semi-collectif hebdomadaire de pratique instrumentale (1h)
- 1 cours de Culture et Créativité hebdomadaire (1h30)

- **Objectifs pédagogiques** :

- Initiation à la pratique d'ensemble
- Apprentissage des bases de l'instrument
- Enrichissement des notions de base en formation musicale

- **Validation du cycle** :

La validation des acquis du *Pré-cycle N2* comprend une analyse, par l'équipe pédagogique, du contrôle continu de l'élève éclairé par les prestations publiques réalisées. Un avis collégial est rendu à l'issue des deux années de parcours. Il ouvre la possibilité de s'orienter en *Cycle 1 Musac* lors de la phase de réinscription.

### c) Cycle 1

▪ **Public** : le cycle 1 s'adresse aux instrumentistes (dès 11 ans) et chanteurs (dès 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons<sup>2</sup>), ayant une pratique musicale suffisante leur permettant de jouer en groupe. Des connaissances de base théoriques sont également exigées.

▪ **Conditions d'admission** :

- Les élèves du Conservatoire ayant validé le PCN2 sont intégrés sans autre condition au sein du Cycle 1, dès la phase de réinscription.
- Pour les nouveaux élèves de l'établissement, une audition d'entrée est nécessaire, comprenant :
  - un entretien oral avec l'équipe enseignante, sur la motivation, le parcours musical et les disponibilités d'emploi du temps ;
  - un test technique sur des notions solfégiques élémentaires et l'interprétation d'une pièce instrumentale (au choix du candidat).

Sur cette base, et dans la limite des places disponibles, l'équipe pédagogique sous couvert de la direction d'établissement prononce l'admission.

▪ **Volume de cours et durée** : entre 3h et 3h30 hebdomadaires de cours sur 3 à 5 ans.

▪ **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :

- Discipline principale : 1 atelier de pratique collective (1h30)
- Disciplines associées :
  - 1 cours semi-collectif (1h) ou individuel (30') de pratique instrumentale
  - 1 cours de « FM MUSAC » (1h)

▪ **Objectifs pédagogiques** :

- Constituer les bases de la pratique collective
- Consolider les bases instrumentales
- Initiation au langage spécifique des musiques actuelles
- Ouverture culturelle sur de nouvelles esthétiques musicales

▪ **Validation du cycle** : la validation du Cycle 1 comprend l'analyse du dossier de l'élève (assiduité, investissement, contrôle continu) et un examen terminal devant jury dont le contenu est le suivant (cf. Chapitre III, Evaluation, pour le détail des barèmes) :

- Interprétation d'une œuvre, au choix du jury, dans une liste de trois pièces abordées durant l'année artistique en cours ;
- Interprétation d'une œuvre commune aux différents ateliers de Cycle 1 ;
- Réalisation et interprétation d'un relevé musical parmi une liste de 3 transcriptions ;
- Entretien avec le jury portant sur le parcours de formation déjà accompli, une auto-évaluation des acquis et les perspectives.

La validation du Cycle 1 est prononcée pour les élèves ayant satisfait aux exigences d'assiduité des différents unités d'enseignement suivies et dont la moyenne des notes (contrôle continu + épreuve terminale) est supérieure ou égale à 10 sur 20. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation d'études musicales (A.E.M.) et donne accès, pour ceux qui le souhaitent, au Cycle 2

## d) Cycle 2

▪ **Public** : le cycle 2 s'adresse aux instrumentistes (dès 14 ans) et chanteurs (dès 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons<sup>2</sup>), ayant déjà acquis une pratique musicale élémentaire des musiques actuelles soit au sein du conservatoire, soit dans des activités musicales personnelles extérieures. Ce cycle constitue une période durant laquelle l'élève développera plus avant ses capacités techniques, son volume de travail personnel, ses aptitudes au jeu collectif dans différents répertoires, sa créativité, tout en commençant à affirmer sa propre esthétique musicale.

▪ **Conditions d'admission** :

- Les élèves du Conservatoire ayant validé le *Cycle 1* sont intégrés sans autre condition au sein du *Cycle 2*, dès la phase de réinscription.
- Pour les nouveaux élèves de l'établissement, une audition d'entrée permettant d'apprécier les acquis antérieurs est nécessaire. Elle comprend :
  - un entretien oral avec l'équipe enseignante, sur la motivation, le parcours musical et les disponibilités d'emploi du temps ;
  - un test technique portant sur l'interprétation d'une pièce instrumentale (au choix du candidat) et des notions de formation musicale.

Sur cette base, et dans la limite des places disponibles, l'équipe pédagogique sous couvert de la direction d'établissement prononce l'admission.

▪ **Volume de cours et durée** : 4h45 hebdomadaires minimum, sur une durée de 3 à 5 ans.

▪ **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :

- **Discipline principale (1h30 / sem.)**
  - 1 atelier de pratique collective hebdomadaire (1h30)
- **Disciplines associées (2h15 / sem.)**
  - 1 cours individuel hebdomadaire de pratique instrumentale (45')
  - 1 cours de « FM MUSAC » hebdomadaire (1h30)
- **Disciplines complémentaires (E.C.)**, une au choix dans la liste suivante :

▪ M.A.O. : 2 heures	▪ Analyse : 1 heure
▪ Déchiffrage vocal : 1h00	▪ Culture : 1 heure
▪ Rythme : 1 heure	

De plus, les élèves souhaitant s'initier à un deuxième instrument en ont la possibilité, dans la limite des places disponibles, en s'inscrivant à l'option facultative suivante :

- **Instrument facultatif (I.C.)**, 1 h en semi-collectif ou 30' en individuel, au choix parmi les instruments suivants : piano, batterie, basse, percussion, voix.

Nota : les cours semi-collectifs d'instrument complémentaire sont compris dans le tarif du *parcours études*. Par contre, les cours individuels sont soumis à 2<sup>ème</sup> inscription.

▪ **Objectifs pédagogiques :**

- Renforcer la pratique instrumentale ou vocale
- Développer l'autonomie dans la pratique collective
- Enrichissement du langage des musiques actuelles
- Acquisition d'outils d'analyse permettant de situer la pièce dans son courant esthétique et adapter son interprétation en conséquence.
- Accompagnement au développement artistique de l'élève

▪ **Validation :** la validation du *Cycle 2* comprend l'analyse du dossier de l'élève (assiduité, investissement, contrôle continu) et un examen terminal devant jury dont le contenu est le suivant :

- interprétation d'un morceau, choisi par le jury, dans une liste de 4 œuvres travaillées dans l'année ;
- interprétation d'un morceau commun aux cycles 2 ;
- un relevé à jouer, choisi par le jury dans une liste de 5 transcriptions avec saisie numérique ;
- un déchiffrage ;
- entretien avec le jury.

La validation du Cycle 2 est prononcée pour les élèves ayant satisfait aux exigences d'assiduité des différents unités d'enseignement suivies et dont la moyenne des notes (contrôle continu + épreuves terminales) est supérieure ou égale à 10 sur 20. Elle donne lieu à la délivrance du Brevet d'Etudes Musicales (B.E.M.) et permet l'accès, pour ceux qui le souhaitent, au *cycle 3*<sup>4</sup>.

Pour les élèves ayant très bien réussi le cycle 2, il est également possible d'envisager une orientation vers le Cycle Menant au Diplôme National (C.M.D.N.), destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant, voire le Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.), visant à acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études professionnalisation., notamment au niveau de l'enseignement supérieur.

▪ **Parcours personnalisé Cycle 2 :**

A partir du milieu du *cycle 2*, les élèves du *parcours études* ont la possibilité de solliciter, pour une durée limitée (de 1 à 3 ans), un aménagement de leur formation appelé *parcours personnalisé*. Celui-ci permet aussi bien de phaser les cours à suivre (aménagement de planning) que d'adapter le choix des cours à suivre en fonction d'un projet particulier.

Le parcours personnalisé<sup>5</sup> est ainsi une pédagogie de contrat, sur la base d'un projet personnel défini en amont par l'élève demandeur en lien avec l'équipe enseignante et validé par la direction d'établissement. Par principe, ce parcours n'est pas diplômant sauf si les compétences acquises répondent au cahier des charges de la fin de cycle 2.

---

<sup>4</sup> Cf. chapitre III, Evaluation, pour le détail des barèmes de notation.

<sup>5</sup> Dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique, ce parcours personnalisé est aussi appelé parcours programme. (Cf. pour détails le B.O. hors-série n°5, septembre 2023, p. 60).



### e) Cycle 3

- **Public** : le cycle 3 s'adresse aux instrumentistes (dès 17 ans) et chanteurs (dès 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons<sup>2</sup>), ayant déjà une pratique avancée du jazz ou des musiques actuelles au sein du Conservatoire ou en extérieur. Il constitue une période durant laquelle l'élève acquerra une plus grande autonomie et dans laquelle il pourra mettre en place un projet artistique personnel.

- **Conditions d'admission** :

- Les élèves du Conservatoire ayant validé le Cycle 2 sont intégrés sans autre condition au sein du Cycle 3, dès la phase de réinscription.
- Pour les nouveaux élèves de l'établissement, une audition d'entrée permettant d'apprécier les acquis antérieurs est nécessaire. Elle comprend :
  - un entretien oral avec l'équipe enseignante, sur la motivation, le parcours musical et les disponibilités d'emploi du temps ;
  - un test technique, adapté au niveau visé, portant sur l'interprétation d'une pièce instrumentale (au choix du candidat) et des notions de formation musicale.

Sur cette base, et dans la limite des places disponibles, l'équipe pédagogique sous couvert de la direction d'établissement prononce l'admission.

- **Volume de cours et durée** : 5h00 hebdomadaires minimum, sur une durée de 2 à 4 ans.

- **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :

- **Discipline principale (2h00 / sem.)**
  - 1 atelier de pratique collective hebdomadaire (2h00)
- **Disciplines associées (2h15 / sem.)**
  - 1 cours individuel hebdomadaire de pratique instrumentale (1h00)
- **Disciplines complémentaires (1h / sem. min.)**, une au choix dans la liste suivante :
  - M.A.O. : 2 heures
  - Culture : 1 heure
  - Déchiffrage vocal : 1h00
  - Technique d'improvisation : 1h00
  - Ecriture : 1 h
  - Rythme : 1 h
  - Analyse : 1 h
- **Instrument facultatif**, 1 h en semi-collectif ou 30' en individuel, au choix parmi les instruments suivants : piano, batterie, basse, percussion, voix.

Nota : les cours semi-collectifs d'instrument complémentaire sont compris dans le tarif du *parcours études*. Par contre, les cours individuels sont soumis à 2<sup>ème</sup> inscription.

## ▪ Objectifs pédagogiques :

Le 3<sup>ème</sup> cycle permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré.

- Accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux cycles précédents.
- Mobiliser sa culture et les outils d'analyse pour développer un esprit critique et définir des choix d'interprétation.
- S'intégrer localement dans la pratique musicale en amateur et y déployer, le cas échéant, des initiatives.
- Être en mesure de réaliser un projet artistique personnel.

De plus, le cycle 3 peut être un temps favorable pour :

- Aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique, démarche créative, ...)
- S'engager dans une voie complémentaire au parcours suivi en se spécialisant dans un domaine particulier : improvisation, arrangement, composition, création numérique, ...
- Réinvestir une approche personnelle de pratique qui s'est effectuée en dehors de cursus institutionnels ou dans un temps plus ancien.

## ▪ Validation du cycle

La validation du *Cycle 3* comprend :

- L'analyse du dossier de l'élève comprenant des éléments de suivi (assiduité, investissement, répertoire) et le contrôle continu (bilan des C.C.F. ou de validation des disciplines principales, associées et complémentaires) ;
- Un examen terminal, appelé « *Carte blanche* », devant jury dont le contenu est la réalisation d'un projet personnel artistique, sous forme d'un spectacle en conditions professionnelles, démontrant les compétences acquises de l'élève durant le *parcours études*. Une large place est laissée à l'initiative du candidat, intégrée dans le cahier des charges suivant :
  - Interprétation d'un ensemble de pièces musicales, d'une durée approximative de 20 à 30 minutes (hors présentations orales), comprenant au moins une composition, un arrangement personnel et un relevé avec saisie numérique de la partition, chacun remis au jury et mis en forme dans un dossier artistique. A l'issue de la prestation, un entretien avec le jury à lieu, permettant à l'élève de faire un bilan de son parcours d'étude, l'autocritique de sa prestation et d'échanger sur les souhaits d'orientation.

Au regard du dossier de l'élève et du résultat de la carte blanche, le Certificat d'Études Musicales (C.E.M.) est potentiellement attribué<sup>6</sup> avec la mention Très-bien, Bien ou Honorable.

---

<sup>6</sup> Cf. chapitre III Evaluation pour détail des barèmes.

**f) Cycle Menant au Diplôme National d'Études de Musique (C.M.-D.N.E.M.)**

- **Public** : le *Cycle Menant au Diplôme National* est destiné aux élèves souhaitant conduire un projet artistique personnel exigeant. Il dispense un enseignement portant sur une discipline principale ainsi que des pratiques complémentaires permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique et une culture musicale confirmées.

- **Conditions d'admission** :

L'accès à ce parcours est soumis à une procédure d'admission règlementée, organisée à l'échelle régionale par un ensemble conventionné d'établissement, le Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.) des conservatoires. Une lettre de cadrage est publiée chaque année comprenant le calendrier et lieux des épreuves ainsi que les modalités.

Celle-ci est accessible sur le site : <https://www.fabriquedesarts.fr>

- **Volume de cours et durée** : 600 heures de cours, réparties sur une durée de 2 à 4 ans. Cela représente un volume de cours de 9 h par semaine<sup>7</sup> sur 2 ans ou de 6 h par semaine sur 3 ans.
- **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :

a) Module principal : <i>pratique collective</i> – 2h
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Répertoire dans l'esthétique spécifique de l'élève, comportant une part de création personnelle</li><li>▪ Répertoire dans d'autres courants esthétiques</li><li>▪ Production et traitement du son (collectif)</li></ul>
b) Modules associés : <i>pratique individuelle</i> (1 h) et <i>improvisation</i> (1 h) – 2h
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcement technique (instrumentale et/ou vocal)</li><li>▪ Travail de détail sur le répertoire musical dans différents horizons esthétiques</li><li>▪ Développement des capacités d'improvisation</li><li>▪ Production et traitement du son (individuel)</li></ul>
c) Modules complémentaires : 2 minimum, au choix dans la liste suivante
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.) : 2 h</li><li>▪ Culture musicale : 1 h</li><li>▪ Analyse musicale : 1 h</li><li>▪ Déchiffrage vocal : 1 h</li><li>▪ Piano complémentaire (particulièrement pour les élèves chanteurs) : 1 h</li><li>▪ Rythme : 1 h</li><li>▪ Ecriture : 1 h</li><li>▪ Un module de Culture et créativité (cf. R.E. Livret 4B) : entre 1h30 et 2h00</li></ul>
d) Modules optionnels :
Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musique traditionnelle ou musiques classique à contemporain) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.

<sup>7</sup> Une année artistique est généralement de 34 semaines.

▪ **Objectifs pédagogiques :**

Conformément à sa définition réglementaire détaillée dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de septembre 2023, le référentiel de compétences du Diplôme National d'Etudes de Musique est le suivant :

<b>Savoirs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Définir et manier les éléments constitutifs de la musique : langage, culture, rythme, harmonie, forme, instrumentation, composition, arrangement et improvisation.</li><li>▪ Disposer d'une bonne culture du répertoire de son champs musical (histoire de la musique et esthétique).</li><li>▪ Posséder les outils musicaux et techniques permettant d'interpréter un large choix de pièces de différentes styles et courants musicaux.</li><li>▪ S'ouvrir à d'autres répertoires et esthétiques musicales, ainsi qu'aux autres arts (spectacle vivant, arts visuels, littérature, ...).</li><li>▪ Être en mesure d'élaborer un jugement critique et autocritique construit, ainsi qu'une conception artistique personnelle.</li><li>▪ Connaître les notions élémentaires concernant l'histoire, l'évolution, la facture et le fonctionnement de son instrument.</li></ul>
<b>Savoir-faire</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mobiliser une technicité vocale ou instrumentale permettant d'aborder un large répertoire dans différents styles.</li><li>▪ Construire et proposer une interprétation personnelle et cohérente, argumentée par l'analyse de l'œuvre et la connaissance de son interprétation originelle et de ses éventuels réarrangements.</li><li>▪ Opérer des choix (répertoires, interprétation, expression et les justifier).</li><li>▪ Développer son sens de l'inventivité, par la pratique de l'improvisation, de la création, de l'arrangement.</li><li>▪ Tenir sa place dans un collectif musical et adapter son jeu à la configuration.</li><li>▪ Travailler avec d'autres artistes (comédiens, danseur, plasticiens, techniciens du spectacle), en se familiarisant avec le matériel audiovisuel et les outils numériques.</li><li>▪ Mener un travail de recherche sur un compositeur ou un créateur, une œuvre, un courant esthétique.</li><li>▪ Constituer un groupe et en gérer le travail.</li><li>▪ Monter un projet personnel de manière autonome.</li></ul>

## ▪ Validation du cycle

L'évaluation globale du C.M.D.N. associe l'évaluation continue, placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, et l'évaluation terminale sur épreuve. Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation continue. Le module principal de la discipline comprend nécessairement une évaluation terminale sur épreuve, notée sur 20. Les notes de l'évaluation continue sont attribuées par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Chaque module ou unité d'enseignement est validé par note minimale de 10/20. Le diplôme national d'études de musique est délivré aux candidats ayant obtenu la note minimale de 10/20 à l'évaluation terminale, et ayant validé chacun des modules et unités d'enseignement suivi (cf. chapitre III – Evaluation, pour détail des barèmes et critères d'évaluation du CMND).

L'épreuve terminale, organisée à l'échelle régionale par le Réseau Occitanie Méditerranée, répond à la définition règlementaire suivante :

- Une prestation publique en groupe de 20 mn minimum (30 mn maximum), avec un nombre de morceaux indifférents, constituée de compositions originales, pouvant toutefois inclure une réappropriation artistiquement cohérente.

Chaque année, une lettre de cadrage est publiée plusieurs mois avant les épreuves, afin d'en préciser tous les détails. Elle est accessible sur le site : <https://www.fabriquedesarts.fr>

## g) Cycle de Préparation à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)

- **Public** : ce cycle s'adresse aux élèves ayant, a minima, déjà validé le B.E.M. avec un très-bon résultat. Il permet d'acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études à finalités professionnelles, notamment au niveau de l'enseignement supérieur. Pour les élèves bacheliers, le C.P.E.S. confère le statut d'étudiant.

Selon les règles communes du Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.), agréée par l'Etat pour l'organisation commune inter-établissement des C.P.E.S., il a été fait le choix pour la spécialité musique de juxtaposer pour large partie les enseignements C.M.D.N. et C.P.E.S.

Ainsi, les élèves ou étudiants inscrits en C.P.E.S. ont l'opportunité de préparer et présenter le Diplôme National d'Etudes de Musique. La différence principale entre ces deux cycles est que les C.P.E.S. ont 150 heures de formation en plus, correspondant principalement aux enjeux de préparation à l'enseignement supérieur, de la connaissance des métiers liés ainsi que des renforcements techniques ciblés.

- **Conditions d'admission** :

L'accès à ce cycle est soumis à une procédure d'admission règlementée, organisée à l'échelle régionale par un ensemble conventionné d'établissement, le Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.) des conservatoires. Une lettre de cadrage est publiée chaque année comprenant le calendrier et lieux des épreuves ainsi que les modalités. Celle-ci est consultable sur le site : <https://www.fabriquedesarts.fr>

- **Volume de cours et durée** : 750 heures de cours, réparties sur une durée de 2 à 4 ans. Cela représente un volume de cours de 11h par semaine<sup>8</sup> sur 2 ans ou de 7h30 par semaine sur 3 ans.
- **Détail d'organisation des cours** : le C.P.E.S. fait l'objet d'une maquette pédagogique commune aux différents établissements composant le R.O.M. Celle-ci fera l'objet d'une mise à jour en 2024-2025 pour prendre en compte les évolutions publiés dans le S.N.O.P. 2023.

	Année 1	Année 2
<b>Discipline principale (en heures/semaine)</b>		
<i>Répertoire dans l'esthétique de l'élève (projet)</i>		
<i>Répertoire du patrimoine avec mise en situation</i>		
<i>Projet secondaire (esthétiques transversales &amp; musiques du monde)</i>		
<i>Improvisation</i>	4,50	4,50
<i>Relevé &amp; réappropriation</i>		
<i>Master Class</i>		
<i>Pratique instrumentale individuelle</i>		
<i>Instrument complémentaire harmonique ou rythmique</i>	1,50	1,50
<i>Pratique vocale</i>		
<b>Sous Totaux hebdomadaires</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>
<b>Sous Totaux annuels</b>	<b>198,00</b>	<b>198,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>396,00</b>	
<b>Enseignements complémentaires (en heures/semaine)</b>		
<i>Commentaire d'écoute</i>		
<i>Culture musicale / mémoire / analyse</i>		
<i>Écriture (arrangement, composition, transcription)</i>	4,00	4,00
<i>Harmonie / F.M.</i>		
<i>Techniques du son / Informatique musicale</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>264,00</b>	
<b>PRINCIPALE + COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>660,00</b>	
<b>Options annuelles (en heures de formation)</b>		
U.E. au choix	40,00	
Facture instrumentale	10,00	
Communication et promotion du projet personnel		
Les métiers de la musique /Environnement social, juridique, économique	40,00	
Santé et prévention		
<b>TOTAL</b>	<b>90,00</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>750,00</b>	

- **Objectifs pédagogiques** : les objectifs pédagogiques du C.P.E.S. sont en large partie ceux du C.M.N.D. (cf. partie II, section f ci-avant) auxquels s'ajoute celui de l'acquisition des connaissances et compétences attendues pour réussir une orientation vers des études supérieures dans le domaine du spectacle vivant.
- **Validation du cycle** : le C.P.E.S., en tant que tel, n'est pas un parcours diplômant mais une préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il le devient grâce au choix de superposition d'une partie de ses contenus avec le C.M.D.N. dont il épouse les modalités. Toutefois, un *livret de l'étudiant* permet d'assurer un suivi spécifique d'un parcours C.P.E.S. et peut servir d'élément de dossier pour les épreuves d'entrée dans l'enseignement supérieur.

<sup>8</sup> Une année artistique est généralement de 34 semaines.

## ***h) Parcours programmes et Atelier Hors-cursus***

### ***h.1) Parcours programmes, personnalisé ou projet***

- **Public :** le *parcours programmes* est une alternative au *parcours études* où l'élève peut bénéficier d'un aménagement des unités d'enseignements à suivre. Différents cas de figure, amenant à ce parcours personnalisé, sont possibles :
  - *Parcours personnalisé*, pour cause de double cursus au sein de la Fabrique des arts, de difficultés personnelles majeures ou encore de contraintes extérieures impérieuses<sup>9</sup> d'emploi du temps. Il peut également permettre d'accompagner un renforcement ciblé à l'issue d'un parcours diplômant ou en parallèles d'études supérieures musicales ;
  - *Parcours projet*, dont l'objectif est celui d'un accompagnement à la réalisation d'un projet musical qui peut être collectif et pluridisciplinaire. Ce soutien porte sur la pratique musicale, la présentation sur scène, la constitution d'un programme ou encore le développement de l'autonomie. Le dispositif d'accompagnement comprend également un volet d'information sur l'environnement artistique et culturel, les questions professionnelles, adapté aux projets des musiciens.
- **Conditions d'admission :** le *parcours programmes* ne peut être sollicité qu'à partir du cycle 2. Il est soumis, pour tous les élèves demandeurs, à validation de la direction d'établissement sur avis de l'équipe pédagogique. Le parcours programme est une pédagogie de contrat dont la démarche, les objectifs, la durée du parcours et les modalités d'évaluations sont explicitement formalisé entre le demandeur et l'établissement par le biais d'un contrat de formation.
- **Durée du *parcours programmes* :** le *parcours programmes* est d'une durée d'un an, reconductible deux fois, après avis de l'équipe pédagogique et validation de la direction d'établissement, soit une durée totale de 3 ans. Cela est établi en concertation avec le demandeur dans le contrat de formation.
- **Validation :** Par principe, le *parcours programmes* n'est pas diplômant sauf si les compétences acquises répondent au cahier des charges du diplôme visé (capitalisation des disciplines acquises, reconnaissance de diplôme ou de parcours de formation antérieurs). En pareil cas, les modalités de validation sont celles du niveau et de la discipline correspondant du parcours études. Sinon, de manière générale, quel que soit le type de parcours programme suivi, une évaluation semestrielle est rendue par l'équipe enseignante permettant à l'élève de situer l'évolution de ses qualités et acquis de formation.

---

<sup>9</sup> Principalement les contraintes d'emploi du temps liées au parcours scolaire ou professionnel des élèves, la concurrence d'activités de loisir ne rentrant pas dans ce champ.

## *Ateliers « hors-cursus »*

- **Public :** les *ateliers hors-cursus* de pratique instrumentale ou vocale permettent à des musiciens aux profils variés d'entretenir et d'enrichir leurs acquis antérieurs en participant uniquement à des ateliers de pratique collective généralistes ou thématiques tels que l'atelier vocal ou les ateliers à thème *Metal, Salsa* ou *Improvisation*
- **Conditions d'admission :**
  - Pour les élèves déjà inscrits, l'admission se fait lors de la phase de réinscription après avis favorable de réorientation par l'équipe enseignante sous validation de la direction.
  - Pour les nouveaux élèves de l'établissement, une audition d'entrée permettant d'apprécier les acquis antérieurs est nécessaire. Elle comprend :
    - Un entretien oral avec l'équipe enseignante, sur la motivation, le parcours musical et les disponibilités d'emploi du temps ;
    - Un test technique, adapté au niveau visé, portant sur l'interprétation d'une pièce instrumentale (au choix du candidat)

Sur cette base, et dans la limite des places disponibles, l'équipe pédagogique sous couvert de la direction d'établissement prononce l'admission.

- **Détail d'organisation :** les élèves en *Atelier Hors-cursus* participent uniquement à l'atelier où ils sont inscrits. Ils ne bénéficient pas de cours individuels ou semi-collectifs, ni de *F.M. Musac*. Ils peuvent toutefois s'inscrire dans un ou plusieurs modules proposés par le département de *Culture et Créativité* via une inscription supplémentaire.

Ces ateliers, non diplômants, ne sont pas soumis à une évaluation notée mais font l'objet d'une appréciation semestrielle littéraire : même hors-cursus, il est attendu des élèves inscrits la meilleure assiduité et un investissement sérieux, garantissant pour tous les membres participants une qualité du travail et une fiabilité des objectifs artistiques visés.

- **Durée de l'offre atelier hors-cursus :**

La durée d'engagement au sein d'un *atelier hors-cursus* est fixée à 2 ans. Toutefois, en fonction des places disponibles et sur avis de l'équipe pédagogique, il est possible de poursuivre une troisième année.

### *i) Offre « à la carte » : stages et accompagnements ciblés*

Tous les parcours détaillés aux sections a. à h. ci-avant sont fondés sur des cycles de formation annuels ou pluriannuels. L'offre à la carte se distingue, à ce titre, par des propositions de formations ponctuelles sous forme de stages collectifs (uniques ou en cycle) voire même, une possibilité d'accompagnement ciblé et ponctuel appelée *coaching* afin de soutenir, sur quelques séances, la réussite un projet artistique personnel (ou de groupe) ou encore une audition ou entretien professionnel dans le domaine artistique. L'accès à cette offre « à la carte » se fait sur inscription, dans la limite des places disponibles et fait l'objet d'une grille tarifaire spéciale disponible sur le site de l'établissement.



### III. Évaluation

#### a) Barème général

Le Schéma National d'Orientation Pédagogique, publié en septembre 2023, instaure pour le Cycle Menant au Diplôme National le barème réglementaire suivant :

Barème des notations		
Appréciation	Note sur 20	Mention
Excellence des qualités et des acquis	$16 \leq n \leq 20$	Très bien
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	$13 \leq n < 16$	Bien
Des qualités et des acquis au minimum des exigences	$10 \leq n < 13$	Honorable
Qualités et acquis en deçà des exigences	$7 \leq n < 10$	Non validé
Objectifs non atteints, qualités et acquis insuffisants	$n < 7$	Non validé

De manière logique, il a été décidé par le conseil pédagogique du conservatoire d'étendre ce barème à l'ensemble des évaluations des unités d'enseignement, toutes spécialités confondues (danse, musique, théâtre).

#### b) Modes d'évaluation

Il existe plusieurs modes d'évaluation des qualités artistiques développées et acquis de formation. Celles-ci varient en fonction des types de parcours et des niveaux de formation.

- **Contrôle continu**, comprenant le suivi des présences en cours et de la participation aux restitutions publiques, une évaluation par l'enseignant du travail personnel fourni et du rendu des travaux exigés dans le cadre de la formation. Ce contrôle continu est formalisé dans un bulletin semestriel, envoyé aux élèves et familles, et constitue, en partie, le dossier de l'élève. Il prend généralement la forme d'une appréciation littérale générale mais peut aussi être une évaluation notée appelée *Contrôle en Cours de Formation* (C.C.F.).

A noter qu'un nombre d'absence supérieur aux plafonds fixés dans le règlement intérieur<sup>10</sup> entraînera, de fait, la non-validation du semestre en cours et pourra déclencher les dispositions contraignantes prévues en pareil cas. Par ailleurs, un contrôle continu en deçà des attentes sur plusieurs semestres peut conduire l'établissement à organiser un comité de suivi et d'orientation (C.S.O.<sup>11</sup>) afin d'échanger avec l'élèves sur les difficultés constatées, tenter d'y remédier ou, à défaut, de proposer une réorientation.

<sup>10</sup> Cf. règlement intérieur, article 17. Le plafond est de 10% d'absences non justifiées et 20% d'absences justifiées maximum. En cas de difficulté importante et impérieuse, il est possible de solliciter une suspension temporaire des enseignements via une demande de dérogation à l'attention de la direction du conservatoire. Cette dérogation ne peut être qu'exceptionnelle et donc, non renouvelable pour tout le cycle ou le parcours en cours.

<sup>11</sup> Cf. règlement intérieur, article 12, pour détail.

## ■ Évaluation terminale

A l'opposé du contrôle continu, l'évaluation terminale repose sur une appréciation, à un instant donné, correspondant à une possible fin d'étape, de module d'enseignement ou de parcours, des qualités et acquis de la formation de l'élève.

Cette appréciation est faite par un jury qualifié qui peut être soit :

- **interne**, constitué seulement d'enseignants artistiques du conservatoire et d'un membre de la direction du conservatoire ;
- **externe**, constitué uniquement de membres extérieurs à l'établissement : enseignants de conservatoire, personnalités qualifiées issues du spectacle vivant, représentant d'institutions (direction de conservatoire, Ministère de la Culture) ;
- **composite**, c'est-à-dire composé à la fois de membres de jury internes et externes au conservatoire.

## ■ Synthèse

Niveau	Durée	Modalités d'évaluation	Barèmes
Pré-cycle N1	2 ans	Contrôle continu non noté, 4 semestres	Validation par appréciation
Pré-cycle N2	2 à 3 ans	Contrôle continu non noté, 4 semestres minimum.	Validation par appréciation
Cycle 1	3 à 5 ans	Contrôle continu noté, 5 semestres min., avec validation obligatoire des disciplines associées.  Epreuve terminale noté, jury interne	Note /20 - Coefficient 2  Note / 20 - Coefficient 1
Cycle 2	3 à 5 ans	Contrôle continu noté, 5 semestres min., avec validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires.  Epreuve terminale notée (jury interne ou mixte)	Note /20 - Coefficient 1  Note / 20 - Coefficient 1
Cycle 3	2 à 4 ans	Contrôle continu noté, 3 semestres min. avec validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires.  Epreuve terminale publique notée (1 jury interne - 2 jurys externes)	Note / 20 – Coefficient 1  Note / 20 - Coefficient 2
C.M.D.N.	2 à 4 ans	Contrôle continu noté, 3 semestres min. avec validation obligatoire des disciplines associées, complémentaires et optionnelles.  Epreuve terminale publique notée (4 jurys externes)	Note / 20  Détails fixés par le R.O.M
C.P.E.S.	2 à 4 ans	Outre la partie commune au CMDN, le CPES donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin d'étude détaillant les acquis de formation.	
Parcours programme	1 à 3 ans	Contrôle continu, non noté, chaque semestre, faisant l'objet d'une évaluation partagée en fin d'année décidant de l'éventuelle poursuite.	

## IV. Informations et documents divers

### a) Formation Musicale *Musac*

#### ▪ Continuité et différence entre F.M. « Musac » et « Classique à contemporain »

Le département des musiques actuelles travaille étroitement avec le département de culture et créativité en ce qui concerne les apprentissages fondamentaux. Durant 4 années minimum, les élèves musiciens suivent l'enseignement de F.M. *Classique à contemporain*, pour acquérir les premières notions et éléments de base de langage musical ainsi que les rudiments de la culture musicale.

Ces 4 années sont validées par un examen de fin de cycle fondamental (CF4) qui donne accès, aux élèves désirant poursuivre dans le cursus Musac à la « FM Musac ». Ce cycle fondamental garantit des savoirs théoriques de base nécessaires à la poursuite des études dans le département Musac.

A partir du Cycle 1 Musac, la formation musicale est assurée principalement par l'équipe enseignante de ce département pédagogique afin d'apporter des contenus spécifiques à l'esthétique. Elle est organisée pour le cycle 1 et 2 « Musac » en tronc commun puis sous forme de modules d'enseignements complémentaires à partir du cycle 3 et au-delà.

La FM Musac se distingue du solfège « classique » sur deux points particuliers, qui sont le fruit de l'histoire des musiques issues du jazz, improvisée pour large partie, induisant l'adaptation des codes musicaux à une nouvelle manière de transmettre la musique :

- L'oralité, conduisant à un travail renforcé de l'oreille et de l'analyse auditive ;
- La codification spécifique, utilisée dans de nombreuses musiques improvisées mais également dans le domaine des musiques actuelles. Il s'agit principalement de travailler sur le codage issu du jazz, par grilles intégrant le chiffrage dit « américain ».

Si l'accent est mis sur ces deux points, cela ne sous-entend pas qu'il faille oublier le langage « classique » toujours d'actualité et nécessaire à la formation de tout musicien accompli.

#### ▪ Organisation de la F.M. Musac :

Niveau de F.M. MUSAC	Objectifs pédagogiques
Cycle 1 A (1 <sup>er</sup> niveau du cycle 1)	Découverte du langage des musiques actuelles
Cycle 1 B (2 <sup>ème</sup> niveau du cycle 1)	Approfondissement du langage des musiques actuelles
Cycle 2 Harmonie	Apprentissage de la composition, de l'arrangement, du relevé
Cycle 2 Rythme	Approfondissement des notions rythmiques, de lecture et d'écriture avec ouverture sur des métriques moins conventionnelles.

▪ **Contenus pédagogiques F.M. Musac**

**F.M. Cycle 1 Musac**

NOTION GÉNÉRALE	DÉTAIL
INTERVALLES	De la seconde à l'octave (travail oral et écrit)
TONALITÉ	Majeure / Mineure Armure Cycle des quintes
GAMMES	Majeure, mineure naturelle et harmonique Pentatoniques et blues Modes issus de la gamme majeure
HARMONISATION DES GAMMES	Harmonisation en triades et tétrades
CADENCES	II V I / Anatole / plagal / en escabeau (I II III)
NOTES GUIDES	Mouvement sensible → Tonique Mouvement SD → Médiane
GRILLE DE BLUES	Forme primitive avec les degrés I IV V Formes enrichies (Blues Suédois ...)

**F.M. Cycle 2 Musac**

NOTION GÉNÉRALE	DÉTAIL
INTERVALLES	Travail oral et écrit Intervalles de 9, 11, 13ème
TONALITÉ	Tonalité et le jeu « OUT » Modalité (accord So What...)
GAMMES	Mineure mélodique ascendante Mode phrygien, gamme altérée, ton 1/2 ton, par ton
HARMONISATION DES GAMMES	Superstructure
CADENCES	Substitution diatonique et tritonique Dominantes secondaires
NOTES GUIDES	Conduite des voix : écriture « classique » à 4 voix
FORME D'UN MORCEAU	Forme AABA, ABAC, Ragtime Relation forme et harmonie Relation structure et style de musique Lien harmonie et carrure du morceau
CODAGE STRUCTUREL	Barres de reprise Codage structurel global : coda, double-barre...

## b) Enseignements complémentaires

### ▪ Niveaux d'accès des enseignements complémentaires

Enseignements complémentaires	Niveaux d'accès
M.A.O.	CPES – CMDN / C3
CULTURE	CPES – CMDN / C3 / C2
DÉCHIFFRAGE VOCAL	CPES – CMDN / C3 / C2
ANALYSE	CPES – CMDN / C3 / C2
RYTHME	CPES – CMDN
ÉCRITURE	CPES – CMDN / C3

### ▪ Détail des Enseignements Complémentaires (E.C.)

- **M.A.O.** : Musique Assistée par Ordinateur. Les étudiants apprennent à se servir d'une DAW (« Digital Audio Workstation ») comme Logic, Cubase, etc...
- **CULTURE** : Tour d'horizon des différents courants esthétiques qui caractérisent les musiques actuelles.
- **DÉCHIFFRAGE VOCAL** : Déchiffrer une partition et en comprendre les codes sans l'aide d'un instrument.
- **ANALYSE** : Analyser une œuvre par l'écoute.
- **RYTHME** : Écrire la musique d'un point de vue rythmique pour une composition, un arrangement ou un relevé.
- **ÉCRITURE** : Écrire la musique d'un point de vue harmonique pour une composition, un arrangement ou un relevé.

### c) Disposition transitoire D.E.M. régionale / C.P.D.N. – C.P.E.S

Dans l'attente de la publication nationale des textes réglementaires d'application concernant le C.M.D.N. et le Diplôme National d'Etudes de Musique, le principe du D.E.M. régional organisé par le Réseau Occitanie Méditerranée reste en place de manière transitoire.

#### ▪ Contenu pédagogique de la formation

La formation en classe préparatoire comporte trois unités d'enseignement :

- L'unité d'enseignement principale (U.E.1)
- L'unité d'enseignement complémentaire (U.E.2)
- L'unité d'enseignement « Formations et métiers de la musique » (U.E.3)

Les contenus sont les suivants :

- U.E.1 : Unité d'enseignement principale (commune au R.O.M)

L'unité d'enseignement principale est le « projet artistique » du candidat. Celui-ci doit, en autonomie et avec l'accompagnement de l'équipe enseignante, maîtriser la mise en œuvre d'un concert : de la conception musicale au concert public avec tout ce que cela comprend (conception du programme, trame du spectacle, gestion des répétitions, écriture de la fiche technique, dossier de présentation).

L'U.E.1 est organisée sous la forme d'un concert, ouvert au public, dans des conditions similaires aux pratiques courantes des Musiques Actuelles. Le concert dure entre 20 et 30 minutes et présente un nombre indifférent de compositions originales avec la possibilité d'inclure un arrangement original d'une œuvre déjà existante.

L'épreuve se déroule dans une des salles équipées pour les musiques actuelles du réseau R.O.M. Elle est évaluée par un jury spécialisé composé d'un président (personnalité artistique qualifiée), d'un membre du réseau et d'un spécialiste de la discipline (P.E.A.). La mention « Bien » ou « Très Bien » est requise pour l'obtention du D.E.M.

- U.E.2 : Unité d'enseignement complémentaire

L'U.E.2 est spécifique à chaque établissement et est validée à la fois sous forme de contrôle continu (C.C.) ainsi que sur épreuve terminale avec jury extérieur pour l'U.E.2 « Répertoire ».

Pour les épreuves en contrôle continu (C.C.), le contrôle en cours de formation (C.C.F.) semestriel permet de valider les notions abordées en cours à des échéances précises et connues des étudiants (janvier et mai). Les épreuves sont:

- Déchiffrage instrumental collectif
- Déchiffrage vocal (mélodie donnée + chant vertical).
- Commentaire d'écoute / analyse sous forme de concert/lecture.
- Piano complémentaire pour les non pianistes

A ces C.C.F., s'ajoute l'évaluation continue qui concerne principalement l'assiduité et l'investissement personnel de chacun des élèves notamment lors des cours hebdomadaires mais aussi lors des événements artistiques comme les concerts, les auditions, les master classes.

Cela comprends aussi le dossier de l'élève ou de l'étudiant, à rendre au plus tard la 2ème année, fin avril, qui comporte :

- 5 relevés (chaque année) de solos ou de thèmes dans le répertoire des musiques actuelles ou du jazz. L'édition des partitions doit être numérique. 2 relevés parmi les 10 sont sur support vidéo.
- 1 « mémoire » sur une thématique au choix de l'élève avec 10 pages minimum.
- 1 dossier de présentation du groupe pour le projet artistique de l'U.E.1.
- 1 fiche technique du groupe.
- Le livret de l'étudiant : c'est un outil pédagogique permettant à l'étudiant de garder une trace de son travail et de ses actions. Il peut le présenter lors de la candidature à un examen/concours d'entrée en pôle supérieur.
- La fiche de suivi où l'élève concerné et son professeur référent complètent ensemble les informations.

L'U.E. 2 « Répertoire » comprend aussi une validation par épreuve terminale consistant en une restitution du travail réalisé tout au long de l'année lors des ateliers collectifs. L'épreuve dure 20 minutes avec 4 morceaux minimum :

- 1 morceau type « cover »
- 1 réarrangement
- 1 morceau technique
- 1 morceau « d'esthétique imposée » par l'équipe pédagogique

L'U.E. 2 est validée par mention *Bien* ou *Très-Bien* au contrôle continu et épreuve terminale.

○ U.E.3 : Unité d'enseignement « Formations et métiers de la musique ».

L'U.E.3 est obligatoire pour les étudiants en classe préparatoire. Elle est facultative pour les étudiants ne désirant pas s'orienter vers l'enseignement supérieur. Chaque étudiant devra suivre un minimum de 90 heures de formation parmi les offres proposées par le Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.).

Après chaque formation, l'étudiant rédigera un court compte rendu en indiquant le contenu objectif de la formation et sa propre perception. La formation couvre différents domaines en lien direct avec la musique : facture instrumentale, communication et la promotion du projet personnel, métiers de la musique et l'environnement social, juridique et économique, santé et la prévention + une thématique libre au choix.

- Ces formations sont soit assurée en propre par le C.R.D., soit au sein du R.O.M. (master-class proposées par chaque établissement), soit par différents organismes extérieurs tels que Arts vivants 11. La validation de l'U.E.3 sur contrôle continu pour les étudiants en classe préparatoire est obligatoire pour l'obtention du D.N.

d) Modèle fiche de suivi C.P.E.S.

<b>MODÈLE FICHE DE SUIVI C.P.E.S</b>				
<b>Nom et Prénom:</b>				
<b>RESULTATS U.E.2 C.C.F. + U.E.2 "REPertoire"</b>				
	<b>Année</b>	<b>Note ( /20)</b>		
	202	<b>C.C.F.1</b>	<b>C.C.F.2</b>	<b>U.E.2 "Répertoire"</b>
<b>U.E.1</b>				
<b>DATE DE L'EXAMEN:</b> / / 202				
	<b>Dossier de présentation / Dossier de presse</b>	<b>Fiche Technique</b>	<b>Résidence</b>	<b>Restitution du projet</b>
<b>Oui</b>				
<b>Non</b>				
Si oui, Date + Contexte + Lieu + Structure				
<b>U.E.2</b>				
RELEVES				
<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Compositeur</b>	<b>Minutage</b>	
1				<b>Avec vidéo</b>
2				
			<b>Type de relevé (chorus, thème, section...)</b>	<b>Réalisé au cours de la formation</b>
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>Mémoire</b>				
<b>DOSSIER A RENDRE LE:</b>		<b>Rédaction du plan</b>	<b>Finalisation du mémoire</b>	<b>Livret Etudiant</b>
		/ / 202	/ / 202	/ / 202
<b>M.A.O</b>				
<b>Année</b>	<b>Titre</b>	<b>Formation</b>	<b>Descriptif</b>	
				<b>Composition</b>
				<b>Arrangement</b>
<b>PROJETS ROM</b>				
	<b>Stage</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Si oui, Période + Lieu</b>
	<b>La JAM</b>			
<b>U.E.3</b>				
FORMATIONS				
<b>Nom de la formation</b>	<b>Structure</b>	<b>Date</b>	<b>Contenu</b>	
Ex: La méditation de mon projet artistique	Arts Vivants 11	13 & 14 octobre 2022	Concevoir le volet médiation de mon projet artistique	
1				



# **REGLEMENT DES ETUDES**

LIVRET n°4

**Spécialité Musique**

**« Classique à contemporain »**

Fascicule A – Pratiques instrumentales et vocales

Conservatoire à Rayonnement Départemental

-  
Edition 2024/2025



## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	p.5
<b>I. Disciplines principales instrumentales et vocales</b>	
A) Offre d'enseignement	p.6
1) <i>Parcours Études</i>	p.6
2) Parcours spécifiques cycle 1	p.8
a) <i>Prima Orchestra</i> (dispositif en cours unique)	p.8
b) <i>Classe à Horaires Aménagés Musicales</i> (C.H.A.M.)	p.8
c) <i>Voix-en-scène</i>	p.8
d) Musique traditionnelle	p.9
3) <i>Parcours programmes</i>	p.9
4) Ateliers <i>hors-cursus</i>	p.9
5) Enseignements à la carte	p.9
6) Schéma d'organisation de l'offre pédagogique <i>Classique à contemporain</i>	p.10
B) Contenus d'enseignement, objectifs pédagogiques et modalités d'enseignement	p.11
1) <i>Parcours Études</i>	p.11
a) Cycle éveil-initiation	p.12
b) Cycle 1	p.12
c) Cycle 2	p.13
d) Cycle 3	p.13
e) Cycle Menant au Diplôme National (C.M.D.N.)	p.14
- Maquette pédagogique <i>Disciplines instrumentales</i>	p.16
- Maquette pédagogique <i>Chant lyrique</i>	p.17
- Maquette pédagogique <i>Accompagnement</i>	p.18
f) Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S)	p.19
- Maquette pédagogique CPES <i>Disciplines instrumentales</i>	p.20
- Maquette pédagogique CPES <i>Chant lyrique</i>	p.21
- Maquette pédagogique CPES <i>Accompagnement</i>	p.22
2) <i>Parcours spécifiques</i>	p.23
a) <i>Prima Orchestra</i> (dispositif en cours unique)	p.23
b) <i>Classes à Horaires Aménagés Musicales</i> (C.H.A.M.) – cf. annexe	
c) <i>Voix-en-scène</i>	p.23
d) Musiques traditionnelles	p.24
3) <i>Parcours programmes</i>	p.24
4) Ateliers <i>hors-cursus</i>	p.24

C) Évaluation	p.25
1) Barème général et modes d'évaluation	p.25
a) Barème général	p.25
b) Modes d'évaluation	p.25
▪ Contrôle continu	
▪ Épreuves terminales	
2) Barèmes particuliers	p.27
<i>Cycle 1</i>	p.27
<i>Cycle 2</i>	p.27
<i>Cycle 3</i>	p.28
<i>Cycle Menant au Diplôme National (C.M.D.N.)</i>	p.28
<i>Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)</i>	p.29
<i>Parcours Spécifiques</i>	p.29
▪ Prima Orchestra, Voix-en-scène, Musique traditionnelle	p.29
▪ Classes à Horaires Aménagées Musicales (C.H.A.M.)	p.29
<i>Parcours programmes</i>	p.30
<i>Atelier hors-cursus</i>	p.29
3) Synthèse des modalités d'évaluation et barèmes par niveau	p.30
<b>II. Pratiques collectives</b>	p.31
A) Ensembles instrumentaux	p.31
1) Généralités	p.31
2) Offre de formation	p.31
3) Schéma d'organisation des orchestres	p.32
B) Ensembles vocaux	p.33
1) Généralités	p.33
2) Offre de formation	p.33
3) Schéma du cursus « Voix »	p.33
<b>ANNEXE</b>	
- Règlement des Études Classes à Horaires Aménagées Musicales (CHAM)	p.35
- Contrat de formation – Parcours programme	p.41

## Introduction

Sous l'appellation musique « Classique à contemporain » est rassemblée toute l'offre d'enseignement artistique musicale d'esthétiques baroque à nos jours, comprenant l'apprentissage de pratiques instrumentales et vocales, en cours individuels et collectifs, ainsi que les cours de culture et créativité, le tout réparti dans une variété de parcours, diplômants, personnalisés ou à la carte.

Ces enseignements ont pour ambition de transmettre une part de l'héritage musical et culturel occidental dans un équilibre entre, d'une part, l'interprétation des grandes œuvres d'hier et d'aujourd'hui et, d'autre part, la création artistique contemporaine.

La formation des élèves s'articule autour des valeurs du projet d'établissement - créativité, épanouissement, engagement, dépassement de soi, transversalité - et s'inscrit dans la logique d'harmonisation nationale du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture le plus récent (sept. 2023).

L'apprentissage instrumental et vocal de musique « classique à contemporain » s'adresse aussi bien aux jeunes (enfants et adolescents) qu'aux adultes, avec un large panel de formations :

- *Parcours études*, diplômant, du cycle 1 au cycle 3, afin d'acquérir de solides compétences artistiques permettant une pratique en amateur autonome de qualité ;
- *Cycles Menant au Diplôme National (C.M.D.N)* et de *Préparation à l'Enseignement Supérieur (CPES)*, organisés en réseau régional d'établissements d'enseignement artistique ;
- Parcours spécifiques, tels que le *Prima orchestra*, les *Classes à Horaires Aménagés (CHAM)*, le dispositif *Voix-en-scène* ou encore les ateliers de musiques traditionnelles (bodega<sup>1</sup> et sonneurs de trompes) ;
- *Parcours programmes*, à partir du cycle 2, sous forme de pédagogie de contrat, comprenant à la fois des formations allégées ou personnalisées, permettant d'entretenir une pratique musicale acquise au sein d'ensembles instrumentaux et vocaux, de suivre des modules de culture et créativité (cf. livret 4B) ou d'être accompagné sur un projet artistique particulier (parcours projet) ;
- Des enseignements « à la carte », sous forme de stages proposés tout au long de l'année ou en de série de cours ciblés.

Cette offre pédagogique large a vocation à répondre aux projets initiaux des élèves et les accompagner dans l'évolution de leur désir de formation en bénéficiant de l'expertise artistique et pédagogique de l'équipe enseignante.

---

<sup>1</sup> Bodega ou Cornemuse Occitane de la Montagne noire.

# I. DISCIPLINES PRINCIPALES INSTRUMENTALES ET VOCALES

## A) Offre d'enseignement

### 1) *Parcours Études*

Le *Parcours Études* constitue l'offre centrale d'un conservatoire agréé par le Ministère de la Culture : c'est un parcours de formation diplômant. Son organisation et sa durée sont définis par le Schéma National d'Orientation Pédagogique (S.N.O.P.) pour la musique. Ce *parcours études* se fonde sur trois piliers d'enseignement, indissociables et complémentaires :

- Les pratiques collectives, qui sont le centre réel de la vie artistique et qui favorisent le développement d'une grande partie des savoir-être et des savoir-faire des élèves, notamment lors des prestations publiques. Elles sont un lieu de rencontres et de partage, propice à l'épanouissement personnel, vouées à un avenir de musicien amateur.
- Les pratiques instrumentales (en petit groupe ou cours individuel), dont l'enseignement possible est réparti entre les instruments de l'orchestre symphonique (bois, cuivres, cordes, percussion), les instruments polyphoniques (piano, guitare, orgue), la voix (chant lyrique et chœur dont voix-en-scène) ou encore des instruments traditionnels (accordéon diatonique, sonneurs de trompe et bodega).
- La « culture et créativité », comprenant l'éveil, la formation musicale et les disciplines d'érudition, qui est un lieu privilégié d'acquisition des fondamentaux du langage musical. Elle amène l'élève vers l'autonomie dans le déchiffrage, la compréhension des œuvres interprétées et/ou composées et l'éveil.

L'assiduité à ses différentes unités d'enseignement – cours d'instruments, d'orchestre et de Culture et créativité – est obligatoire.

Les *parcours études* se déploient sur trois cycles d'enseignement précédés, de manière facultative, d'un cycle d'éveil-initiation :

- **Cycle d'éveil – initiation** : pour les enfants de 3 à 6 ans, sans prérequis.
- **Cycle 1** : à partir de l'âge de 7 ans (sauf dérogation), sans prérequis pour la 1<sup>ère</sup> année, d'une durée de 3 à 5 ans. Ce cycle a pour objectif de construire les bases d'une formation musicale en termes de pratiques collective, individuelle et théorique. Il se conclut par un double examen de fin de cycle 1, obtenu avec mention Honorable, Bien ou Très-Bien, en discipline instrumentale et en Culture et créativité (formation musicale) avec également validation en contrôle continu des pratiques collectives. Il donne lieu à la délivrance d'une Attestation d'Études Musicales (A.E.M.).

- **Cycle 2** : admission avec prérequis de niveau technique équivalent à une fin de cycle 1 validée. D'une durée de 3 à 5 ans, le cycle 2 est le lieu d'un travail de fond important permettant le développement des compétences techniques et artistiques, avec les savoirs, savoir-faire et savoirs-être liés. Il se conclut par un double examen de fin de cycle 2, obtenu avec mention Honorable, Bien ou Très-Bien, en discipline instrumentale et en culture et créativité (formation musicale avec modules intégrés), avec également validation en contrôle continu des pratiques collectives avec également validation en contrôle continu des pratiques collectives. Il donne lieu à la délivrance du Brevet d'Études Musicales (B.E.M.).
- **Cycle 3** : admission avec prérequis de niveau technique équivalent à une fin de cycle 2 validée. D'une durée de 2 à 4 ans, le cycle 3 a pour enjeu de consolider les acquis de cycle 2 et d'en poursuivre le développement afin d'atteindre une autonomie de pratique artistique en amateur. Il se conclut par un double examen de fin d'études (obtenu avec mention Honorable, Bien ou Très-Bien) en discipline instrumentale – appelé la « Carte blanche » et en Culture et créativité (formation musicale et modules) avec également validation en contrôle continu des pratiques collectives. Il donne lieu à la délivrance du Certificat d'Études Musicales (C.E.M.).
- **Cycle Menant au Diplôme National de Musique (C.M.D.N.)** : admission sur examen d'entrée régional (R.O.M.), avec prérequis de niveau technique minimum équivalent à une fin de cycle 2 (B.E.M. validé). D'une durée de 2 à 4 ans totalisant 600 heures de cours, le C.M.D.N. vise une pleine maîtrise des compétences techniques et artistiques au plus haut niveau d'enseignement initial. Il donne lieu à la délivrance du Diplôme National de Musique (D.N.E.M.).
- **Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S)** : d'une durée de 2 à 4 ans totalisant 750 h de formation, elles peuvent se substituer, se juxtaposer pour partie ou faire suite au cycle d'études menant au Diplôme National. Par leurs contenus et leur niveau d'exigence, les classes CPES permettent aux étudiants de viser une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. Pour les élèves ayant obtenu le baccalauréat, elles ouvrent au statut d'étudiant et bourses du CROUS. L'entrée se fait par examen régional dans le cadre du Réseau Occitanie Méditerranée des conservatoires.

#### ***Dérogation au parcours études :***

Pour les élèves rencontrant une difficulté temporaire les empêchant de suivre l'intégralité du cursus complet, une dérogation exceptionnelle peut être accordée sur demande écrite adressée à la direction du conservatoire.

D'une durée d'un an maximum par cycle (non renouvelable pour le cycle en cours), cette disposition d'allègement permet de suivre uniquement une partie de la formation. A l'issue de la période de dérogation, les élèves ont la possibilité de revenir dans le *parcours études*

ou, le cas contraire, d'être réorienté en parcours programmes (à partir du cycle II uniquement) ou atelier hors-cursus.

## 2) parcours spécifiques cycle 1

Il s'agit de parcours non diplômants, avec leurs caractéristiques propres, ayant une pédagogie basée sur un apprentissage exclusivement collectif instrumental ou vocal :

- Instrumental, dans le dispositif *Prima orchestra* ou de *Classes à Horaires Aménagées Musicales* (C.H.A.M. élémentaire et collège)
- Vocal, dans le dispositif « Voix-en-scène »
- Instrumental et/ou vocal dans le parcours musique traditionnelle (bodega, sonneurs de trompe, accordéon diatonique)

### a) *Prima Orchestra.*

Organisé en cours unique sur deux années, pour les enfants de 6 à 9 ans, ce dispositif fonctionne sur le principe d'un cours unique : les élèves viennent une seule fois par semaine sur un même créneau horaire pour tous. Il permet une initiation instrumentale basée sur le collectif avec des apports de technique instrumentale spécifique et de formation musicale intégrés. A l'issue des deux années, les élèves doivent pouvoir intégrer un des orchestres du conservatoire ou le *parcours études* dans l'instrument pratiqué.

Instruments possibles : bois (flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone), cuivres (cor, trompette, trombone, tuba) et cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse). À noter la répartition des instruments possibles peut évoluer d'une année artistique à l'autre.

### b) *Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.).*

Les C.H.A.M. sont des dispositifs conventionnés avec des établissements scolaires (Ecole élémentaire la Gravette et Collège Jules VERNE de Carcassonne). Ils permettent aux élèves d'apprendre un instrument de l'orchestre d'harmonie en bénéficiant d'un emploi du temps scolaire intégrant les cours de musique dispensés par les enseignants du conservatoire.

### c) *Voix-en-scène.*

Le dispositif *Voix-en-scène* est une formation transversale qui s'adresse aux enfants et adolescents de 7 à 17 ans souhaitant vivre une expérience de chant en chœur avec des apports scéniques de jeu et de danse enseignés par des enseignants spécialisés. Il est organisé en deux phases *Gruppetto* (7 – 11 ans) et *En scène !* (12 – 17 ans). A l'issue de ce parcours, les élèves peuvent intégrer soit les ensembles vocaux du conservatoire soit rejoindre le *parcours études* en chant lyrique ou en chant musiques actuelles.



#### **d) Musique traditionnelle.**

Les ateliers de musique traditionnelle permettent de s'initier à la pratique d'instruments patrimoniaux tels que la cornemuse occitane de la Montagne noire (bodega), la trompe (cor de chasse), et l'accordéon diatonique. Un atelier collectif permet également de pratiquer ces musiques dans leurs répertoires à chanter ou à danser. Il n'y a pas de limite d'âges ou de durée de parcours spécifique.

**3) Les *parcours programmes*** sont une alternative au *parcours études* où l'élève peut bénéficier d'un aménagement des unités d'enseignement à suivre. L'intégration dans un *parcours programme* est conditionnée par la formalisation d'un contrat écrit de formation, soumis à avis de l'équipe pédagogique et à validation de la direction du conservatoire. Différents cas de figure sont possibles :

- *Le Parcours personnalisé*, accessible uniquement aux élèves de cycle 2 et 3, est un aménagement de la formation où l'élève est autorisé à ne suivre qu'une partie des unités d'enseignement. Ce parcours, non diplômant, est d'une durée d'un an, reconductible deux fois après réévaluation du contrat de formation.
- *Parcours projet*, dont l'objectif est la réalisation d'un projet musical, individuel ou collectif potentiellement pluridisciplinaire, par exemple une équipe amateur constituée cherchant à consolider ses moyens artistiques.

#### **4) Ateliers *Hors-cursus***

Contrastant avec la logique d'enseignements organisés en parcours, les ateliers *hors-cursus* permettent l'entretien d'une pratique musicale ou l'enrichissement de sa culture artistique, au travers d'ateliers musicaux ou de modules de Culture et créativité. L'inscription dans ces ateliers ou modules peut être soit un choix initial, soit faire suite à une réorientation. Ces ateliers peuvent s'organiser par regroupement avec les élèves du *parcours études*<sup>2</sup>. La durée d'engagement au sein d'un atelier ou module est variable selon la nature de celui-ci et fait l'objet d'une réévaluation annuelle (contrôle continu) par l'enseignant de la discipline en lien avec l'élève.

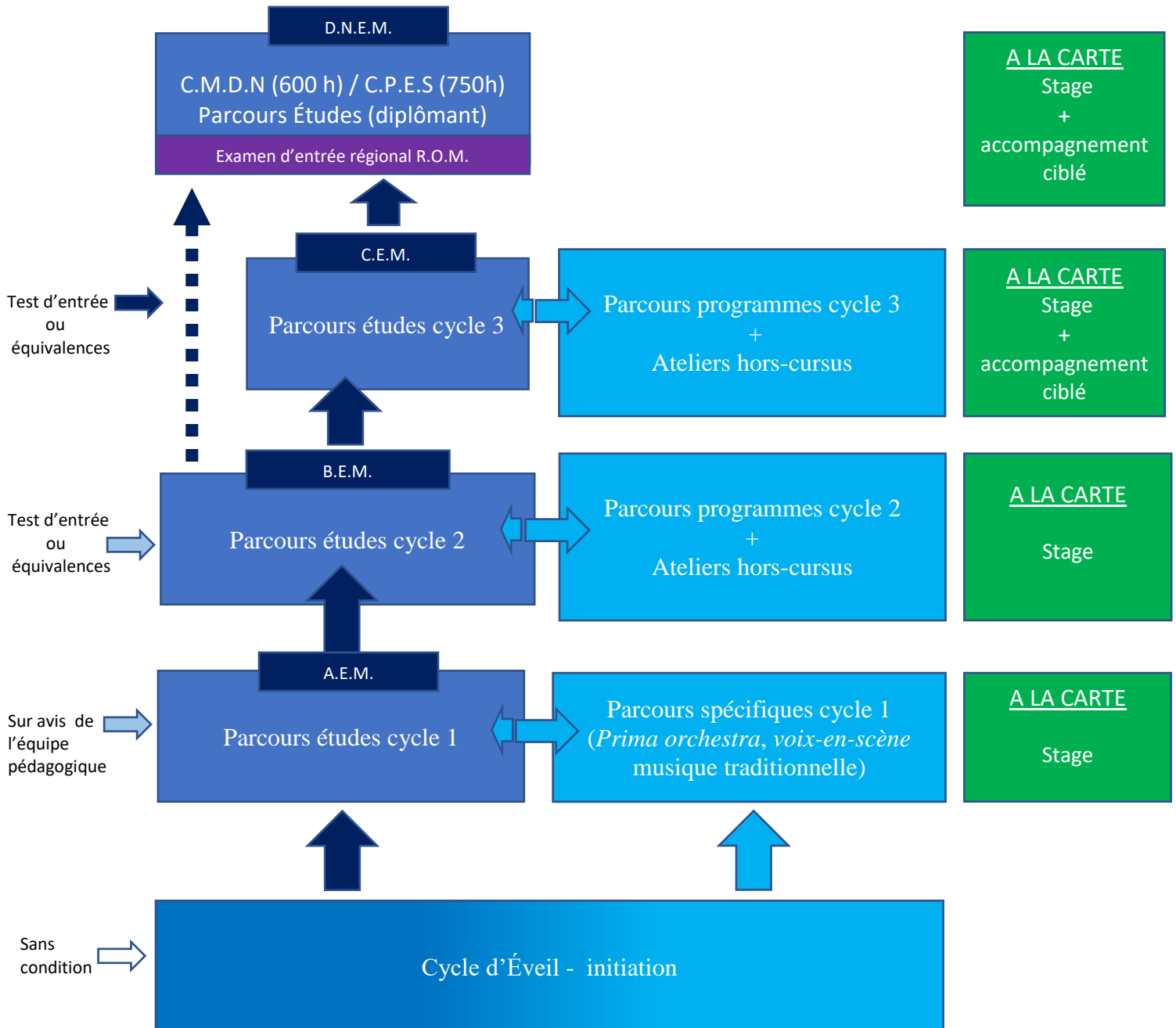
#### **5) Enseignements à la carte**

Il est également possible de se former de manière plus courte et ciblée, soit par via des stages (cf. catalogue mis à jour annuellement) soit en sollicitant un accompagnement ciblé qui permet, durant quelques séances, un accompagnement individualisé - ou de groupe – afin de renforcer des compétences techniques, artistiques en vue de la meilleure réussite d'un projet particulier.

---

<sup>2</sup> A noter que les élèves en *parcours études* sont prioritaires à l'inscription dans les ateliers.

## Schéma d'organisation de l'offre pédagogique *Classique à contemporain*



### Légende :

- A.E.M. :** Attestation d'Études Musicales
- B.E.M. :** Brevet d'Études Musicales
- C.E.M. :** Certificat d'Études Musicales
- D.N.E.M. :** Diplôme National d'Études Musicales

## B) Contenus d'enseignement, objectifs pédagogiques et modalités d'évaluation

### 1) Parcours études

#### a) Cycle d'éveil initiation (Cf. Règlement des études, livret 4B, pour tous détails)

Le cycle d'éveil initiation s'adresse exclusivement aux enfants entre 3 et 6 ans dans des propositions pédagogiques adaptées à chaque tranche d'âges et niveau scolaires (PS, MS, GS et CP). Il se répartit en deux phases différentes :

**L'éveil**, destiné à accroître la sensibilité, affiner la perception et développer les aptitudes des plus jeunes élèves. Ce premier contact avec l'expression artistique privilégie la transversalité entre les spécialités (danse, musique, théâtre).

**L'initiation**, facilitant le choix ultérieur d'une pratique instrumentale ou vocale qui peut prendre soit la forme d'une initiation multi-instrumentale (*initiation CP*) soit l'apprentissage par l'orchestre en dispositif de classe unique (*Prima orchestra*, cf. détails ci-après)

<b>Public visé</b>	Enfants de 3 ans (éveil PS) à 6 ans (CP)
<b>Conditions d'admission</b>	Sans prérequis, dans la limite des places disponibles
<b>Durée de cours</b>	1 cours hebdomadaire d'une durée variable selon le niveau : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 45 minutes pour Eveil PS, MS et GS</li><li>▪ 1 h pour l'éveil CP</li><li>▪ 1 h15 pour l'initiation instrumentale</li></ul>
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant.</li><li>▪ Mettre en place des repère (perception, vocabulaire) dans le monde des sons</li><li>▪ Favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales</li><li>▪ S'approprier des approches globales et inventives (voix, corps, instruments), sans obligation de résultat technique immédiat</li></ul>
<b>Évaluation</b>	Contrôle continu semestriel portant uniquement sur acquisitions générales sans objectifs notionnels formalisés

*b) Cycle 1 (disciplines instrumentales et vocales hors parcours spécifiques)*

Ouvert aux élèves à partir de 7 ans, le premier cycle constitue un tronc commun généraliste, ouvert esthétiquement, permettant ultérieurement des choix de pratiques plus ciblés (classique à contemporain, musiques actuelles, musique traditionnelle, etc.).

Le cycle 1 donne les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves.

L'objectif principal poursuivi en cycle 1 est de permettre aux élèves la réalisation des premières expressions artistiques publiques. À l'issue du cycle 1 validé, une Attestation d'Études Musicales (A.E.M.) est délivrée avec Mention Honorable, Bien ou Très-bien (cf. barèmes en partie C).

<b>Conditions d'admission</b>	A partir de 7 ans, sans prérequis pour la 1 <sup>ère</sup> année
<b>Durée du cycle</b>	Entre 3 et 5 ans
<b>Volume hebdomadaire et durées de cours</b>	De 2 h à 3h30 selon niveau, à raison de : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 30 min. minimum de cours individuel instrumental ou 1h à 1h30 en petit groupe (2 – 3 élèves)</li><li>▪ 1h30 de formation musicale</li><li>▪ 1h à 1h30 selon l'ensemble instrumental</li></ul>
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ S'approprier des approches globales et inventives (voix, corps, instrument).</li><li>▪ Affiner le sens de l'écoute, développer ses perceptions, se construire un vocabulaire musical.</li><li>▪ Discerner et nommer les principaux éléments du langage musical.</li><li>▪ Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales.</li><li>▪ Se situer dans un contexte collectif.</li><li>▪ S'exprimer musicalement en public.</li><li>▪ Se former à l'écoute du concert et, plus globalement, au spectacle vivant.</li></ul>
<b>Évaluation</b>	Contrôle continu semestriel + épreuves de mi-cycle + épreuves terminales (cf. partie C pour détails).

c) *Cycle 2*

La formation en deuxième cycle consolide et élargit les acquis antérieurs et permet à l'élève de construire une autonomie dans sa pratique, en se constituant un répertoire et en développant une attitude curieuse et attentive par rapport au phénomène musical dans son ensemble.

La validation du cycle 2 permet la délivrance du Brevet d'Études Musicales (B.E.M.) avec Mention Honorable, Bien ou Très-bien (cf. barèmes en partie C).

À l'issue de ce deuxième cycle, les élèves ont la possibilité de s'orienter en cycle 3 ou de présenter l'examen d'entrée régional pour les Cycles Menant au Diplôme National (C.M.D.N.) ou Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.).

<b>Conditions d'admission</b>	Cycle 1 validé ou niveau équivalent
<b>Durée du cycle</b>	Entre 3 et 5 ans
<b>Volume hebdomadaire et durées de cours</b>	De 3h45 à 4h15 selon niveau, à raison de : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 45 min. minimum de cours individuel instrumental</li><li>▪ 1h30 de formation musicale</li><li>▪ 1h30 à 2h00 de pratiques collectives (grand ensemble et petite formation)</li></ul>
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tenir sa place dans une pratique collective.</li><li>▪ Approfondir ses compétences instrumentales ou vocales.</li><li>▪ Situer sa pratique dans un contexte culturel, permettant de s'approprier un langage musical, utiliser des outils d'analyse permettant d'opérer les premiers choix en termes d'interprétation et d'inventivité.</li><li>▪ Utiliser les outils de l'auto-évaluation</li></ul>
<b>Évaluation</b>	Contrôle continu semestriel + épreuves de mi-cycle et épreuves terminales (cf. partie C pour détails).

d) *Cycle 3*

Le cycle 3 permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré, appelé *carte blanche*, qui viendra couronner l'ensemble de son parcours.

Composé d'un ensemble cohérent de modules, défini en concertation entre l'établissement et l'élève, le cursus de cycle 3 est conçu pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève dans l'optique de son projet terminal.

La validation de ce cycle permet la délivrance du Certificat d'Études Musicales (C.E.M) avec Mention Honorable, Bien ou Très-bien (cf. barèmes en partie C).

<b>Conditions d'admission</b>	Cycle 2 validé ou niveau équivalent
<b>Durée du cycle</b>	Entre 2 et 4 ans
<b>Volume hebdomadaire et durées de cours</b>	4h minimum, à raison de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1h00 minimum de cours individuel instrumental</li> <li>▪ 1h30 de formation musicale (optionnel)</li> <li>▪ 1h00 de module de <i>Culture et créativité</i></li> <li>▪ 2h00 de pratiques collectives (grand ensemble et petite formation)</li> </ul>
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accroître et accroître ses compétences dans le prolongement des précédents cycles.</li> <li>▪ Mobiliser sa culture et des outils d'analyse pour développer un esprit critique et définir des choix d'interprétation.</li> <li>▪ S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre des responsabilités le cas échéant.</li> <li>▪ Être en mesure de réaliser un projet artistique personnel (<i>Carte blanche</i>) potentiellement ouvert à d'autres esthétiques ou spécialités artistiques.</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	Contrôle continu semestriel + validation d'un module de <i>Culture et créativité</i> (N1) + épreuve terminale « carte blanche »

e) *Cycle Menant au Diplôme National (C.M.D.N.)*

Le *Cycle Menant au Diplôme National* est destiné aux élèves souhaitant conduire un projet artistique personnel exigeant. Il dispense un enseignement portant sur une discipline principale et ses pratiques complémentaires, permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique et une culture musicale confirmées.

L'accès à ce parcours est soumis à une procédure d'admission règlementée, organisée à l'échelle régionale par un ensemble conventionné d'établissement, le Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.) des conservatoires. Une lettre de cadrage est publiée chaque année comprenant le calendrier et lieux des épreuves ainsi que les modalités. Celle-ci est accessible sur le site : <https://www.fabriquedesarts.fr>

Ce cycle de formation, d'une durée de 2 à 4 ans, se déploie sur 600 heures d'enseignement, ce qui représente un volume de cours de 9 h par semaine<sup>3</sup> sur 2 ans (ou 6 h / sem. sur 3 ans). Pour l'esthétique *Classique à contemporain*, le C.R.D. de Carcassonne aggro propose, en lien avec le R.O.M., plusieurs disciplines de formation : instrument ou chant, direction d'ensemble, accompagnement, formation musicale, ou encore écriture. Chacune de ces disciplines fait l'objet d'une maquette pédagogique spécifique reproduite soit ci-après (instrument, voix, accompagnement) soit au fascicule 4B du règlement des études (direction d'ensemble, écriture).

<sup>3</sup> Une année artistique est règlementairement de 34 semaines.

▪ **Objectifs pédagogiques du C.M.D.N. :**

Conformément à sa définition réglementaire détaillée dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de septembre 2023, le référentiel de compétences du Diplôme National d'Études de Musique est le suivant :

<b>Savoirs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Définir et manier les éléments constitutifs de la musique : langage, culture, rythme, harmonie, forme, instrumentation, composition, arrangement et improvisation.</li><li>▪ Disposer d'une bonne culture du répertoire de son champs musical (histoire de la musique et esthétique).</li><li>▪ Posséder les outils musicaux et techniques permettant d'interpréter un large choix de pièces de différentes styles et courants musicaux.</li><li>▪ S'ouvrir à d'autres répertoires et esthétiques musicales, ainsi qu'aux autres arts (spectacle vivant, arts visuels, littérature, ...).</li><li>▪ Être en mesure d'élaborer un jugement critique et autocritique construit, ainsi qu'une conception artistique personnelle.</li><li>▪ Connaître les notions élémentaires concernant l'histoire, l'évolution, la facture et le fonctionnement de son instrument.</li></ul>
<b>Savoir-faire</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mobiliser une technicité vocale ou instrumentale permettant d'aborder un large répertoire dans différents styles.</li><li>▪ Construire et proposer une interprétation personnelle et cohérente, argumentée par l'analyse de l'œuvre et la connaissance de son interprétation originelle et de ses éventuels réarrangements.</li><li>▪ Opérer des choix (répertoires, interprétation, expression et les justifier).</li><li>▪ Développer son sens de l'inventivité, par la pratique de l'improvisation, de la création, de l'arrangement.</li><li>▪ Tenir sa place dans un collectif musical et adapter son jeu à la configuration.</li><li>▪ Travailler avec d'autres artistes (comédiens, danseur, plasticiens, techniciens du spectacle), en se familiarisant avec le matériel audiovisuel et les outils numériques.</li><li>▪ Mener un travail de recherche sur un compositeur ou un créateur, une œuvre, un courant esthétique.</li><li>▪ Constituer un groupe et en gérer le travail.</li><li>▪ Monter un projet personnel de manière autonome.</li></ul>

▪ **Maquettes pédagogiques du C.M.D.N. : Disciplines instrumentales et vocales**

a) Disciplines instrumentales

a) Module principal – Discipline instrumentale [1h à 1h30 / sem.]
<p>Module principal à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cours individuel d’instrument (1h à 1h30 / sem.)</li> </ul> <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Interprétation du répertoire des différentes périodes de l’instrument (patrimoine et création), comprenant, pour les instruments monodiques, un volume horaire spécifique avec l’enseignant-accompagnateur.</li> <li>○ Invention, improvisation qui, selon les disciplines, sont transmises soit directement dans le cours individuel ou collectif d’instrument, soit dans un module de culture et créativité dédié).</li> </ul>
b) Modules associés – Pratiques collectives [3h00 / sem.]
<p>Modules associés à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pratique collective en grand ensemble (Orchestre Philharmonique) – (2h /sem.)</li> <li>▪ Musique de chambre, formation variable selon instrument – (1h / sem.)</li> </ul> <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> pratique collective dans diverses esthétiques, en musique de chambre, en grand ensemble dirigé et en ensemble à géométrie variable (dirigé ou non).</p>
c) Modules complémentaires : <i>Formation musicale</i> et <i>Culture et créativité</i> [2h30 à 3h30 / sem.]
<p>Modules complémentaires à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation musicale cycle 3 (1h30 /sem.)</li> <li>▪ 2 modules de <i>Culture et créativité</i>, niveau 1, au choix dans la liste des disciplines proposées par l’établissement (cf. Livret 4B) (1h à 2h /sem.)</li> </ul> <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> lecture et analyse de partition, travaux d’écoutes, déchiffrage instrumental ou vocal, histoire de la musique.</p>
d) Modules optionnels : [1h / sem.]
<p>Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musiques actuelles ou musique traditionnelle) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.</p>



b) *Chant lyrique*

a) Module principal – Discipline vocale [2h / sem.]
<p>Module principal à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cours de chant individuel « répertoire » (1h / sem.)</li><li>▪ Cours de chant individuel ou collectif « technique » (1h / sem.)</li></ul> <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Interprétation du répertoire soliste, comprenant un volume horaire spécifique avec l’enseignant-accompagnateur : mélodie et lied, opéra et oratorio, musique ancienne et d’aujourd’hui.</li><li>○ Invention, improvisation qui, selon les disciplines, sont transmises soit directement dans le cours individuel ou collectif d’instrument, soit dans un module de culture et créativité dédié.</li><li>○ Déclamation et connaissance des éléments physiologiques de la voix</li></ul>
b) Modules associés – Pratiques collectives [3h00 / sem. minimum]
<p>Modules associés à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pratique en grand ensemble (voix et orchestre) – (1h /sem.)</li><li>▪ Pratique collective en ensemble vocal dirigé ou non – (1h / sem.)</li><li>▪ Pratique collective associé au théâtre ou à la danse (1h / sem.)</li></ul> <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> pratique collective dans diverses esthétiques, en grand ensemble dirigé et en ensemble à géométrie variable (dirigé ou non).</p>
c) Modules complémentaires : <i>Formation musicale</i> et <i>Culture et créativité</i> [4h. / sem. minimum]
<p>Modules complémentaires à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Formation musicale cycle 3 (1h30 /sem.)</li><li>▪ 2 modules de <i>Culture et créativité</i>, niveau 1, au choix dans la liste des disciplines proposées par l’établissement (cf. Livret 4B) (1h à 2h /sem.)</li><li>▪ Piano complémentaire (30 minutes / sem.)</li><li>▪ Cours de langue (anglais, italien, allemand)</li></ul> <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> lecture et analyse de partition, travaux d’écoutes, déchiffrage instrumental ou vocal, histoire de la musique, lecture des langues, lecture – traduction et analyse des livrets, poèmes et textes associés aux œuvres musicales, pratique d’un instrument polyphonique.</p>
d) Modules optionnels - [1h / sem.]
<p>Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musiques actuelles ou musique traditionnelle) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.</p>

c) *Accompagnement*

a) Module principal – Accompagnement vocal / instrumental au piano [2h30 / sem.]
<p>Module principal à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cours d’accompagnement, en situation (1h / sem.)</li><li>▪ Cours de technique d’accompagnement (transposition / réduction) (1h / sem.)</li><li>▪ Harmonie au clavier (30 min. / sem.)</li></ul> <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Interprétation du répertoire de l’accompagnement vocal ou instrumental de différentes périodes.</li><li>○ Déchiffrage, notamment en situation d’accompagnement</li><li>○ Transposition et réduction de partitions d’ensemble vocal ou instrumental</li><li>○ Harmonisation au clavier</li></ul>
b) Modules associés – Pratiques collectives [3h00 / sem. minimum]
<p>Modules associés à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cours individuel de piano (1h / sem.)</li><li>▪ Cours de musique de chambre (1h / sem.)</li><li>▪ Pratique en ensemble à géométrie variable, non dirigé (1h / sem.)</li></ul> <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> pratique individuelle et collective de l’instrument.</p>
c) Modules complémentaires : <i>Formation musicale</i> et <i>Culture et créativité</i> [2h. / sem. minimum]
<p>Modules complémentaires à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Formation musicale cycle 3 (1h30 /sem.)</li><li>▪ 2 modules de <i>Culture et créativité</i>, niveau 1, au choix dans la liste des disciplines proposées par l’établissement (cf. Livret 4B) (1h à 2h /sem.) dont obligatoirement un module d’écriture-composition-arrangement (E.C.A).</li></ul> <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> lecture et analyse de partition, travaux d’écoutes, déchiffrage instrumental ou vocal, histoire de la musique. Initiation à l’écriture, arrangement.</p>
d) Modules optionnels - [1h / sem.]
<p>Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musiques actuelles ou musique traditionnelle) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.</p>

### ▪ **Évaluation du C.M.D.N. (toutes disciplines)**

L'évaluation globale du C.M.D.N. associe l'évaluation continue, placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, et l'évaluation terminale sur épreuve. Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation continue. Le module principal de la discipline comprend nécessairement une évaluation terminale sur épreuve, notée sur 20. Les notes de l'évaluation continue sont attribuées par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Chaque module ou unité d'enseignement est validé par note minimale de 10/20. Le diplôme national d'études de musique est délivré aux candidats ayant obtenu la note minimale de 10/20 à l'évaluation terminale, et ayant validé chacun des modules et unités d'enseignement suivi (Cf. point C, Evaluation, pour détails).

L'épreuve terminale, organisée à l'échelle régionale par le Réseau Occitanie Méditerranée, fait l'objet d'une lettre de cadrage publiée plusieurs mois avant les épreuves, afin d'en préciser tous les détails. Elle est accessible sur le site : <https://www.fabriquedesarts.fr>

#### *f) Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)*

- **Public visé :** Ce cycle s'adresse aux élèves ayant, a minima, déjà validé le B.E.M. avec un très-bon résultat. Il permet d'acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études à finalités professionnelles, notamment au niveau de l'enseignement supérieur. Pour les élèves bacheliers, le C.P.E.S. confère le statut d'étudiant. Selon les règles communes du Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.), agréé par l'Etat pour l'organisation commune inter-établissement des C.P.E.S., il a été fait le choix pour la spécialité musique de juxtaposer pour large partie les enseignements C.M.D.N. et C.P.E.S.

Ainsi, les élèves ou étudiants inscrits en C.P.E.S. ont l'opportunité de préparer et présenter le Diplôme National d'Etudes de Musique. La différence principale entre ces deux cycles est que le C.P.E.S. nécessite 150 heures de formation en plus, correspondant principalement aux enjeux de préparation à l'enseignement supérieur, de la connaissance des métiers liés ainsi que des renforcements techniques ciblés.

#### ▪ **Conditions d'admission :**

L'accès à ce cycle est soumis à une procédure d'admission règlementée, organisée à l'échelle régionale par un ensemble conventionné d'établissement, le Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.) des conservatoires. Une lettre de cadrage est publiée chaque année comprenant le calendrier et lieux des épreuves ainsi que les modalités. Celle-ci est consultable sur le site : <https://www.fabriquedesarts.fr>

- **Volume de cours et durée :** 750 heures de cours, réparties sur une durée de 2 à 4 ans, représentant un volume de cours de 11h par semaine<sup>4</sup> sur 2 ans (7h30 / sem. sur 3 ans).

---

<sup>4</sup> Une année artistique est règlementairement de 34 semaines.

- **Détail d'organisation des cours :** le C.P.E.S. fait l'objet d'une maquette pédagogique commune aux différents établissements composant le R.O.M. Celle-ci fera l'objet d'une mise à jour en 2024-2025 pour prendre en compte les évolutions publiés dans le S.N.O.P. 2023 notamment les attendus du C.M.D.N.
- **Maquette pédagogique CPES *Classique à contemporain***

**Maquette pédagogique CPES - ROM (2020-2025) *Disciplines instrumentales***

33 semaines de cours par an			
Cursus de 2 à 4 ans			
		Volume d'enseignement hebdomadaire	Volume d'enseignement hebdomadaire
<b>U.E. 1 Discipline principale</b>		<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>
	<i>Interprétation</i>	3,00	3,00
	<i>Master Class</i>		
	<i>Déchiffrage</i>		
	<i>Travail avec l'accompagnateur</i>		
	<i>Improvisation</i>		
	<i>Pratique collective Dirigée</i>	3,00	3,00
	<i>Pratique collective Non dirigée</i>		
	<b>Sous totaux hebdomadaires</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>
	<b>Sous totaux annuels UE 1</b>	<b>198,00</b>	<b>198,00</b>
	<b>TOTAL UE 1 sur deux ans</b>	<b>396,00</b>	
<b>U.E. 2 Enseignements Complémentaires</b>		<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>
	<i>Formation Musicale</i>	4,00	4,00
	<i>Analyse</i>		
	<i>Histoire de la Musique</i>		
	<i>Ecriture</i>		
	<b>Sous totaux hebdomadaires</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>
	<b>Sous totaux annuels UE 2</b>	<b>132,00</b>	<b>132,00</b>
	<b>Sous total UE 2 sur deux ans</b>	<b>264,00</b>	
<b>U.E. 3 Formations et métiers de la musique</b>		<b>Année 1 et 2</b>	
	<i>U.E. au Choix</i>	40,00	
	<i>Facture instrumentale</i>	10,00	
	<i>Culture – environnement social, juridique et économique</i>	40,00	
	<b>Sous total UE 3 sur deux ans</b>	<b>90,00</b>	
	<b>TOTAL UE1+ UE2+ UE3 sur deux ans</b>	<b>750,00</b>	

Maquette pédagogique CPES - ROM (2020-2025) *Disciplines vocales (chant lyrique)*

33 semaines de cours par an		
Cursus de 2 à 4 ans		
	Volume d'enseignement hebdomadaire	Volume d'enseignement hebdomadaire
<b>U.E. 1 Discipline principale</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>
<i>Interprétation</i>		
<i>Travail avec l'accompagnateur comprenant le déchiffrage</i>	1,00	1,25
<i>Pratique collective Dirigée</i>		
<i>Pratique collective non dirigée</i>	1,50	1,50
<i>Atelier art lyrique comprenant l'improvisation</i>	1,50	1,50
<b>Sous totaux hebdomadaires</b>	<b>4,00</b>	<b>4,25</b>
<b>Sous totaux annuels UE 1</b>	<b>132,00</b>	<b>140,25</b>
	<b>Volume d'enseignement annualisé</b>	<b>Volume d'enseignement annualisé</b>
<i>Masterclass</i>	20,00	20,00
<b>Sous total annuel</b>	<b>152,00</b>	<b>160,25</b>
<b>Sous total sur deux ans</b>	<b>312,25</b>	
<b>U.E. 2 Enseignements Complémentaires</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>
<i>Formation Musicale, polyphonie</i>	3,00	3,00
<i>Analyse</i>		
<i>Histoire de la Musique</i>	1,25	1,25
<i>Ecriture</i>		1,25
<i>Piano complémentaire</i>	0,50	0,50
<b>Sous totaux hebdomadaires</b>	<b>4,75</b>	<b>6,00</b>
<b>Sous totaux annuels UE 2</b>	<b>156,75</b>	<b>198,00</b>
<b>Sous-total UE2 sur deux ans</b>	<b>354,75</b>	
<b>U.E. 3 Formations et métiers de la musique</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>
<i>Phonétique internationale, langues</i>	20,00	
<i>Facture instrumentale</i>	10,00	
<i>Culture – environnement social, juridique et économique</i>	40,00	
<b>TOTAL UE 3 sur deux ans</b>	<b>90,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL UE 1+ UE2 + UE 3</b>	<b>757,00</b>	

## Maquette pédagogique CPES - ROM (2020-2025) *Accompagnement*

33 semaines de cours par an  
Cursus de 2 à 4 ans

	Volume d'enseignement hebdomadaire	Volume d'enseignement hebdomadaire
<b>U.E. 1 Discipline principale</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>
<i>Déchiffrage, transposition, réduction chœurs / orchestre, harmonie</i>	1,00	1,00
<i>Accompagnement d'un ensemble dirigé, cours de chant ou instrumental</i>	1,00	1,50
<i>écriture</i>	1,00	1,00
<i>musique de chambre</i>	1,00	1,00
<b>Sous totaux hebdomadaires</b>	<b>4,00</b>	<b>4,50</b>
<b>Sous total annuel UE 1</b>	<b>132,00</b>	<b>148,50</b>
	Volume d'enseignement annualisé	Volume d'enseignement annualisé
<i>Accompagnement d'auditions de classes</i>	33,00	33,00
<b>Sous total annuel UE 1</b>	<b>165,00</b>	<b>181,50</b>
<b>Sous total UE 1 sur deux ans</b>	<b>346,50</b>	
<b>U.E. 2 Enseignements Complémentaires</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>
<i>2 enseignements à choisir sur 3 entre Improvisation Piano Jazz / Accompagnement sur instrument ancien(Basse-continue) / Accompagnement danse</i>	1,50	1,50
<i>Formation Musicale / Analyse / histoire de la musique)</i>	2,50	2,50
<b>Sous totaux hebdomadaires</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>
<b>Sous total annuel UE 2</b>	<b>132,00</b>	<b>132,00</b>
	Volume d'enseignement annualisé	Volume d'enseignement annualisé
<i>Master-class, préparation à l'entretien</i>	12,00	12,00
<i>Pédagogie</i>	16,50	16,50
<b>Sous total annuel UE 2</b>	<b>160,50</b>	<b>160,50</b>
<b>Sous total UE 2 sur deux ans</b>	<b>321,00</b>	
<b>U.E. 3 Formations et métiers de la musique</b>	<b>Année 1 et 2</b>	
<i>U.E. au Choix</i>	40,00	
<i>Facture instrumentale</i>	10,00	
<i>Culture – environnement</i>	40,00	
<b>Sous total UE 3 sur deux ans</b>	<b>90,00</b>	
<b>TOTAL UE 1+ UE 2 + UE 3 sur deux ans</b>	<b>757,50</b>	

- **Objectifs pédagogiques :** les objectifs pédagogiques du C.P.E.S. sont en large partie ceux du C.M.N.D. (cf. ci-avant) auxquels s'ajoute celui de l'acquisition des connaissances et compétences attendues pour réussir une orientation vers des études supérieures dans le domaine du spectacle vivant.
- **Validation du cycle :** le C.P.E.S., en tant que tel, n'est pas un parcours diplômant mais une préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il le devient grâce au choix de superposition d'une partie de ses contenus avec le C.M.D.N. dont il épouse les modalités. Toutefois, un *livret de l'étudiant* permet d'assurer un suivi spécifique d'un parcours C.P.E.S. et peut servir d'élément de dossier pour les épreuves d'entrée dans l'enseignement supérieur.

2) *Parcours spécifiques*

a) *Prima Orchestra*

<b>Conditions d'admission</b>	Sans prérequis
<b>Durée du dispositif</b>	2 ans
<b>Volume hebdomadaire et durées de cours</b>	1h45, rassemblé sur une seule séance à raison de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 45 min. minimum de cours d'instrument en petit groupe.</li> <li>▪ 1h de pratique collective en grand ensemble avec apports de formation musicale intégrés.</li> </ul>
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Découvrir et apprendre à tenir sa place dans une pratique collective (savoir-être)</li> <li>▪ S'initier à la pratique instrumentale au sein d'un groupe (savoir-faire)</li> <li>▪ Apprendre les premières bases du langage musicale par le biais d'une expérimentation sensible sur instrument (savoirs).</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	Contrôle continu semestriel

b) *C.H.A.M.* : -> Cf. annexe 1 du présent livret.

c) *Voix-en-scène*

<b>Conditions d'admission</b>	Sans prérequis techniques, pour les enfants et adolescents de 7 à 17 ans (hors dérogation), avec une audition d'entrée pour simplement identifier les qualités et registre de voix.
<b>Durée du dispositif</b>	jusqu'à 10 ans de pratique
<b>Volume hebdomadaire et durées de cours</b>	Le dispositif se divise en deux phases : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ « Gruppetto », pour les 7 – 11 ans, à raison de 2h30 / sem. <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1h30 d'ensemble vocal et d'expression scénique</li> <li>- 1h00 de danse (non obligatoire)</li> </ul> </li> <li>▪ « En scène », pour les 11 – 17 ans, à raison de 2h30 / sem. <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1h30 d'ensemble vocal et d'expression scénique</li> <li>- 30' de cours de technique vocale (pour les lycéens)</li> <li>- 1h00 de cours de danse</li> <li>- 1h00 de cours de théâtre</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectifs pédagogiques</b>	Développer autour d'un travail collectif puis aussi individuel de la voix, une expression artistique plurielle intégrant des compétences de danse et d'art dramatique pour une formation globale aux arts de la scène.
<b>Évaluation</b>	Contrôle continu semestriel (assiduité, investissement, acquisitions des compétences) ainsi qu'une évaluation des réalisations artistiques publiques

**Nota** : Tout au long des parcours et en fonction du projet personnel de l'élève, des cours complémentaires peuvent s'additionner (après validation de l'équipe pédagogique) en danse, art dramatique, chant choral, déchiffrage, chant lyrique etc.

#### *d) Musiques traditionnelles*

L'enseignement des musiques traditionnelles au sein du Conservatoire de Carcassonne agglo se fait exclusivement sous formes d'atelier de pratiques collectives (bodega, trompe, accordéon trad., musique et chants à danser).

S'il n'y a pas en tant que tel de *parcours études* en musiques traditionnelles, l'établissement peut néanmoins être amené à organiser des épreuves terminales validant un cycle 1 voire un cycle 2 dès lors que la capitalisation des unités de formation, couplées à l'expérience hors-établissement des élèves, est conforme aux attendus de fin de cycle.

De manière générale, ces ateliers font l'objet d'une évaluation continue, sous forme d'appréciation littéraire semestrielle.

#### *3) Parcours programmes*

Les objectifs pédagogiques d'un parcours programme sont directement liés au contrat de formation (cf. annexe pour document) rédigé en amont entre l'élève, l'équipe pédagogique et la direction d'établissement. De même, et logiquement, son évaluation semestrielle se fonde sur ces objectifs. A l'issue de la première année, un bilan est opéré et permet de confirmer la réussite de ceux-ci ou d'envisager une prolongation de la formation pour y parvenir.

Un modèle de contrat de formation pour le parcours études est joint en annexe du présent règlement.

#### *2) Ateliers hors-cursus*

Ces ateliers, non diplômants, ne sont pas soumis à une évaluation notée mais font l'objet d'une appréciation semestrielle littéraire : même hors-cursus, il est attendu des élèves inscrits la meilleure assiduité et un investissement sérieux, garantissant pour tous les membres participants une qualité de travail et la fiabilité des objectifs artistiques visés.



## C) Évaluation

### 1) Barème général et modes d'évaluation

#### a) Barème général

Le Schéma National d'Orientation Pédagogique, publié en septembre 2023, instaure pour le Cycle Menant au Diplôme National le barème réglementaire suivant :

Barème des notations		
Appréciation	Note sur 20	Mention
Excellence des qualités et des acquis	$16 \leq n \leq 20$	Très bien
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	$13 \leq n < 16$	Bien
Des qualités et des acquis au minimum des exigences	$10 \leq n < 13$	Honorable
Qualités et acquis en deçà des exigences	$7 \leq n < 10$	Non validé
Objectifs non atteints, qualités et acquis insuffisants	$n < 7$	Non validé

De manière logique, il a été décidé par le conseil pédagogique du conservatoire d'étendre ce barème à l'ensemble des évaluations des unités d'enseignement, toutes spécialités confondues (danse, musique, théâtre).

#### b) Modes d'évaluation

Il existe plusieurs modes d'évaluation des qualités artistiques développées et acquis de formation. Celles-ci varient en fonction des types de parcours et des niveaux de formation.

- **Contrôle continu**, comprenant le suivi des présences en cours et de la participation aux restitutions publiques, une évaluation par l'enseignant du travail personnel fourni et du rendu des travaux exigés dans le cadre de la formation. Ce contrôle continu est formalisé dans un bulletin semestriel, envoyé aux élèves et familles, et constitue, en partie, le dossier de l'élève. Il prend généralement la forme d'une appréciation littéraire générale mais peut aussi être une évaluation notée appelée *Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.)*.

Le contrôle continu peut également se voir augmenter d'une ou plusieurs notes attribuées à l'élève suite à une réalisation artistique exceptionnelle en public (R.Ex). Celle-ci est attribuée par la direction d'établissement sur proposition de l'équipe enseignante.

À noter qu'un nombre d'absence supérieur aux plafonds fixés dans le règlement intérieur<sup>5</sup> entraînera, de fait, la non-validation du semestre en cours et pourra déclencher les dispositions contraignantes prévues en pareil cas. Par ailleurs, un contrôle continu en deçà des attentes sur plusieurs semestres peut conduire l'établissement à organiser un comité de suivi et d'orientation (C.S.O.<sup>6</sup>) afin d'échanger avec l'élèves sur les difficultés constatées, tenter d'y remédier ou, à défaut, de proposer une réorientation.

### ▪ **Évaluation terminale**

À l'opposé du contrôle continu, l'évaluation terminale repose sur une appréciation, à un instant donné, correspondant à une possible fin d'étape, de module d'enseignement ou de parcours, des qualités et acquis de la formation de l'élève.

Cette appréciation est faite par un jury qualifié qui peut être soit :

- **interne**, constitué seulement d'enseignants artistiques du conservatoire et d'un membre de la direction du conservatoire ;
- **externe**, constitué uniquement de membres extérieurs à l'établissement : enseignants de conservatoire, personnalités qualifiées issues du spectacle vivant, représentant d'institutions (direction de conservatoire, Ministère de la Culture) ;
- **composite**, c'est-à-dire composé à la fois de membres de jury internes et externes au conservatoire.

Les élèves reçoivent une convocation 15 jours à l'avance précisant le lieu de l'épreuve ainsi que l'horaire de passage.

L'absence non justifiée à une évaluation terminale entraîne, conformément au règlement intérieur, une possible interdiction de se réinscrire. En cas d'absence pour raison impérieuse, l'élève majeur ou le représentant légal de l'élève mineur préviennent dans les meilleurs délais l'établissement. Une session de rattrapage pourra être organisée sur décision de la direction, sans garantie toutefois selon la configuration requise.

A noter également qu'une note inférieure à 7 à l'épreuve terminale est éliminatoire, quel que soit le contrôle continu et ce, afin d'assurer l'engagement des élèves jusqu'au terme de leur cycle de formation.

---

<sup>5</sup> Cf. règlement intérieur, article 17. Le plafond est de 10% d'absences non justifiées et 20% d'absences justifiées maximum. En cas de difficulté importante et impérieuse, il est possible de solliciter une suspension temporaire des enseignements via une demande de dérogation à l'attention de la direction du conservatoire. Cette dérogation ne peut être qu'exceptionnelle et donc, non renouvelable pour tout le cycle ou le parcours en cours.

<sup>6</sup> Cf. règlement intérieur, article 12, pour détail.

## 2) Barèmes particuliers

Le conservatoire de Carcassonne Agglo étant membre du Réseau Ouest Audois de l'Enseignement Artistique, en accord avec l'ensemble des établissements formant ce réseau conventionné, des barèmes particuliers ont été établis pour les épreuves terminales du *parcours études*.

### ▪ Cycle 1

Validation de la discipline instrumentale par examen terminal public. Validation des disciplines associées (formation musicale et pratique collective) au contrôle continu au sein de l'établissement d'origine<sup>7</sup>.

**Épreuve terminale** : 1 morceau imposé [/10]

1 morceau libre d'une esthétique différente [/8]

1 déchiffrage [/2]

**Durée d'épreuve terminale** : 10 minutes environ

**Barème de notation** : l'épreuve publique est notée sur 20, coefficient 1. Le contrôle continu est pris en compte de manière déterminante (coeff. 2) pour synthèse des résultats permettant la délivrance de l'Attestation d'Études Musicales (A.E.M.).

### ▪ Cycle 2

De la même manière que pour le cycle 1, la discipline instrumentale est validée sur examen terminal public et les disciplines associées et complémentaires (formation musicale, modules, pratiques collectives) au contrôle continu, au sein de l'établissement d'origine<sup>7</sup>.

**Épreuves terminale** : 1 morceau imposé [/8]

1 morceau libre d'une esthétique différente [/5]

1 morceau libre pour petit ensemble (pratique collective) [/5]

1 déchiffrage [/2]

**Durée d'épreuve terminale** : 15 minutes environ

**Barème de notation** : l'épreuve publique est notée sur 20. Le contrôle continu est pris en compte de manière équivalente à la prestation (coeff. 1 chacun), pour la synthèse des notes. À l'issue de l'épreuve instrumentale, et intégré à l'évaluation terminale, les candidats ont un bref échange avec le jury qui porte sur les choix de programme et d'interprétation, l'autocritique de la prestation et les perspectives d'avenir. Une moyenne supérieure ou égale à 10 permet la délivrance du Brevet d'Études Musicales (B.E.M.).

---

<sup>7</sup> Voir ci-après pour validation des pratiques collectives et règlement des études livret 4B pour détail des modalités propres aux disciplines de Culture et créativité.

■ *Cycle 3*

La validation totale du cycle 3 « Classique à contemporain » est obtenue pour les élèves réussissant l'examen instrumental appelée « carte blanche », l'examen de culture et créativité de fin de cycle 2 minimum (formation musicale et modules optionnels) et ayant satisfait au contrôle continu des pratiques collectives (orchestres) et de musique de chambre.

**Épreuves terminale** : « Carte blanche » laissée à l'élève pour la détermination de son programme prenant la forme d'un spectacle ou d'un récital et devant comprendre au moins :

- 1 pièce musicale, à dominante technique, représentative du niveau ;
- 3 pièces libres minimum, d'esthétiques différentes, dont une avec jeu en collectif.

**Durée de l'épreuve** : 45' maximum, tout compris, dont 30 minutes conseillées d'exécution musicale.

**Barème de notation** : l'élève pourra faire appel à d'autres artistes (musicien, danseur, comédien ou plasticien). Il est tenu de faire une présentation publique de son programme sous la forme de son choix (prise de parole, programme, vidéo projection, voix-off). Il remet également au jury un dossier de présentation. L'épreuve publique est notée sur 20. Le contrôle continu est pris en compte (coeff. 1), la prestation étant dominante (coeff. 2). A l'issue de l'épreuve instrumentale, le candidat a un temps d'échange (10 minutes environ) avec le jury qui porte sur les choix de programme et d'interprétation, l'autocritique de la prestation et les perspectives d'avenir. Une moyenne générale (contrôle continu + note terminale) supérieure ou égale à 10 permet la délivrance du Certificat d'Études Musicales (C.E.M).

■ *Cycle Menant au Diplôme National (C.M.D.N.)*

Le *Cycle Menant au Diplôme National* est destiné aux élèves souhaitant conduire un projet artistique personnel exigeant. Il dispense un enseignement portant sur une discipline principale ainsi que des pratiques complémentaires permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique et une culture musicale confirmées.

**Validation du cycle** : comme pour les autres cycles du *parcours études*, l'évaluation globale du C.M.D.N. associe l'évaluation continue, placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, et l'évaluation terminale sur épreuve. Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation continue. Le module principal de la discipline comprend nécessairement une évaluation terminale sur épreuve, notée sur 20. Les notes de l'évaluation continue sont attribuées par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Chaque module ou unité d'enseignement est validé par note minimale de 10/20. Le diplôme national d'études de musique est délivré aux candidats ayant obtenu la note minimale de 10/20 à l'évaluation terminale, et ayant validé chacun des modules et unités d'enseignement suivi.

## Modalités d'évaluation<sup>8</sup> du C.M.D.N :

Discipline	Modalités d'évaluation
Principale	Contrôle continu, au sein de l'établissement d'origine + Epreuve terminale, organisée au sein du réseau R.O.M.
Associées	Contrôle continu (pratiques collectives et/ou individuelles), au sein de l'établissement d'origine.
Complémentaires	Contrôle continu + Epreuves terminales (Cycle 3 F.M.), au sein de l'établissement d'origine.
Optionnelles	Contrôle continu, au sein de l'établissement d'origine

Les programmes, lieu et horaires d'examen de l'épreuve terminale de la discipline principale, organisée à l'échelle régionale par le Réseau Occitanie Méditerranée, variant en fonction des années, une lettre de cadrage est publiée plusieurs mois avant les épreuves, afin d'en préciser tous les détails. Cette lettre de cadrage est accessible sur le site : <https://www.fabriquedesarts.fr>

### ▪ *Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)*

**Validation du cycle :** le C.P.E.S., en tant que tel, n'est pas un parcours diplômant mais une préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il le devient grâce au choix de superposition d'une partie de ses contenus avec le C.M.D.N. dont il épouse les modalités. Outre la partie commune au CMDN, le CPES donne lieu à la délivrance d'une attestation détaillant les acquis de la formation. Par ailleurs, un *livret de l'étudiant* permet d'assurer un suivi spécifique d'un parcours C.P.E.S. et peut servir d'élément de dossier pour les épreuves d'entrée dans l'enseignement supérieur.

### ▪ *Dispositifs particuliers*

- Prima orchestra, Voix-en-scène, Musique traditionnelle : contrôle continu semestriel avec appréciation littéraire.
  - C.H.A.M. : de par la nature du dispositif en lien conventionné avec l'Education Nationale, l'évaluation est formalisée dans les bulletins trimestriels de l'établissement scolaire.
- *Parcours programmes (personnalisé – projet) :* les parcours programmes font l'objet d'une évaluation continue semestrielle, sous forme d'appréciation littéraire ainsi que d'un bilan annuel, lors d'un entretien avec l'équipe enseignante, permettant de valider, de prolonger ou de clore le parcours.
- *Atelier Hors-cursus :* les ateliers hors-cursus sont évalués par contrôle continu semestriel.

---

<sup>8</sup> Le détail des enseignements par discipline (principale, associée, complémentaire, optionnelle) est décrit au point B ci-avant : celui-ci varie en fonction de la discipline principale.

### 3) Synthèse des modalités d'évaluation et barèmes par niveau

Niveau	Durée	Modalités d'évaluation	Barèmes
Éveil Initiation	1 à 4 ans selon niveau scolaire	Contrôle continu non noté	Pas d'évaluation formelle
Cycle 1	3 à 5 ans	Contrôle continu noté, 5 semestres min., avec validation obligatoire des disciplines associées.	Note /20 - Coefficient 2
		Épreuve terminale notée, jury interne	Note / 20 - Coefficient 1
Cycle 2	3 à 5 ans	Contrôle continu noté, 5 semestres min., avec validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires.	Note / 20 - Coefficient 1
		Épreuve terminale notée (jury interne ou mixte)	Note / 20 - Coefficient 1
Cycle 3	2 à 4 ans	Contrôle continu noté, 3 semestres min. avec validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires.	Note / 20 – Coefficient 1
		Épreuve terminale publique notée (1 jury interne - 2 jurys externes)	Note / 20 - Coefficient 2
C.M.D.N.	2 à 4 ans	Contrôle continu noté, 3 semestres min. avec validation obligatoire des disciplines associées, complémentaires et optionnelles.	Note / 20
		Epreuve terminale publique notée (4 jurys externes)	Note / 20
C.P.E.S.	2 à 4 ans	Outre la partie commune au CMDN, le CPES donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin d'étude détaillant les acquis de formation.	
Dispositifs particuliers	Prima orchestra Voix-en-scène Musique trad.	Contrôle continu sous forme d'appréciation littéraire semestrielle	
	C.H.A.M.	Contrôle continu sous forme d'appréciation littéraire trimestrielle dans le bulletin scolaire	
Parcours programme	1 an  Renouvelable 2 fois	Contrôle continu, sous forme d'appréciation littéraire semestrielle, faisant l'objet d'une évaluation partagée en fin d'année décidant de la validation, de l'arrêt ou de l'éventuelle poursuite pour un an supplémentaire.	
Ateliers Hors-cursus	2 ans ou + dans la limite des places disponibles	Contrôle continu sous forme d'appréciation littéraire semestrielle	

## II. PRATIQUES COLLECTIVES

### A) Ensembles instrumentaux

#### 1) Généralités

Jouer au sein d'un ensemble instrumental constitue le cœur d'apprentissage et la finalité artistique de tout instrumentiste, qu'il soit musicien d'orchestre (bois, cuivres, cordes ou percussions) ou instrumentiste polyphonique. La formation au sein des ensembles instrumentaux répond à la fois à l'exigence d'une interprétation musicale, où l'individu sert le collectif musical et au plaisir de jouer en tissant des liens avec d'autres musiciens.

Le répertoire abordé, adapté aux niveaux de pratique instrumentale, se veut résolument ouvert à une variété de styles : musiques classique, traditionnelle, contemporaine, musique de film, musiques actuelles. Cette richesse de propositions, qui permet d'aborder différentes manières de jouer en orchestre, est aussi une source de motivation et un lieu de culture musicale.

Des échanges réguliers avec la classe de composition du conservatoire permettent aux élèves de ces ensembles de participer à des créations de musique contemporaines ou jouer des arrangements conçus sur mesure pour l'effectif instrumental.

C'est un lieu d'échanges humains forts et intergénérationnels se rassemblant autour d'un projet artistique commun. La vocation des orchestres et des ensembles instrumentaux divers est également de participer activement aux concerts et spectacles qui animent la vie artistique de Carcassonne aggro.

#### 2) Offre de formation

La pratique collective est une discipline associée obligatoire des parcours études. Elle constitue même, pour les *parcours spécifiques*, les *parcours programme* et les *ateliers hors-cursus* le cœur des enjeux pédagogiques en tant que lieu privilégié d'expression artistique.

La répartition des élèves dans les différents orchestres et ensembles instrumentaux est définie par l'équipe pédagogique – en fonction des effectifs et équilibres instrumentaux, des niveaux d'élèves et des projets pour l'année à venir.

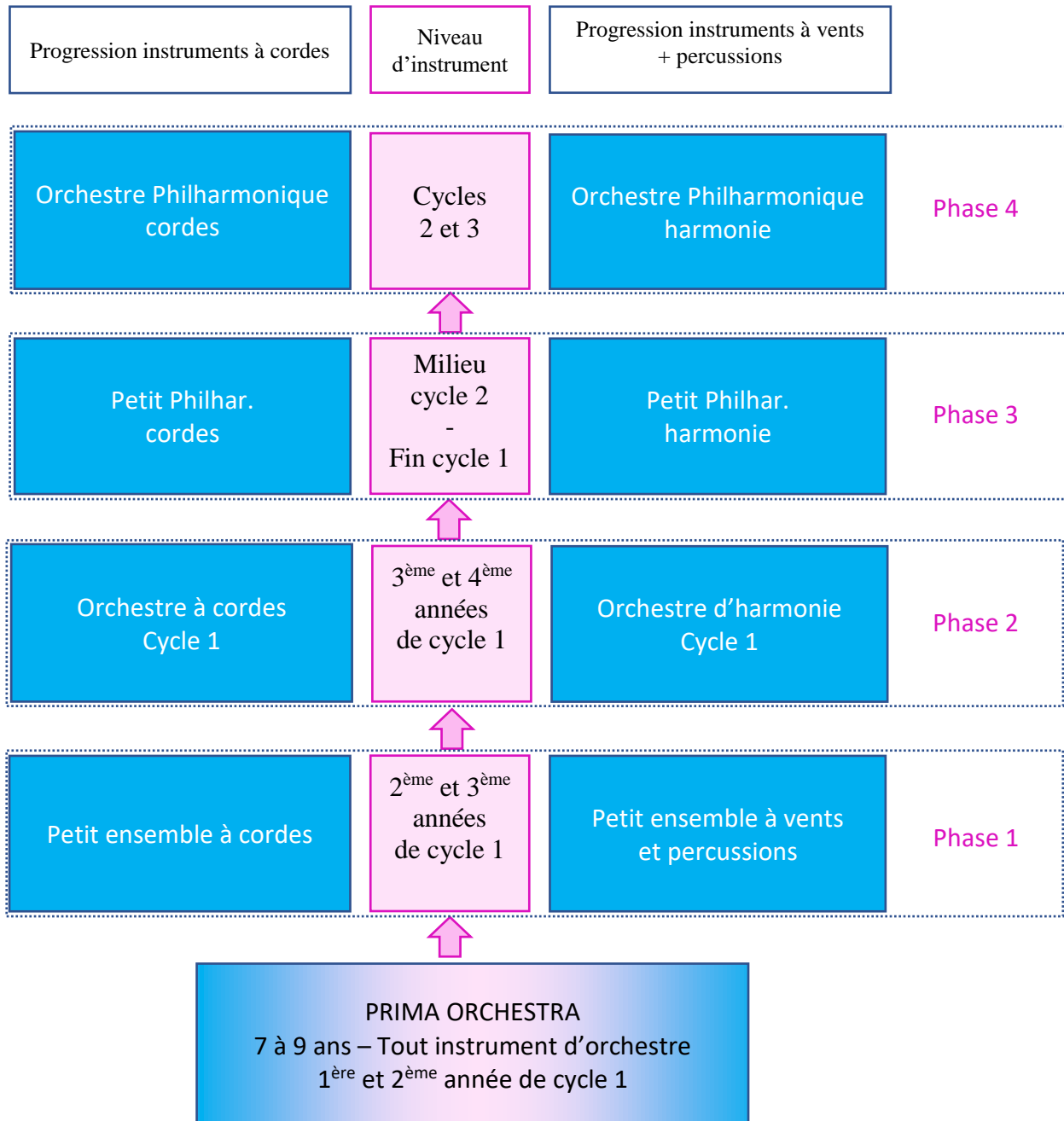
Tout élève du conservatoire est réputé être inscrit dans une pratique collective. Pour les niveaux débutants, notamment pour les instruments polyphoniques (piano, guitare, orgue), celle-ci peut être réalisée au sein du cours d'instrument, en petit groupe d'élèves.

Au sein de la spécialité musique *Classique à contemporain*, il existe une grande variété d'ensembles instrumentaux : orchestres, ensembles mono-instrumentaux, de musique de chambre ou encore en ateliers divers.

La liste de ceux-ci est consultable sur le site de la fabrique des arts à l'adresse :

<https://www.fabriquedesarts.fr/>

### 3) Schéma d'organisation des orchestres





## B) Ensembles vocaux

### 1) Généralités

La pratique collective du chant permet de développer une sensibilité artistique, des capacités d'expression par la voix, de repérer des éléments musicaux caractéristiques simples : mélodie, rythmes, silences, etc., de respecter les règles de vie collective, de coopérer avec le groupe pour produire une œuvre. Les Ensembles vocaux participent tout au long de l'année à différents projets artistiques du conservatoire de Carcassonne Agglo.

### 2) Offre de formation

L'offre de formation dans les disciplines vocales a pour particularité d'être exclusivement collective jusqu'à stabilisation des cordes vocales, soit généralement entre 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons.

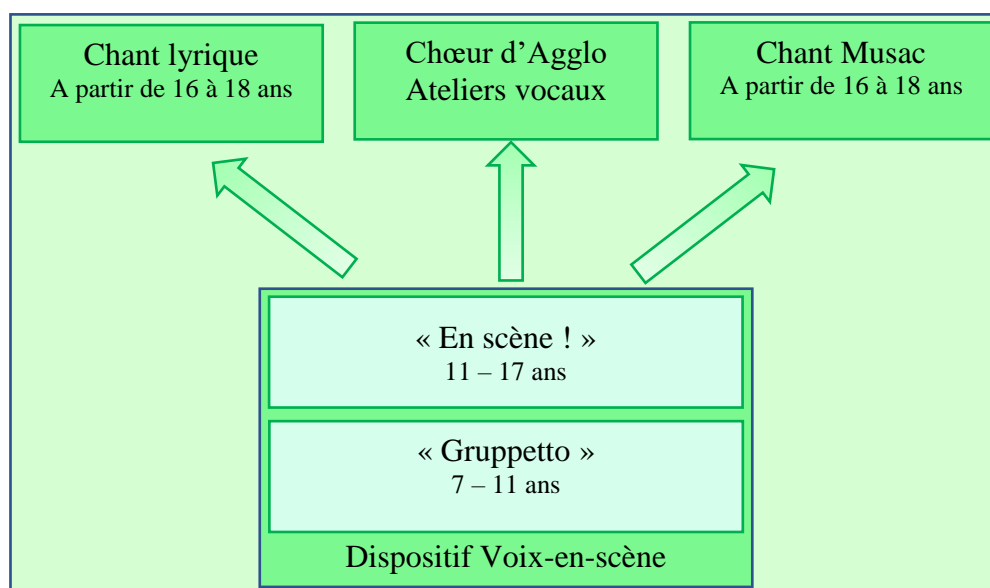
Pour cette raison, les ensembles vocaux sont organisés en tronc commun pour tous les élèves chanteurs de 7 et 17 ans, par le dispositif *Voix-en-scène*, avec ses chœurs *Gruppetto* (pour les 7 – 11 ans) et *En-Scène !* (pour les 11 – 17 ans). Cf. le chapitre précédent pour tous détails.

A partir de l'âge de 16 à 18 ans, les élèves souhaitant continuer une formation vocale ont la possibilité de s'orienter :

- Soit en discipline Chant Lyrique (cf. chapitre précédent)
- Soit en discipline Chant Musiques actuelles (cf. règlement des études, livret 3)
- Soit au sein du Chœur d'Agglo ou d'autres ensembles vocaux de l'établissement

Se référer au site de l'établissement pour la liste des chœurs ainsi que le détail des cours proposés : <https://www.fabriquedesarts.fr/>

### 3) Schéma du cursus voix





# **ANNEXE 1**

**Règlement des études spécifiques**

**Classe à Horaires Aménagés Musicales  
(C.H.A.M.)**

# **Classes à horaires aménagés musicales (C.H.A.M.)**

## **A) Présentation :**

Pour répondre à la volonté politique de développement culturel et social de Carcassonne Agglo, des Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.), à dominante instrumentale, ont été mises en place dès 2005, sur l'école élémentaire La Gravette et le collège Jules VERNE de Carcassonne, les deux faisant partie du Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P. / jadis Z.E.P.)

Il s'agit d'un dispositif partenarial porté par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Carcassonne agglo, en lien avec l'Education nationale, la ville de Carcassonne et le conseil départemental de l'Aude. Ce double dispositif – CHAM élémentaire et CHAM collège – est agréé par le Rectorat de l'Académie de Montpellier et son organisation est conforme aux orientations définies par la circulaire<sup>9</sup> n°2002-165.

Ainsi, depuis la classe de CE1 jusqu'à celle de 3<sup>ème</sup>, les élèves inscrits dans ces établissements ont la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale, une formation musicale renforcée et de qualité, sur le temps scolaire. Ainsi, la responsabilité pédagogique est partagée entre l'école ou le collège d'une part et le conservatoire d'autre part.

Une dérogation à la carte scolaire est possible pour les élèves venant d'une autre école et souhaitant intégrer le dispositif. Il est également possible d'intégrer la CHAM à tout moment après concertation des équipes et avis pédagogique (commission d'admission).

L'inscription en C.H.A.M. est à titre gratuit et confère le statut d'élève du conservatoire. Le niveau de formation atteint fait l'objet d'une évaluation continue (bulletin trimestriel / semestriel) et donne lieu en fin de parcours à la délivrance d'attestation de niveau. A noter qu'en plus de leurs cours intégrés à la CHAM, les élèves du dispositif ont accès aux cours de pratiques collectives dispensés au conservatoire hors temps scolaire et bénéficient d'un tarif réduit pour toute inscription supplémentaire.

## **B) MODALITÉS D'ACCÈS À LA CHAM :**

Les critères de recrutement sont multiples mais sont retenus principalement : la motivation, l'avis des enseignants et la pertinence de ce choix dans le parcours de l'élève. Une commission est mise en place pour les élèves de CE1 afin de rencontrer les familles, leur expliquer le fonctionnement, les attentes des équipes enseignantes et évaluer la motivation des élèves. Cette commission regroupe règlementairement l'inspecteur d'académie (ou son représentant), la direction de l'école/ du collège, la direction du conservatoire, le conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM) de la DSDEN 11, un membre de l'équipe enseignante de l'école / du collège, deux enseignants du conservatoire et deux représentant des parents d'élèves.

Sauf avis pédagogique ou médical, il n'est pas possible de sortir du dispositif en cours d'année.

---

<sup>9</sup> <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo020829/MENE0201870C.htm>

## C) Organisation du cursus CHAM Primaire :

### 1) CE1-CE2

Les CE1 et CE2 bénéficient de 3h hebdomadaires d'enseignement musical réparties comme suit :

- 1h de pratique vocale collective le lundi matin au sein de l'école
- 1h de culture et créativité le mardi après-midi au conservatoire
- 1h d'expression rythmique et corporelle le mardi après-midi au conservatoire

### 2) CM1-CM2

En CM1 les élèves commencent l'apprentissage d'un instrument, en choisissant parmi les instruments suivants : la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, les percussions/batterie, la trompette, le cor, le trombone et le tuba.

Tous ces instruments permettant de mettre en place un orchestre d'harmonie.

Ils bénéficient de 3h30 hebdomadaires d'enseignement musical, réparties comme suit :

- 1h30 de culture et créativité pratique vocale le lundi après-midi à l'école
- 1h de cours de technique instrumentale individuel ou semi-collectif le jeudi après-midi au conservatoire
- 1h de pratique collective orchestrale le jeudi après-midi au conservatoire.

### 3) L'évaluation

Les élèves sont évalués de manière continue, des réunions de bilan sont organisées entre l'équipe d'enseignement artistique et l'équipe enseignante de l'école afin de faire un point sur leur parcours, leur progression et leur investissement. Une ou plusieurs rencontres entre les familles et les professeurs de musique peuvent être organisées au cours de l'année scolaire.

D'autre part, les bulletins trimestriels édités par le Conservatoire sont transmis à l'école et insérés dans le livret scolaire des élèves.

## **D) Organisation du cursus CHAM Collège :**

Les collégiens bénéficient de 5h hebdomadaires d'enseignement musical. Leur matinée du jeudi est libérée pour venir prendre leurs cours avec les professeurs du conservatoire. Une partie de l'enseignement musical a également lieu dans l'enceinte du collège Jules Verne, dispensé par le professeur de musique du collège.

Le planning d'une semaine type est donc le suivant :

- 1h de chant choral au collège
- 1h formation musicale au collège
- 45 minutes de cours d'instrument individuel ou semi-collectif au conservatoire
- 45 minutes de MAO (musique assistée par ordinateur)
- 1h30 de pratique collective au conservatoire : orchestre, rythmique corporelle et chant

### **L'évaluation**

Des réunions de bilan sont organisées avec l'équipe du collège afin de faire un point régulier sur le déroulement du dispositif, le parcours des élèves, leur progression et leur investissement. Un membre de l'équipe du conservatoire assiste aux conseils de classes trimestriels du collège. Sur leur bulletin les élèves ont une note et appréciation donné par le professeur de musique du collège et une note et appréciation du conservatoire (moyenne des différentes disciplines suivies au conservatoire)

Au même titre que les CHAM primaires, les élèves du collège sont évalués de manière continue, tout au long de leur cursus, et sont régulièrement mis en situation de productions artistiques publiques. Toutefois des examens sont mis en place en 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> permettant d'évaluer plus précisément les acquisitions et valider en fin de 3<sup>ème</sup> un diplôme de fin de 1<sup>er</sup> cycle

- 5<sup>ème</sup> : examen inter-cycle permettant de faire un bilan précis à mi-parcours
- 3<sup>ème</sup> : examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle

## **E) Contenu et objectifs**

Le dispositif CHAM participe à la construction de la personnalité de l'élève, et lui offre les meilleures chances d'épanouissement en proposant un enseignement spécialisé où la pratique collective a une importance toute particulière.

L'équipe pédagogique s'attache à :

- Apporter un enseignement approprié et de qualité et apporter une formation la plus complète possible
- Ouvrir la sensibilité des élèves à des styles musicaux variés
- Mettre régulièrement les élèves en situation de jeu artistique par la mise en place de concerts, projets interclasses ou interdisciplinaires favorisant l'écoute et l'échange
- Maintenir une exigence en demandant un investissement, une assiduité et un travail régulier à la maison
- Mettre en place des concertations pédagogiques permettant d'évaluer l'évolution et la progression de l'élève.

Pour cela l'enseignement s'organise autour de plusieurs axes :

- La pratique vocale : à partir du CE1
  - Découverte de la voix et ses possibilités
  - Travail spécifique sur le placement de la voix et la technique vocale, posture, respiration, soutien, décontraction, articulation, timbre, homogénéité du groupe chorale
  - Travail du répertoire : chants monodiques et polyphoniques
  - Mise en mouvement et en espace des chants
  - Productions publiques : concerts, contes musicaux
  
- La pratique instrumentale : à partir du CM1
  - Connaissance et maîtrise des techniques de jeu propres à l'instrument pratiqué
  - Conscience de la posture
  - Construction de la sonorité
  - Travail d'interprétation et de respect du texte musical
  - Travail de répertoire adapté
  - Capacité à participer et s'intégrer dans différentes formules instrumentales : solo ou ensembles instrumentaux à géométrie variable (musique de chambre : trios, quatuors, quintettes...ensembles de classe instrumentale, orchestre d'harmonie...)
  - Sens de l'écoute et du jeu avec les autres
  
- La culture et créativité (formation musicale) :
  - Découverte et appropriation du vocabulaire et du codage spécifique
  - Lecture de notes et de rythmes
  - Déchiffrage
  - Analyse de partitions
  - Ecoute de répertoire, culture musicale, esthétiques variées
  - Travail d'expression rythmique et corporel
  - Relation à l'écrit
  - Manipulation instrumentale
  - Créativité, invention, improvisation
  
- La Musique assistée par ordinateur (MAO) : uniquement au collège
  - Découverte de l'outil informatique, des logiciels et du vocabulaire spécifique
  - Traitement des sons
  - Création, composition
  - Conception de projets audio/vidéo





# **ANNEXE 2**

**CONTRAT DE FORMATION *PARCOURS PROGRAMME***

**CONTRAT DE FORMATION - PARCOURS PROGRAMME**

Année scolaire : 20.... / 20...

**FEUILLET 1 – DEMANDE INITIALE**

**Élève ou groupe concerné**

Nom : .....

Prénom : .....

Spécialité : ..... Discipline dominante : .....

Niveau préalable acquis : .....

**Motivation**

Décrire pourquoi vous souhaitez intégrer un *parcours programme* :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Décrire votre (ou vos) objectifs :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(Possibilité de joindre un dossier de présentation)

**Partie à remplir par le(s) enseignant(s) tuteur(s) du parcours**

**Enseignant(s) : Nom(s) et prénom(s) :**

.....

Discipline(s) enseignée(s) :

.....

Avis quant à la demande formulée :

- Favorable
- Défavorable

.....

Commentaires complémentaires sur les objectifs poursuivis et sur la mise en œuvre du contrat :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Partie à remplir par la direction**

- Demande de parcours programme validée
- Demande de parcours programme non validée

Observations :

.....  
.....

À Carcassonne, le.... /..... /202...

Signature :

**FEUILLET 2 – ÉVALUATION ET SUIVI DU PARCOURS PROGRAMME**

Partie à remplir par l'équipe enseignante

Suivi et évaluation des objectifs :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Avis de l'équipe quant à la suite à donner :

- 1<sup>ère</sup> prolongation (1 an)
- 2<sup>ème</sup> prolongation (1 an)
- Non renouvellement
- Validation (objectif de formation atteint)

Partie à remplir par la direction

- Favorable
- Défavorable

Observations :

.....  
.....

À Carcassonne, le.... /..... / 202...

Signature :

## NOTICE

### ***Parcours programme, c'est quoi ?***

Le ***parcours programme*** est au cœur du **Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP)** de la **musique, de la danse et du théâtre** de **septembre 2023**. Il s'agit d'une approche pédagogique innovante qui vise à :

- **Individualiser** l'apprentissage en fonction des besoins et des envies de chaque élève.
- **Favoriser la transversalité** entre les disciplines artistiques et les autres champs du savoir.
- **Développer l'autonomie** et la responsabilité des élèves.
- **Ouvrir l'enseignement artistique** à la diversité des cultures et des expressions artistiques.

**Concrètement, le parcours programme se construit en plusieurs étapes :**

1. **L'élaboration d'un projet pédagogique personnalisé** par l'élève, en collaboration avec l'équipe enseignante. Ce projet définit les objectifs de l'apprentissage, les contenus et les activités qui seront mobilisés, ainsi que les modalités d'évaluation.
2. **La mise en œuvre du parcours programme** à travers une variété d'apprentissages :
  - **Des ateliers** thématiques ou disciplinaires.
  - **Des projets** collectifs ou individuels.
  - **Des rencontres** avec des artistes professionnels.
  - **Des sorties culturelles.**
3. **L'évaluation** du parcours programme est essentiellement continue avec, en fin d'année, un bilan formalisé sous forme d'entretien avec l'équipe enseignante. Elle vise à apprécier les progrès de l'élève et à valider, clore ou envisager la suite du parcours.
4. **Le parcours programme offre de nombreux avantages :**
  - **Il permet à chaque élève de trouver sa place** dans l'enseignement artistique et de s'épanouir dans sa pratique
  - **Il favorise la motivation** et l'engagement des élèves.
  - **Il développe des compétences transversales** utiles pour la vie future.

Durée du programme :

La durée d'un *parcours programme* est d'un an renouvelable deux fois conformément au règlement des études du conservatoire.

# **REGLEMENT DES ETUDES**

LIVRET n°4

**Spécialité Musique**

**« Classique à contemporain »**

Fascicule B – Culture et créativité

Conservatoire à Rayonnement Départemental

-  
Edition 2024/2025



## SOMMAIRE

<b>I - Département Culture et Créativité.....</b>	<b>5</b>
1- Présentation.....	5
2- Au sein de l'établissement.....	5
3- L'équipe pédagogique.....	6
4- Le suivi des élèves.....	6
5- Les projets.....	6
<b>II - Organisation du cursus.....</b>	<b>7</b>
1- Le cursus général .....	7
2- Les cycles.....	8
<i>Éveil et initiation</i> .....	8
<i>1<sup>er</sup> cycle</i> .....	10
<i>2<sup>ème</sup> cycle</i> .....	14
<i>3<sup>ème</sup> cycle</i> .....	18
<i>Cycle menant au diplôme national (C.M.D.N.)</i> .....	22
<i>Cycle préparant à l'enseignement supérieur (C.P.E.S.)</i> .....	22
Définition des modules et unités d'enseignement.....	25





## **I - Département Culture et Créativité**

### **1 - Présentation**

Le département Culture et Créativité, par la diversité de l'offre d'enseignement qu'il propose, en fait un lieu privilégié d'acquisition du socle de compétences communes aux apprentis musiciens. Que ce soit au sein d'un tronc commun globalisé à partir du cycle d'éveil ou au travers de modules spécialisés à partir du cycle 2, la pédagogie de Culture et Créativité mêle codage, oralité, créativité et pratique collective. Les fondamentaux du langage musical sont étudiés afin d'amener l'élève vers l'autonomie dans le déchiffrage et la compréhension des œuvres interprétées et/ou composées.

En adéquation avec le projet de l'établissement, l'articulation du projet pédagogique du département culture et créativité s'inscrit dans une dynamique et une volonté de transversalité à travers un riche panel d'activités. Les champs disciplinaires que sont la culture, la technique et la créativité, proposent donc un cadre indispensable à l'acquisition des compétences visées durant les quatre cycles d'enseignement.

### **2 - Au sein de l'établissement**

Les pratiques musicales, au sein de la spécialité musique « Classique à Contemporain », sont organisées autour de trois axes pédagogiques :

Pratique instrumentale et vocale / Pratiques collectives / Culture et créativité.

Le projet pédagogique global de l'établissement a pour objectif de relier ces trois pôles, afin de les rendre indissociables et indispensables à une pratique complète. Les contenus utilisés dans le cours de Culture et créativité doivent résonner parmi ces pratiques et faire sens pour les élèves de manière immédiate. Faire sens tout en apportant une vision globale, orientée vers des savoirs utiles à toute pratique et esthétique, permettant d'aller plus loin dans l'apprentissage et la découverte, voilà ce qui constitue en soi un des défis majeurs de la culture et créativité.

La pratique instrumentale participe également aux acquisitions solfégiques, qui ne sont pas l'exclusivité du cours de Culture et créativité. Le cours d'instrument est en effet le lieu privilégié pour l'apprentissage de la lecture de notes et de rythmes dont les clés et tessitures sont spécifiques à chaque instrument.

La mise en place sur l'année de différents projets reliant les apprentissages spécifiques de ces pratiques au sein du cours de Culture et créativité, permettra d'utiliser les compétences de chaque discipline dans une approche généralisée et de profiter de la possibilité pour la Culture et créativité d'être à la fois le temps d'une pratique individuelle et celui d'une pratique collective.

La culture et créativité pourra finalement trouver sa place comme étant un temps d'exploration, d'expérimentation et de création, en fournissant les clés d'une approche générale, transversale et ouverte sur une culture musicale large, permettant de former des musiciens émancipés, ouverts et autonomes.

### **3 - L'équipe pédagogique**

A la fois enseignants et artistes, les membres de l'équipe pédagogique du département culture et créativité sont issus de cultures et d'horizons différents. Cette diversité complémentaire de formation et d'univers artistiques offre aux élèves la possibilité d'un enseignement riche et éclectique : musique traditionnelle, chant à danser, musique médiévale, musique du monde, jazz et musiques actuelles, improvisation, chant, analyse, culture musicale, direction, composition, ou encore M.A.O. (Musique Assistée par Ordinateur).

L'équipe écrit également pour les élèves de nombreuses pièces et arrangements.

### **4 - Le suivi des élèves**

Le suivi des élèves est effectué en format numérique dans le logiciel I-muse lors des saisies des évaluations semestrielles. Ce dossier sert de contrôle continu et de lien avec les familles en recevant les évaluations chaque semestre.

Les éléments qui peuvent être rentrés par les enseignants et l'administration sont :

- les absences (excusées ou non)
- les appréciations et le passage dans le niveau supérieur
- les œuvres et les chants travaillés
- les notions abordées et les compétences acquises
- les réalisations, les recherches et le travail en autonomie
- les manifestations (spectacles, concerts, auditions) auxquelles l'élève a participé ou assisté.

### **5 - Les projets**

#### **- Participation à des projets pédagogiques et artistiques**

Durant le cursus, les élèves sont invités à participer régulièrement à des projets pédagogiques et artistiques (spectacles, concerts, auditions...). C'est souvent l'occasion pour les plus jeunes de se confronter pour la première fois au public.

Le moyen d'expression peut varier (en chantant, en jouant de son instrument, en présentant l'analyse d'une œuvre, en dirigeant...) ainsi que le type de formation (seul, en musique de chambre, en orchestre, en chorale...).

Ces représentations publiques font partie intégrante de la formation des élèves et participent à la validation de leur parcours.

#### **- Ouverture artistique**

Des projets pédagogiques transversaux, de diverses natures, sont mis en place régulièrement : assistance à des représentations de danse, de théâtre ou à des expositions, participation à des projets mêlant plusieurs formes d'art, etc.

L'apport de ces autres spécialités artistiques est un complément indéniable à l'enseignement habituel et une ouverture culturelle indispensable à la formation de nos élèves.

## II- Organisation du cursus

### 1 - Le cursus général

Cycle et durée	Cours		Durée hebdomadaire
<b>Éveil et initiation</b> (1 à 4 ans)	Éveil P.S. (âge 3 ans)		45 min
	Éveil M.S. (âge 4 ans)		45 min
	Éveil G.S. (âge 5 ans)		45 min
	Éveil C.P. (âge 6 ans) ou Éveil instrumental C.P.		1h ou 1h15
<b>1<sup>er</sup> cycle</b> (3 à 5 ans)	<b>Cycle enfants</b> à partir de 7 ans	<b>Cycle adolescents et adultes</b> à partir de 13 ans	1h30
	1C1	1C1 adu	
	1C2	1C2 adu	
	1C3	1C3 adu	
	1C4	1C4 adu	
<b>2<sup>ème</sup> cycle</b> (3 à 5 ans)	<b>FM</b>	<b>Modules</b>	1h30 FM + 1 module 45 min + 45 min
	2C1	- Chant - Culture musicale - Écriture composition	
	2C2	- Musique assistée par ordinateur (M.A.O.)	
	2C3	- Arrangement et improvisation - Chant	
	2C4	- Culture musicale - Écriture composition	
<b>3<sup>ème</sup> cycle</b> (2 à 4 ans)	3C1	- Analyse - Chant et polyphonie	1h30 de FM et valider 2 modules de niveau 1
	3C2	- Direction d'ensembles - Écriture composition	
<b>C.M.D.N.</b> <b>ou C.P.E.S.</b> (2 à 4 ans)	CMDN ou CPES	- Harmonisation au clavier (claviéristes) ou - Piano complémentaire (non pianistes)	CMDN : 600 h durant le cycle  CPES : 750 h durant le cycle

## 2 - Les cycles

Selon les directives du schéma national d'orientation pédagogique de septembre 2023, le cursus des études musicales s'échelonne sur trois cycles éventuellement précédés d'une période d'initiation. Chacun d'eux constitue un ensemble cohérent de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire.

### *Éveil et initiation*

#### **a) *Éveil musical*** (enfants de 3 à 6 ans)

Déployé sur 4 paliers, en fonction du niveau scolaire (P.S./M.S./G.S. et C.P.), les cours d'éveil offrent une immersion sensorielle tant auditive que kinesthésique et visuelle. Le chant, l'écoute active et le mouvement sont donc au cœur des activités. Celles-ci, ludiques et variées, encouragent l'engagement personnel, favorisant la compréhension et la mémorisation des notions expérimentées.

#### **b) *Initiation instrumentale C.P.***

Pour les élèves en classe de C.P., un dispositif spécifique d'*Initiation instrumentale CP* est proposé. Il comprend en plus du cours collectif de 45 minutes, 30 minutes d'atelier instrumental. Ce cours fonctionne par petits groupes (3 élèves au maximum), en partenariat avec quelques professeurs d'instruments tout au long de l'année. Il permet d'orienter au mieux l'élève quant à son choix instrumental.

#### **c) Organisation des cours et orientation**

Selon les niveaux, les durées hebdomadaires de cours et l'effectif du groupe varient :

- 45min pour l'éveil P.S. (8 élèves maximum)
- 45min pour l'éveil M.S. (10 élèves maximum)
- 45min pour l'éveil G.S. (12 élèves maximum)
- 1h pour l'éveil C.P. (12 élèves maximum)
- 1h15 pour l'initiation instrumentale C.P. (12 élèves maximum)

A l'issue du cycle d'éveil initiation, les enfants ont la possibilité soit d'intégrer le parcours de formation « Classique à contemporain » en choisissant une discipline instrumentale principale (selon places disponibles au moment des inscriptions) et ses cours associés obligatoires, soit d'intégrer le dispositif de classe unique *Prima orchestra* (cf. livret 4A) ou encore le dispositif *Voix-en-scène* (cf. livret 4A).

## Objectifs et acquisitions en fin de cycle d'éveil

Champs disciplinaires	Activités	Objectifs et acquisitions
<b>Culture musicale</b>	Formation du spectateur (audio, vidéo, concerts, spectacles...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'intérêt de l'écoute.</li> <li>- Sensibiliser aux styles musicaux de pays différents.</li> <li>- Savoir donner ses impressions et exprimer son ressenti sur une œuvre, un conte musical, un spectacle, un concert ou une vidéo.</li> <li>- Rencontrer différentes classes instrumentales.</li> </ul>
<b>Technique du langage musical</b>	Reconnaissance sonore	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir différencier la hauteur des sons (graves, aigus, ceux qui montent et ceux qui descendent) et leur intensité (fort, piano, de plus en plus fort et de moins en moins fort).</li> <li>- Savoir reconnaître si un tempo est lent, rapide, accélère ou ralenti.</li> <li>- Savoir reconnaître les sons, les timbres, les instruments et les familles d'instruments visuellement ainsi qu'à l'oreille.</li> </ul>
	Découverte de la notation musicale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître, classer et reproduire les codages des gestes musicaux (initiation à la lecture musicale).</li> <li>- Savoir reconnaître la portée, les clés, certaines notes, des rythmes simples et les nuances à partir de jeux, de dessins et de couleurs.</li> <li>- Connaître le nom des notes.</li> </ul>
<b>Création musicale</b>	Jeux rythmiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir mémoriser, reproduire et inventer des rythmes simples sur des percussions instrumentales ou corporelles.</li> </ul>
	Chant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir chanter avec les paroles, seul ou en groupe.</li> <li>- Savoir mémoriser et reproduire vocalement des comptines et des chansons de différents styles.</li> <li>- Acquérir un répertoire de chansons et comptines.</li> </ul>
	Travail corporel et développement sensoriel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre conscience de l'espace, du temps et de la structure musicale par des jeux dansés et chantés.</li> <li>- Savoir suivre le tempo d'une mélodie en y associant des mouvements et en se déplaçant.</li> <li>- Savoir créer et/ou improviser un paysage sonore en utilisant les gestes musicaux adaptés.</li> </ul>
	Initiation instrumentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir et essayer différents instruments pour faciliter le choix de sa pratique instrumentale future.</li> <li>- Découvrir la pratique collective de l'orchestre.</li> <li>- Savoir utiliser des gestes simples pour la direction.</li> </ul>

## 1<sup>er</sup> cycle

### a) Organisation

- Durée du cycle : de 3 à 5 ans
- Volume de cours hebdomadaire : 1h30 (15 élèves maximum par classe).
- Quatre niveaux :
  - 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4 pour les enfants, à partir de 7 ans ;
  - 1C1 adu, 1C2 adu, 1C3 adu et 1C4 adu pour les adultes et adolescents, à partir de 13 ans.

### b) Modalité d'évaluation

En 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> année, l'évaluation est faite sous forme de contrôle continu, par semestre.

En 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année, l'évaluation est faite sous forme de contrôle continu ainsi qu'une évaluation terminale.

Une note minimale de 10/20 permet le passage au niveau supérieur ou en cycle supérieur, pour la 4<sup>ème</sup> année, avec obtention de **l'attestation de formation musicale de cycle 1**.

### c) Objectifs pédagogiques

Ce 1<sup>er</sup> cycle est construit autour de trois grands axes : la culture musicale, la technique du langage musical et la création musicale. Il a pour but :

- de développer le goût, le plaisir et l'intérêt à la musique,
- d'acquérir une culture musicale,
- d'accompagner les études instrumentales,
- de développer progressivement l'imagination et la créativité,
- de développer les aptitudes vocales en tant que moyen d'expression,
- d'acquérir une sensibilité rythmique, une mémoire et une oreille musicale,
- de mettre en relation les approches sensorielles, affectives, corporelles et intellectuelles,
- d'acquérir une autonomie dans la réalisation et l'interprétation d'un texte musical.

L'apprentissage des notions se fait par une approche globale avec les outils pédagogiques suivants :

- par des écoutes musicales,
- par une approche transversale avec les autres arts,
- par le lien avec la pratique instrumentale,
- par l'improvisation et la création musicale,
- par l'utilisation des technologies numériques.

## Objectifs et acquisitions en fin de 1<sup>er</sup> cycle

Champs disciplinaires	Activités	Objectifs et acquisitions
<b>Culture musicale</b>	Formation du spectateur (audio, vidéo, concerts, spectacles...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le goût musical et le sens critique.</li> <li>- Connaître les origines, le fonctionnement, les possibilités (ambitus et modes de jeu), les grands interprètes et les principales œuvres de son instrument.</li> <li>- Savoir reconnaître la formation instrumentale (les instruments et les ensembles instrumentaux), le genre (opéra, concerto, symphonie, quatuor...), les caractéristiques de la forme (refrain, variation, ré-exposition...), la mesure (binaire ou ternaire et nombre de temps), la tonalité (majeur, mineur ou modal) et le caractère.</li> </ul>
	Commentaires d'écoutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir présenter une œuvre et donner ses impressions.</li> </ul>
	Présentation et contexte historique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir reconnaître les styles (jazz, bossa, musique traditionnelle, rock...), les époques de la musique de tradition savante (baroque, classique, romantique, moderne et contemporaine) et connaître leurs œuvres et leurs compositeurs de référence.</li> <li>- Faire le lien avec les autres arts (danse, art plastique, art dramatique, littérature...) et autres cultures (pays...)</li> </ul>
<b>Technique du langage musical</b>	Travail sur partitions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le langage musical et la théorie de la musique (formes, gammes, degrés, intervalles, tonalités, accords (majeurs et mineurs), cadences (demi et parfaite), nuances, signes d'expression...)</li> <li>- Savoir relever une mélodie.</li> <li>- Lire dans les clés nécessaires à la pratique de son instrument et celles utilisées à son accompagnement pianistique.</li> </ul>
<b>Création musicale</b>	Écriture et composition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir composer une œuvre pour son instrument, pour plusieurs instruments ou sur ordinateur.</li> <li>- Savoir utiliser les technologies numériques avec la M.A.O. (logiciels GarageBand, MuseScore, Audacity...) pour la création, l'enregistrement et l'arrangement.</li> </ul>
	Mémorisation, reproduction et appropriation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir chanter (avec les paroles ou le nom des notes) ou jouer des œuvres, seul ou à plusieurs.</li> <li>- Avoir une bonne maîtrise des rythmes binaires et ternaires.</li> <li>- Savoir mémoriser et reproduire (instrumentalement ou vocalement) une séquence entendue ou lue en s'attachant à la qualité musicale et à l'expression.</li> <li>- Savoir jouer et chanter ensemble.</li> <li>- Connaître les principaux gestes instrumentaux (départs, fins, battue de mesure...)</li> <li>- Être à l'aise avec l'approche corporelle de la musique (pulsation, mouvement, déplacement dans l'espace, polyrythmie...)</li> </ul>
	Improvisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir improviser à son instrument mélodiquement au sein d'un petit groupe selon différentes modalités (de manière libre, en se basant sur une grille d'accords, en utilisant une gamme ou un mode...).</li> </ul>
	Accompagnement des projets individuels et lien avec les pratiques collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le lien avec les œuvres travaillées en cours d'instrument et en pratiques collectives (orchestres, chœurs, musique de chambre...).</li> </ul>



## Contrôle en Cours de Formation en 1<sup>er</sup> cycle

Outil pédagogique indispensable au suivi des élèves, il favorise l'harmonisation des niveaux et des compétences, et homogénéise l'enseignement tout au long du cursus. Le contrôle en cours de formation s'effectue chaque année en 1<sup>er</sup> cycle.

Niveau	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	Passage
1C1	Contrôle Continu	Contrôle Continu	Contrôle Continu
1C2	Contrôle Continu	Épreuves écrites en cours 50% Épreuves orales en cours 50%	Examen mi-cycle ≥10/20
1C3	Contrôle Continu	Contrôle Continu	Contrôle Continu
1C4	Contrôle Continu	Épreuves écrites en cours 50% Épreuves orales devant jury 50%	Examen fin de cycle ≥10/20

Évaluation en cycle 1	
<b>Contrôle Continu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assiduité et ponctualité</li> <li>- Comportement (attitude vis-à-vis des autres élèves et de l'enseignant)</li> <li>- Motivation, participation et investissement en cours</li> <li>- Travail personnel effectué</li> <li>- Matériel requis apporté (instrument, manuel, porte-vues, cahier de musique, stylo, crayon, gomme...)</li> <li>- Soin apporté aux documents distribués</li> <li>- Participation aux projets</li> <li>- Progrès</li> <li>- Maîtrise des compétences (niveau d'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être.)</li> </ul>
<b>Évaluation terminale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture musicale</li> <li>- Technique du langage musical</li> <li>- Créativité</li> </ul>
<p>Une note minimale de 10/20 permet le passage dans le niveau supérieur ou dans le cycle supérieur pour la 4<sup>ème</sup> année avec l'obtention de l'attestation de formation musicale de cycle 1.</p>	

## Descriptif des épreuves de l'évaluation terminale en 1<sup>er</sup> cycle

Les épreuves de l'évaluation terminale sont communes aux différentes classes. La notation est effectuée par les membres de l'équipe pédagogique.

	<b>1C2</b>	<b>1C4</b>
<b>Culture musicale</b>	- Questionnaire de reconnaissances sur des œuvres étudiées durant l'année : se rappeler du nom de l'œuvre, du compositeur, du style, de l'époque et de la formation instrumentale.	- Questionnaire de reconnaissances sur des œuvres étudiées durant l'année : se rappeler du nom de l'œuvre, du compositeur, du style, de l'époque et de la formation instrumentale.
<b>Technique du langage musical</b>	- Autodictée d'une œuvre travaillée en cours. - Questions de théorie sur la gamme majeure (place des 1/2ton et ton), les intervalles sans qualification, les nuances et les pulsations.  - Lecture déchiffrée dans la clé propre à l'élève.  - Lecture rythmique	- Autodictée d'une œuvre travaillée en cours. - Relevé rythmique en binaire et en ternaire. - Questions de théorie sur les degrés, les intervalles (avec nom, qualification et composition) et sur toutes les tonalités majeures et mineures.  - Parcours de lecture préparé en clés de sol et de fa. - Lecture déchiffrée avec notes, rythmes, nuances, phrasé et articulations en clés de sol et de fa - Lecture rythmique déchiffrée en binaire et en ternaire.
<b>Créativité</b>	- Mélodie accompagnée par le piano à chanter par cœur seul ou en petit groupe avec paroles puis noms des notes.	- Mélodie accompagnée par le piano à chanter par cœur seul avec le nom des notes. - Composition personnelle (instrumentale ou numérique) ou improvisation mélodique en se basant sur une gamme donnée.

<b>Barème des notations</b>		
Appréciation	Note sur 20	Mention
Excellence des qualités et des acquis	$16 \leq n \leq 20$	Très bien
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	$13 \leq n < 16$	Bien
Des qualités et des acquis au minimum des exigences	$10 \leq n < 13$	Honorable
Qualités et acquis en deçà des exigences	$7 \leq n < 10$	Non validé
Objectifs non atteints, qualités et acquis insuffisants	$n < 7$	Non validé

## 2ème cycle

### a) Organisation :

- Durée du cycle : de 3 à 5 ans
- Volume de cours hebdomadaire : 1h30 (18 élèves maximum en 2 groupes ou 15 élèves maximum en 1 seul groupe).
- Quatre niveaux : 2C1, 2C2, 2C3 et 2C4.

### b) Modalité d'évaluation :

En 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> année, l'évaluation est faite sous forme de contrôle continu.

En 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année, l'évaluation est faite sous forme de contrôle continu pour le module ainsi qu'une évaluation terminale pour la partie formation musicale.

Une note minimale de 10/20 permettra le passage dans le niveau supérieur ou dans le cycle supérieur, pour la 4<sup>ème</sup> année, avec l'obtention de l'unité de valeur de formation musicale de cycle 2.

Au terme de ce cycle, sous condition d'obtention de l'unité de valeur de formation musicale de cycle 2, de la pratique collective et de la réussite à l'évaluation terminale dans la discipline dominante, un **Brevet d'Études Musicales (B.E.M.)** peut être délivré.

### c) Objectifs pédagogiques :

Dans la continuité du cycle 1, le 2<sup>ème</sup> cycle repose sur l'approfondissement des acquis et des méthodes permettant à l'élève d'acquérir une relative autonomie dans une pratique musicale individuelle et collective. Le cycle 2 est celui où se développe plus particulièrement la motivation individuelle et les choix personnels, c'est pourquoi le conservatoire propose un système modulaire où les élèves composent un parcours personnalisé en fonction de leurs besoins et de leur personnalité.

Ainsi, dans le prolongement du 1<sup>er</sup> cycle, le cycle 2 de culture poursuit l'apprentissage autour des trois grands axes de culture musicale, technique du langage musical et création musicale, pour lesquels il consolide et développe les acquisitions fondamentales tout en introduisant progressivement de nouvelles notions. Le tableau ci-après en donne le détail.

## Objectifs et acquisitions en fin de 2<sup>ème</sup> cycle

Champs disciplinaires	Modules	Objectifs et acquisitions
<b>Technique du langage musical</b>	Formation Musicale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de lire dans 5 clés et de comprendre la notation musicale en abordant des partitions plus complexes et en développant la rapidité de lecture.</li> <li>- Approfondir la compréhension des concepts théoriques (tonalités, cadences, chiffrages, notes étrangères...) et aborder l'étude de l'harmonie.</li> <li>- Etre capable de relever à 1 et 2 voix et de reconnaître les intervalles et les accords sur partitions.</li> <li>- Etre capable de lire et de relever des rythmes complexes et d'aborder les mesures à temps non-isochrones et équivalences.</li> </ul>
<b>Culture musicale</b>	Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable d'identifier les différentes formes musicales et les différents styles musicaux.</li> <li>- Faire le lien avec les autres arts (danse, art plastique, art dramatique, littérature...) et autres cultures (pays...)</li> <li>- Comprendre les éléments structurels et stylistiques des œuvres musicales, en explorant des genres et des époques variés.</li> </ul>
<b>Création musicale</b>	Arrangement et improvisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable d'analyser la structure, la forme, l'harmonie, la mélodie et le rythme des morceaux pour développer sa créativité musicale.</li> <li>- Etre capable de relever des mélodies à son instrument puis les retranscrire sur partition.</li> <li>- Etre capable d'improviser mélodiquement en s'adaptant au style, sur une grille harmonique en utilisant des gammes ou des modes.</li> </ul>
	Chant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir une compréhension des fondamentaux de la technique vocale (respiration, soutien, posture et la projection de la voix).</li> <li>- Etre capable de chanter des œuvres à une ou plusieurs voix avec des paroles en français ou en langues étrangères.</li> </ul>
	Écriture et composition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprendre à manipuler les éléments constitutifs de la composition musicale tels que la mélodie, l'harmonie, le rythme et la forme.</li> <li>- Etre en mesure de créer des compositions musicales originales en appliquant les concepts étudiés en classe. Cela peut impliquer la création de mélodies simples, l'expérimentation avec des harmonies de base et la compréhension des structures de base de la composition.</li> </ul>
	Musique Assistée par Ordinateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir manipuler des logiciels de création musicale. Comprendre et savoir utiliser l'interface, la création et l'édition de pistes, l'utilisation des bibliothèques sonores, l'automation et l'application d'effets audio de base.</li> <li>- Etre en mesure de créer des compositions simples en utilisant des boucles, la création de séquences à travers le clavier midi et l'enregistrement audio.</li> </ul>

## Contrôle en Cours de Formation en cycle 2

Outil pédagogique indispensable au suivi des élèves, il favorise l'harmonisation des niveaux et des compétences, et homogénéise l'enseignement tout au long du cursus. Le contrôle en cours de formation s'effectue chaque année en 2ème cycle.

Niveau	FM	Module	Passage
2C1	Contrôle Continu	Contrôle Continu	Contrôle Continu
2C2	Épreuves écrites en cours 50% Épreuves orales devant jury 50%	Contrôle Continu	Examen mi-cycle ≥10/20
2C3	Contrôle Continu	Contrôle Continu	Contrôle Continu
2C4	Épreuves écrites en cours 50% Épreuves orales devant jury 50%	Contrôle Continu	Examen fin de cycle ≥10/20

Évaluation en cycle 2	
<b>Contrôle continu</b>	Assiduité, ponctualité, travail personnel, participation en cours, participation aux projets...
<b>Évaluation terminale</b>	- Épreuves écrites de FM - Épreuves orales de FM
Une note minimale de 10/20 permettra le passage dans le niveau supérieur avec l'obtention de l'unité de valeur de formation musicale de cycle 2.	

Barème des notations		
Appréciation	Note sur 20	Mention
Excellence des qualités et des acquis	$16 \leq n \leq 20$	Très bien
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	$13 \leq n < 16$	Bien
Des qualités et des acquis au minimum des exigences	$10 \leq n < 13$	Honorable
Qualités et acquis en deçà des exigences	$7 \leq n < 10$	Non validé
Objectifs non atteints, qualités et acquis insuffisants	$n < 7$	Non validé

## Descriptif des épreuves de l'évaluation terminale de F.M. en cycle 2

Les épreuves de l'évaluation terminale sont communes aux différentes classes. La notation est effectuée par les membres de l'équipe pédagogique.

	<b>2C2</b>	<b>2C4</b>
<b>Culture musicale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire de reconnaissance de styles, d'époques et de genres instrumentaux.</li> <li>- Questionnaire sur des œuvres travaillées en cours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire de reconnaissance de styles, d'époques et de genres instrumentaux.</li> <li>- Questionnaire sur des œuvres travaillées en cours.</li> </ul>
<b>Technique du langage musical</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevé mélodique en clé de sol</li> <li>- Relevé de rythmes en binaire et en ternaire.</li> <li>- Questions de théorie portant sur tous les intervalles, toutes les tonalités M et m, les cadences (demi et parfaite), les ornements, la formation des accords de 3 sons (majeurs et mineurs) ainsi que le chiffrage des accords à 3 sons.</li> <li>- Lecture de clés déchiffrée (en clés de sol et de fa).</li> <li>- Parcours de lecture préparé sur partition en clés de sol, de fa et d'ut3.</li> <li>- Lecture rythmique en binaire, en ternaire et à la blanche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevé mélodique à 2 voix (clés de sol et de fa).</li> <li>- Relevé de rythmes en binaire, en ternaire et à la blanche.</li> <li>- Questionnaire de théorie basé sur un texte musical avec en plus les notes étrangères, le mineur mélodique, les cadences plagale et rompue, la formation des accords augmentés et diminués ainsi que le chiffrage des accords de 7ème de dominante.</li> <li>- Lecture de clés déchiffrée (clés de sol, de fa, d'ut3, d'ut4 et d'ut1) et lecture d'accords d'un quatuor à cordes.</li> <li>- Parcours de lecture préparé sur partition.</li> <li>- Lecture rythmique avec en plus des mesures à temps non isochrones et équivalences.</li> </ul>
<b>Créativité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition, arrangement ou improvisation.</li> <li>- Chant d'une mélodie accompagnée au piano avec paroles en français ou en langues étrangères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition, arrangement ou improvisation.</li> <li>- Chant à 2 voix accompagné au piano avec paroles en français ou en langues étrangères.</li> </ul>

### 3<sup>ème</sup> cycle

Le 3<sup>ème</sup> cycle permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré. Composé d'un ensemble cohérent de modules suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève, le cursus saura s'adapter aux besoins de l'élève à ce stade de son développement.

#### a) Organisation :

- Durée du cycle : de 2 à 4 ans
- Volume de cours hebdomadaire de Culture et créativité : 2h30 minimum, dont au moins 1h30 de FM et 1h de module.
- Un seul niveau de cours, à suivre pendant deux ans au minimum : 3C1 et 3C2.

**La discipline principale de formation musicale** est répartie sur 2 niveaux : 3C1 et 3C2. L'évaluation est faite en 3C1 sous forme d'évaluation continue. En 3C2, l'évaluation terminale est faite en cours pour la partie écrite et devant un jury pour l'oral.

**Le parcours modulaire** est défini en fonction des souhaits et des besoins des élèves. Chaque module est décliné en plusieurs niveaux : niveau 1 (initiation), niveau 2 (approfondissement) et niveau 3 (spécialisation). Des élèves de niveaux différents peuvent participer au même cours mais avec des objectifs distincts.

Tous les modules font l'objet d'une évaluation continue. Les notes sont attribuées par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Chaque niveau se valide de 1 à 2 ans par une note minimale de 10/20.

#### **Liste des modules associés avec leurs objectifs**

Analyse : Identifier, décomposer et comprendre les mécanismes d'élaboration d'œuvres du répertoire.

Chant et polyphonie : Approfondir sa pratique vocale et aborder le répertoire mélodique et polyphonique.

Direction d'ensembles : Découvrir les principes de fonctionnement et acquérir les bases de la direction d'orchestre.

Écriture-Composition-Arrangement (E.C.A.) : Développer la créativité des élèves en les accompagnant depuis la première inspiration jusqu'à la création publique.

Au terme de ce cycle, une note minimale de 10/20 dans la discipline principale et la validation de 2 modules de niveau 1 permettent l'obtention du **Certificat d'Études Musicales (C.E.M.)** de formation musicale.

## Objectifs et acquisitions en fin de 3ème cycle

Champs disciplinaires	Modules	Objectifs et acquisitions
<b>Technique du langage musical</b>	Formation Musicale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser la lecture musicale. Etre capable de lire des partitions complexes dans les 7 clés.</li> <li>- Etre capable de relever à l'écrit des mélodies à 2 et 3 voix, des rythmes complexes et des harmonies.</li> <li>- Développer sa compréhension de la théorie musicale, y compris l'harmonie avancée, les modes, les cadences...</li> </ul>
<b>Culture musicale</b>	Analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de produire un discours pertinent sur des œuvres de styles et époques différentes, en utilisant le vocabulaire analytique.</li> <li>- Etre capable de situer un extrait dans l'histoire de la musique, en argumentant son choix, et de décrire ses éléments essentiels (genre, mouvement, tonalité, caractère, instrumentation).</li> <li>- Savoir décrire une structure d'organisation musicale, en s'appuyant quand c'est possible sur un plan tonal synthétique.</li> <li>- Etre capable, à l'écoute ou à la lecture d'une pièce, de repérer et de présenter quelques éléments musicaux saillants présentant un intérêt analytique, esthétique ou interprétatif.</li> </ul>
<b>Création musicale</b>	Chant et polyphonie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir chanter en soignant la justesse, l'intonation et la musicalité.</li> <li>- Etre capable d'interpréter des mélodies accompagnées par le piano, d'époques et de styles différents avec paroles en français ou en langue étrangère.</li> <li>- Etre capable de tenir sa partie dans un chant à plusieurs voix.</li> </ul>
	Direction d'ensembles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de produire une battue régulière, visuellement compréhensible et musicalement cohérente, sur un répertoire de caractéristiques variées.</li> <li>- Avoir une bonne compréhension et une mise en œuvre suffisamment convaincante des gestes d'action fondamentaux : départ – arrêt – levée – point d'orgue – ralenti.</li> <li>- Etre capable de transmettre une énergie appropriée à un ensemble de musiciens pour les aider à jouer harmonieusement et ensemble.</li> <li>- Etre capable d'utiliser tous les outils (solfégyques et autres) en sa possession pour s'approprier au maximum le texte musical qui sera dirigé.</li> </ul>
	Écriture Composition Arrangement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir les bases techniques de l'écriture musicale dans ses composantes de mélodie, d'harmonie de contrepoint et d'instrumentation.</li> <li>- Apprendre l'art compositionnel de la gestion d'un matériau thématique et l'équilibrage de son expression dans le déroulé musical (forme, parcours énergétique, renouvellement de l'intérêt).</li> <li>- Etre capable de mener un projet d'écriture musical depuis les premières idées jusqu'à sa création par des musiciens en situation publique, intégrant l'édition numérique de la partition.</li> </ul>



## Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.) en Cycle 3

Outil pédagogique indispensable au suivi des élèves, il favorise l'harmonisation des niveaux et des compétences, et homogénéise l'enseignement tout au long du cursus. Le contrôle en cours de formation s'effectue chaque année en 3ème cycle.

Niveau	Discipline principale	Modules associés	Passage et validation
3C1	Évaluation continue	Évaluation continue	Évaluation continue
3C2	Épreuves écrites en cours 50% Épreuves orales devant jury 50%	Evaluation continue	Examen $\geq 10/20$

Évaluation en cycle 3	
<b>Evaluation continue</b>	Modalités propres à chaque module ou discipline. Évaluation par l'enseignant.
<b>Évaluation terminale dans la discipline principale</b>	Épreuves écrites et/ou orales devant un jury
En cycle 3, une note minimale de 10/20 dans la discipline principale et la validation de 2 modules de niveau 1 permettent l'obtention du <b>certificat d'études musicales (C.E.M.)</b> de Formation Musicale.	

Barème des notations		
Appréciation	Note sur 20	Mention
Excellence des qualités et des acquis	$16 \leq n \leq 20$	Très bien
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	$13 \leq n < 16$	Bien
Des qualités et des acquis au minimum des exigences	$10 \leq n < 13$	Honorable
Qualités et acquis en deçà des exigences	$7 \leq n < 10$	Non validé
Objectifs non atteints, qualités et acquis insuffisants	$n < 7$	Non validé

## Descriptif des épreuves de l'évaluation terminale de F.M. en cycle 3

Les épreuves de l'évaluation terminale sont communes aux différentes classes. La notation est effectuée par les membres de l'équipe pédagogique et un jury.

	<b>3C2</b>
<b>Culture musicale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire de reconnaissance des formes musicales (thème et variations, suites de danses, rondo, sonate).</li> <li>- Questionnaire de connaissance du répertoire (œuvres et compositeurs).</li> </ul>
<b>Technique du langage musical</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevé mélodique à 2 et 3 voix et harmonique.</li> <li>- Relevé de rythmes en binaire, en ternaire, à la blanche et à la croche.</li> <li>- Reconnaissance de cadences, d'intervalles et d'accords</li> <li>- Questionnaire de théorie basé sur un texte musical portant sur les instruments transpositeurs, les intervalles, les notes étrangères, les modes, toutes les cadences, le chiffrage et les renversements des accords de 3 et 4 sons.</li> <li>- Lecture déchiffrée mélodique dans les 7 clés et verticale d'un quatuor à cordes.</li> <li>- Parcours de lecture mélodique préparé sur partition à chanter avec le nom des notes simultanément à la diffusion de l'enregistrement.</li> <li>- Lecture rythmique déchiffrée en binaire, ternaire, avec mesures à temps non isochrones et équivalences.</li> </ul>
<b>Créativité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chants préparés à 1 ou 2 voix.</li> <li>- Harmonisation, composition, arrangement ou orchestration d'une pièce.</li> <li>- Jeu à l'instrument ou au chant de cette pièce.</li> <li>- Improvisation à l'instrument ou au chant sur des éléments donnés (harmonique, rythmique, mélodique).</li> </ul>

## *Cycles menant au Diplôme National / Préparation à l'Enseignement Supérieur*

Ces deux cycles préparatoires font l'objet de textes réglementaires spécifiques ainsi que d'un fonctionnement obligatoire en réseau d'établissements – le Réseau Occitanie Méditerranée des conservatoires ou R.O.M. - qui en gère les modalités de fonctionnement.

Accessibles après validation du deuxième cycle ou en cours de troisième cycle, ils sont soumis, pour chacun d'eux, à une procédure d'admission permettant d'évaluer la motivation et les capacités des élèves intéressés. Cette procédure d'admission est définie par les établissements concernés conformément aux attendus des formations liées.

Pour l'année 2023/2024, les textes réglementaires étant encore en cours de parution, le réseau d'établissement a choisi de mutualiser une partie de ces deux formations.

### *Cycle Menant au Diplôme National (C.M.D.N.)*

Il est destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant. Il dispense un enseignement portant sur une discipline principale ainsi que sur des pratiques complémentaires permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique et une culture musicale confirmées.

Ce cycle conduit au diplôme national d'études de musique, qui fait l'objet de textes réglementaires spécifiques. Son organisation pédagogique répond au référentiel de compétences prévu par arrêté. Dans ce cycle, l'enseignement de la discipline principale est assuré par un professeur territorial d'enseignement artistique ou un enseignant titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique.

Le diplôme national valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée. Il sanctionne un parcours d'étude ayant permis d'acquérir différentes compétences regroupées en modules, selon la discipline dominante (module principal) choisie. Il permet à ses titulaires d'envisager la poursuite d'études musicales au niveau supérieur.

- **Durée du cycle :** 600 heures d'enseignement, réparties sur une durée de 2 à 4 ans.

### *Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)*

Le cycle préparant à l'enseignement supérieur peut se substituer, se juxtaposer pour partie ou faire suite au cycle d'études conduisant au diplôme national. Ses contenus et son niveau d'exigence le destinent à permettre aux étudiants d'intégrer un établissement d'enseignement supérieur.

Il permet d'acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études, notamment au niveau de l'enseignement supérieur.

Les étudiants inscrits dans un parcours CPES agréé peuvent être admis à passer le diplôme national d'études de musique selon des modalités prévues au règlement des études des établissements concernés.

- **Durée du cycle :** 750 heures d'enseignement réparties sur une durée de 2 à 4 ans.

#### a) Modalités d'admission

L'entrée en CMDN / CPES est soumise à un examen permettant de constater la capacité de l'élève à se projeter dans un parcours exigeant, et le cas échéant son projet de poursuivre une formation de musicien ou de musicologue dans l'enseignement supérieur.

L'accès au cycle menant au DNEM et au cycle préparant l'enseignement supérieur est soumis à un examen d'entrée comportant les épreuves suivantes :

- a) Une prestation ou une production de travaux en rapport avec la discipline principale ;
- b) Une épreuve de formation musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat ;
- c) Un entretien avec le jury.

À l'issue de ces épreuves, l'admission dans le cycle est décidée par le jury comprenant au moins une personne spécialiste de la discipline principale pour laquelle le candidat se présente.

#### b) Évaluation

Dans la discipline principale, **l'évaluation** est faite durant le cycle sous forme d'évaluation continue. Lors de la présentation du diplôme national, l'évaluation terminale est faite en cours pour la partie écrite et devant un jury pour l'oral.

**Le parcours modulaire** est défini en fonction des souhaits et des besoins des élèves. Chaque module est décliné en plusieurs niveaux : niveau 1 (initiation), niveau 2 (approfondissement) et niveau 3 (spécialisation). Des élèves de niveaux différents peuvent participer au même cours mais avec des objectifs distincts.

Tous les modules font l'objet d'une évaluation continue. Les notes sont attribuées par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Chaque niveau se valide de 1 à 2 ans par une note minimale de 10/20.

Pour la liste des modules avec leurs objectifs, se référer au cycle 3.

Au terme de ce cycle, une note minimale de 10/20 dans le module principal et la validation des modules associés, complémentaires et optionnels requis, permettent l'obtention du **Diplôme National d'Études de Musique (D.N.E.M.)** de la discipline principale.

## Contrôle en Cours de Formation en C.M.D.N. et C.P.E.S. :

Outil pédagogique indispensable au suivi des élèves, il favorise l'harmonisation des niveaux et des compétences, et homogénéise l'enseignement tout au long du cursus. Le contrôle en cours de formation s'effectue chaque année en 3ème cycle.

Niveau	Discipline principale	Modules associés	Passage et validation
CMDN1 CPES1	Évaluation continue	Évaluation continue	Évaluation continue
CMDN2 CPES2	Épreuves écrites et/ou orales devant un jury	Évaluation continue	Examen $\geq 10/20$

### Évaluation en C.M.D.N. et C.P.E.S.

<b>Évaluation continue</b>	Modalités propres à chaque module ou discipline. Évaluation par l'enseignant.
<b>Évaluation terminale dans la discipline principale</b>	Épreuves écrites et/ou orales devant un jury

Une note minimale de 10/20 dans le module principal et la validation des modules associés, complémentaires et optionnels requis, permettent l'obtention du **Diplôme National d'Études de Musique (D.N.E.M.)** de la discipline principale.

### Barème des notations

Appréciation	Note sur 20	Mention
Excellence des qualités et des acquis	$16 \leq n \leq 20$	Très bien
Qualités et acquis satisfaisant à l'ensemble des exigences	$13 \leq n < 16$	Bien
Des qualités et des acquis au minimum des exigences	$10 \leq n < 13$	Honorable
Qualités et acquis en deçà des exigences	$7 \leq n < 10$	Non validé
Objectifs non atteints, qualités et acquis insuffisants	$n < 7$	Non validé

## Définition des modules et unités d'enseignement

Selon la spécialité choisie (module principal), les contenus de formation menant au diplôme national varient et les maquettes pédagogiques liées varient.

### 1- Formation musicale

Les enseignements des différents modules permettent d'appréhender la musique écrite occidentale du Moyen-Âge à nos jours, ainsi que les formes principales dans les musiques de tradition orale (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées).

a) Module principal : <i>Formation musicale</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Audition et mémorisation, relevés, transposition</li><li>- Analyse auditive et commentaire d'écoute</li><li>- Déchiffrage vocal</li><li>- Lecture et analyse de partitions</li><li>- Histoire et esthétique</li><li>- Connaissance de la voix, des tessitures vocales, notion d'organologie des différentes familles instrumentales.</li></ul>
b) Modules associés
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pratique musicale propre à l'élève, choisie dans l'offre de l'établissement [<i>instrument, chant, direction d'ensemble, culture musicale, écriture-composition</i>]</li><li>- Pratique vocale collective [<i>atelier chant – chœur d'agglo – voix-en-scène</i>]</li><li>- <i>Module piano complémentaire</i> pour une initiation à la pratique du clavier (élèves non pianistes) et <i>module harmonisation au clavier</i> (élèves claviéristes).</li><li>- <i>Module direction d'ensembles</i>, pour une initiation à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux.</li><li>- Invention et improvisation</li></ul>
c) Modules complémentaires
<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Module Ecriture - Composition – Arrangement</i> [ECA], permettant une initiation à l'harmonie et à l'écriture polyphonique, l'acquisition de bases en arrangement musical et orchestration ainsi que le développement de la créativité.</li><li>- <i>Module M.A.O.</i> : Informatique musicale et création assistée par ordinateur.</li></ul>
d) Modules optionnels
Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musique traditionnelle ou musiques actuelles amplifiées) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.

## 2- Direction d'ensembles instrumentaux ou vocaux

a) Module principal : <i>Direction d'ensemble</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Technique de direction : travail de l'audition, de l'écoute, de la gestique, de l'interprétation</li><li>- Interprétation des principaux répertoires du patrimoine et de la création</li><li>- Prise en charge d'un ensemble de manière autonome</li><li>- Conduite de répétition</li></ul>
b) Modules associés
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pratique vocale ou instrumentale individuelle et collective</li><li>- Pratique complémentaire du clavier et bases de l'accompagnement</li></ul>
c) Modules complémentaires
<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Module Formation musicale</i> (cf. détail cycle 3)</li><li>- <i>Module Analyse et culture musicale</i>, comprenant : lecture et analyse de partitions d'ensembles instrumentaux et vocaux, travaux d'écoute, éléments d'histoire de la musique, connaissance de répertoires instrumentaux ou vocaux d'époques, de styles et de formations et de traditions différents</li><li>- <i>Module Ecriture - Composition – Arrangement [ECA]</i>, permettant une initiation à l'harmonie et à l'écriture polyphonique, l'acquisition de bases en arrangement musical et orchestration ainsi que le développement de la créativité.</li><li>- <i>Module M.A.O.</i> : Informatique musicale et création assistée par ordinateur avec notions d'acoustique et de spatialisation du son.</li></ul>
d) Modules optionnels
Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musique traditionnelle ou musiques actuelles amplifiées) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.

### 3– Écriture

a) Module principal : <i>Ecriture – composition - Arrangement</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Étude de l'harmonie et de l'écriture polyphonique</li><li>- Réalisation de travaux dans des styles donnés ou de création avec cahier des charges</li><li>- Réalisation d'arrangements à destination de formations musicales du conservatoire ou d'ensembles amateur du territoire</li></ul>
b) Modules associés
<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Module Formation musicale</i></li><li>- <i>Module Analyse et culture musicale</i>, comprenant : lecture et analyse auditive ou de partitions de répertoires d'époques variées, éléments d'histoire de la musique, connaissance de répertoires instrumentaux ou vocaux d'époques, de styles et de formations et de traditions différents, connaissance des différents systèmes de notation et de chiffrage des accords</li></ul>
c) Modules complémentaires
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pratique vocale ou instrumentale, individuelle et collective</li><li>- Pratique complémentaire du clavier et bases de l'accompagnement</li><li>- <i>Module direction d'ensembles</i>, pour une initiation à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux.</li><li>- <i>Module M.A.O.</i> : Informatique musicale et création assistée par ordinateur avec notions d'acoustique et de spatialisation du son.</li></ul>
d) Modules optionnels
Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musique traditionnelle ou musiques actuelles amplifiées) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.